C'était le temps des Soeurs...

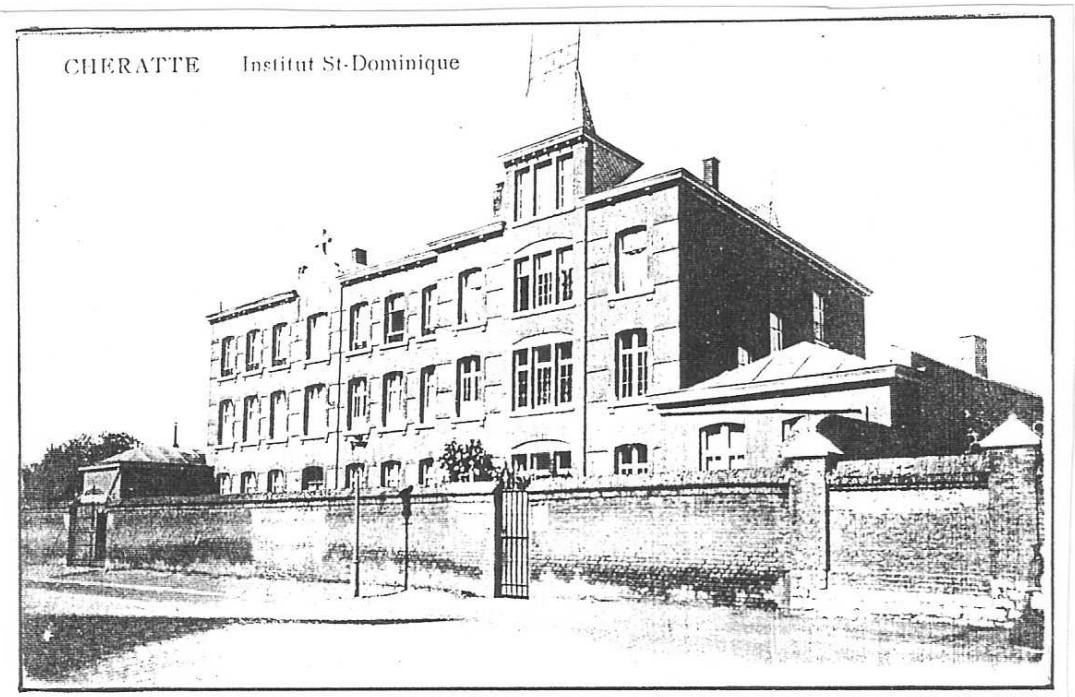

Cheratte : 1890 - 1958

Tome 1.

Désiré van Ass

Pâques 2002

A ma femme Jeanne Marie

I. L'enseignement au temps des Espagnols et des Autrichiens . 5
II. La Période Française 6
III. La Période Hollandaise 6
IV. L'enseignement catholique à Cheratte aux 17e et 18e siècles 7
V. Période Belge 1830 - 1890 autour de Cheratte 8
VI. La "Loi de Malheur" 11
VII. A Cheratte entre 1830 et 1890 13
VIII. Le Charbonnage 16
IX. Plans et aménagement des bâtiments de l'Institut Saint Dominique 19
Plans et cadastre 19
Les murs extérieurs 20
L'Institut 21
Les Façades 25
Le Bâtiment Sud 27
X. L'Ecole des Soeurs 29
XI. Les Filles de Saint Joseph à Blégny 30
XII. Les Filles de Saint Joseph à Cheratte. 32
Fondation de la maison 32
Installation 33
Les premières Soeurs de Cheratte 34
La Consolidation de l'Institut 36
Visite de Mgr Doutreloux 37
Le Développement de l'Institut 38
Soeur Stanislas 38
Soeur Francisca 39
Les Filles de Blégny quittent Cheratte 40
Maria De Greef 41
Jeunes filles de Cheratte diplômées à Blégny 41
Autres religieuses des Filles de St Joseph ayant travaillé à l'Institut St Dominique 42
Institutrices religieuses ou non ayant travaillé à l'Institut St Dominique 44
XIII. Les premiers enfants de l'Ecole des Soeurs 45
XIV. L'Inspection Scolaire 56
XV. La paroisse de Cheratte Notre Dame et l'Institut 59
XVI. L'Armurerie à Cheratte 62
XVII. Situation des Soeurs en France 64
La IIIe République et les Congrégations d'enseignement 64
Les Religieuses des Saints Coeurs de Paramé 65
XVIII. Achat de l'Institut et de l'Ecole des Soeurs 66
XIX. Les Soeurs de Paramé à Cheratte : organisation 67
Journal des Fondations Belgique Cheratte : Année 1901 : suite 67
Liste des religieuses de 1902 67
Horaire d'une journée 71
XX. Agrandissement de l'Institut et de l'Ecole des Soeurs 72
Journal des Fondations (suite) 72
Plan et affectation des locaux 72
L'aménagement intérieur 76
XXI. C. L'école des Soeurs 78
XXII. Revoilà le Charbonnage : le Hasard 1905 80
XXIII. Quelques témoignages 80
Des élèves envoient des cartes postales à leurs parents 80
Une Soeur écrit à sa famille en France 81
Listes des Communions 82
XXIV. Les Soeurs, entre 1906 et 1913 82
XXV. La Vie à la Paroisse Notre Dame 87
XXVI. Les enfants de l'école des Soeurs 89
XXVII. La Guerre à la Paroisse de Cheratte Notre Dame 91
XXVIII. Evacuation d'enfants vers l'étranger 94
XXIX. Les Soeurs pendant la guerre 95

XXX. Les élèves de l'école des soeurs..... 97
XXXI. L'Enseignement obligatoire et gratuit : 19.5.1914..... 97

I.Chapitre I . AVANT 1890

L'enseignement au temps des Espagnols et des Autrichiens .

Aux 16e et 17e siècles, lorsque les Espagnols occupent notre région, l'enseignement secondaire est aux mains des Jésuites. En réaction à la Réforme protestante, ceux-ci agissent par la prédication et l'enseignement en créant des "Collèges" dans lesquels les jeunes gens reçoivent une instruction conforme au goût du temps pour l'antiquité classique, les "Humanités".

Ces écoles, remarquablement organisées pour l'époque, attirent rapidement les fils de la noblesse et de la riche bourgeoisie, future élite dirigeante du pays.

L'ordre des Jésuites, protégés par les Archiducs Albert et Isabelle, fondent de nombreux collèges et marquent d'une forte empreinte catholique la noblesse et la bourgeoisie.

Les masses , elles, vivent dans l'ignorance quasi totale. Sous l'influence de la Contre Réforme, on essaye de multiplier les "Ecoles Elémentaires" afin de répandre dans le peuple la connaissance des principes de la religion, mais cette initiative n'est guère couronnée de succès. Ces écoles, lorsqu'elles existent, sont misérables. Souvent une seule classe, sombre, humide, malpropre où s'entassent des dizaines d'élèves sous la direction d'un seul maître, parfois lui-même peu formé. On y apprend surtout à réciter le catéchisme, épeler les lettres et faire les opérations de calcul élémentaire.

"Au 17e siècle, au Pays de Dalhem, les illettrés sont en très grand nombre : signatures par croix dans les livres de recès des bans et seigneuries, mais il y a aussi des intellectuels en grand nombre (arpenteurs, receveurs et greffiers, échevins, artisans, peintres, collecteurs d'impôts ...).
L'instruction est donnée par un chapelain ou un clerc dans les familles nobles et riches, mais aussi par certaines écoles (Ecolâtrie de la Collégiale de St Hadelin) , écoles privées dans les centres plus importants (lecture, écriture, calcul).
Elle est aussi donnée par des chapelains, des marguilliers et des sacristains qui tiennent école chez eux et ajoutent ainsi un casuel à leur modeste traitement." (1)

"A Dalhem, en 1618, le curé du Bois crée une école catholique avec un maître, engagé en 1620. Elle est gratuite pour les pauvres et des indemnités payées par la communauté sont allouées à l'instituteur. On y donne les notions rudimentaires dont se contentent la plupart des villageois." (1)

" Dans les campagnes , la paroisse est non seulement le centre de la vie religieuse ,mais aussi le centre de la vie intellectuelle : c'est d'un prêtre ou d'une personne attachée à l'église paroissiale par ses fonctions, que vient l'enseignement des notions rudimentaires dont se contentent la plupart des fils d'ouvriers ou de paysans. L'instituteur est un marguillier, parfois un vicaire." (2)

A Saint Remy, entre 1618 et 1763, les visites de l'archidiaconé de Hesbaye nous mentionnent que l'école de la paroisse était tenue par le curé de la paroisse :" Schola tenetur a matriculario" (3).

Fin du 18e siècle, sous l'époque Autrichienne de Marie-Thérèse et Joseph II, les Jésuites , opposés à la politique du Despotisme éclairé, sont chassés (1773).

Les Souverains créent les "Collèges Royaux d'Etat" , qui sont à l'origine de l'enseignement secondaire officiel, les Athénées. Ils contrôlent les collèges ecclésiastiques subsistants, modernisant les programmes : enseignement des langues vivantes, histoire, géographie et mathématiques. Les classes privilégiées s'opposent violemment à cette politique par les Révolutions Brabançonne (1789/90) et Liégeoise (1789).
Dans la masse du peuple, l'instruction ne s'est pas répandue.

La Période Française

Au début du 19e siècle, la Convention Française proclame l'obligation de l'enseignement primaire, avant de la supprimer.

" Le 15 juin 1797 (27 prairial an V), un rapport de la Municipalité de Dalhem révèle : Il nous a paru convenable qu'il soit établi 7 écoles primaires dans notre canton: à Hoignée, St Remy, Blégny, Mortier, Dalhem, Fouron et Visé. Celles-ci ne sont pas utilisées.

L'Administration prend des mesures inquisitoriales vis-à-vis des écoles privées sans résultats satisfaisants. La plupart des communes rurales, où l'ignorance est extrême, ne fournissent pas assez d'individus capables d'écrire pour remplir les diverses fonctions de maires, adjoints, conseillers municipaux, membres des bureaux de bienfaisance . Il n'y eu pas de suite à ce projet." (1) et (2)

La Période Hollandaise

Sous la période Hollandaise (1814 - 1830) , les écoles primaires, créées par Guillaume 1er provoquent la méfiance de l'Eglise catholique.

" A Argenteau, l'enseignement est donné sous les auspices de l'Administration qui l'encourage. Dès 1822, on voit figurer au budget communal une somme de 25 frs accordée à l'instituteur comme indemnité de logement. Marie Catherine Dallemagne, couturière, demeurant à Richelle, fait demande à la Commission Provinciale de l'Instruction primaire et moyenne, d'ouvrir une école pour filles sur la Hauteur, commune d'Argenteau. L'autorisation sollicitée est accordée par l'administration le 29.8.1825.

Dans le village du Borre existait alors le pensionnat de l'abbé Raes, établi dans les bâtiments du pressoir banal. Herman Joseph Raes, chanoine de la Cathédrale de Liège, fut inhumé dans la chapelle (décédé à Wixhou en 1832).

Les enfants de Sarolay fréquentaient l'école de Saint Remy." (5).

" Le 3.2.1827, une Société d'Encouragement pour l'Instruction Elémentaire de la Province de Liège est constituée. Elle possède un règlement du 3 février. Son but est de fournir à bon compte les meilleurs livres élémentaires et d'introduire dans l'enseignement les méthodes les plus utiles.

En quelques années, plus de 100.000 exemplaires de ses ouvrages sont distribués dans les communes de la Province. Elle se propose de publier aussi des cartes et des globes pour l'étude de la géographie; ils auraient 1 m de circonférence". (4)

" L'enseignement primaire progresse réellement sous ce régime. Pour le canton de Dalhem, un rapport du 22.8.1829 nous indique que le nombre d'écoles communales passent de 64 en 1817 à 88 en 1828. Le nombre d'élèves en hiver passe de 3159 en 1817 à 5693 en 1828" (2).

L'enseignement catholique à Cheratte aux 17e et 18e siècles

Le 12.7.1712 et le 23.10.1764, l'Archidiaconé de Hesbaye signale que l'école paroissiale est tenue par le curé, qui ne reçoit rien pour cela comme minerval : "Schola tenetur a matriculario, unde nihil habet nisi minervalia " (3).

Lors des visites de l'Archidiaconé des 30.7.1624 et 6.10.1699, il n'est pas fait mention de "schola". Est-ce à dire qu'il n'y en avait pas au 17e siècle ?

"Il existe une bourse d'étude fondée par Paul Detilloux le 26.8.1751 pour l'étude des humanités au Collège des Trois Couronnes des Jésuites à Cologne, pour son plus proche parent ou un habitant de Cheratte : 2000 écus en monnaie d'or . Cette fondation est conservée dans les archives de la Fabrique d'église de Cheratte Notre Dame en deux exemplaires." (6)

(1) Juridiction ecclésiastique et paroisses du pays de Dalhem de Ceyssens
(2) Dalhem la Comté de Jacques Detro
(3) Visites archidiaconales de l'Archidiaconé de Hesbaye de 1618 à 1763 : Gulielmus Simeon (Liège 1939)

Période Belge 1830 - 1890 autour de Cheratte

" Vers 1830, il existe trois sortes d'écoles :

- les premières sont gratuites pour les pauvres exclusivement;

- les deuxièmes sont des écoles primaires où les nécessiteux reçoivent l'enseignement aux frais de la commune ou du bureau de bienfaisance, en même temps que d'autres enfants payent une rétribution scolaire ;

- les troisièmes ,enfin, sont des écoles journalières ou dominicales, tenues aux frais de sociétés particulières, d'associations religieuses ou de simples particuliers où les enfants indigents reçoivent l'instruction gratuite. " (4)

" En 1833, les matières enseignées sont la lecture, l'écriture, le catéchisme , la grammaire française et le calcul .

En 1835, les écoles sont ouvertes dix mois et demi l'année : lecture, écriture, principes de religion catholique, arithmétique, histoire sainte et histoire de Belgique ." (4)

" A Argenteau , l'enseignement fut organisé en 1833 par la création d'une école mixte. L'instituteur disposait d'un local, d'une chambre indemnisée pour le propriétaire par la commune pour la somme de 18 frs par an , jusqu'en mars 1837. L'école fut alors transférée contre location de 24 frs par an pour une chambre. ... La classe était fréquentée par les enfants de 6 à 11 ans. Elle comprenait deux divisions : la division inférieure possédait un petit syllabaire, la "croisette", une ardoise et une touche; la division supérieure avait aussi un outillage très restreint. La lecture était faite dans un journal ou un catéchisme. Chaque élève inscrivait sur une feuille volante avec une plume d'oie. Le tout était renfermé dans une malette en bois, qui, placée sur les genoux, tenait lieu de pupitre. L'école ne possédait ni collection ni tableau. Les élèves, au nombre d'une quinzaine, étaient rangés autour d'une table, assis sur deux bancs.
On y apprenait l'écriture, la lecture par la méthode de l'épellation puis la lecture courante, le calcul pour les quatre règles fondamentales et le catéchisme .
L'instituteur est mal rétribué et a souvent d'autres occupations pendant la classe, ce qui fait que les grands élèves s'occupent des plus petits. Le bureau de bienfaisance donnait une petite rétribution à l'instituteur pour les élèves indigents ,tandis que le minerval des enfants solvables se montait à 52 centimes." (5)

La loi du 23.9.1842 transforme l'enseignement primaire et crée une Inspection chargée de la surveillance des écoles.
Le programme comprend la religion ou la morale, la lecture, l'écriture, les poids et mesures, le calcul et les éléments de langue française. Des conférences pédagogiques sont organisées pour faire progresser l'enseignement primaire par l'examen des méthodes et des livres utilisés dans les écoles.

" A Argenteau en 1845 (15 enfants payants et 33 indigents) , le matériel de l'école se complète par une collection de poids et mesures, un tableau noir, un boulier compteur, des bancs avec pupitres et un bureau avec estrade pour l'instituteur . Des tableaux muraux avec des gravures servent à l'enseignement de la lecture élémentaire. Les livres de lecture sont le syllabaire et les "Animaux, minéraux et plantes" de Jacob pour le degré inférieur et "L'ami des enfants" d'Alphonse Le Roy pour le degré supérieur.
Le catéchisme et la Bible de l'abbé de Noirlieu sont utilisés pour la religion.
Une ardoise avec une touche et un cahier dans lequel on écrit avec une plume métallique complètent le matériel de l'écolier. " (5)

" A Blégny en 1850, une école catholique s'ouvre "d'une manière irrégulière dit-on" sous le patronage du curé. Elle est dirigée par une jeune demoiselle. En l'an 1863, cette école prend du développement par suite de la construction d'un vaste bâtiment pour y installer une congrégation religieuse : c'est l'origine de l'Institut des Filles de St Joseph, fondée par Melle Joséphine Oury.

En 1860, on adopte deux projets pour l'école communale : reconstruction de la maison d'école avec logement de Blégny (23.900 frs) et construction d'une nouvelle salle d'école avec logement au hameau du Plaidoir à Trembleur (15.150 frs). L'adjudication est donnée en 1865 au sieur Sébastien Tixhon de Beyne Heusay. En 1866, l'école de Blégny compte 55 élèves et celle de Trembleur 31. En 1880, on créera une école pour les filles. " (7)

" A Dalhem, en 1856, un essai d'une école libre est fait avec les Soeurs de Notre Dame de Namur jusqu'en 1868. En 1882, des Soeurs viennent du couvent de Blégny et fondent une école mixte primaire et gardienne. Elles resteront jusqu'au 27.4.1947." (2)

Le 3.6.1870, le jeudi entier devient jour de congé scolaire. Le 23.1.1875, ce jour de congé est remplacé par deux demi-journées : le jeudi après-midi et le samedi après-midi.

" En 1880, les classes se font de 9h à 12h et de 13.30h à 16h. Récréations de 10.30h à 11h et de 14.45h à 15h.
Les congés sont, outre les dimanches et jeudi-samedis après-midi, les jours de Toussaint et des morts au matin, les 15/11, 18/11, 8/12, Noêl et le lendemain, 1er janvier, 6/1, 2/2, 19/3, Fête Dieu, 8/9 et les jours de conférences cantonales. Plus tard viendront s'y adjoindre les 12/5, 21/7 et 25/3.
Les vacances vont du Jeudi saint au mercredi après Pâques. Pour les vacances d'été, elles vont du 15 septembre à la mi-octobre. " (2)

Une circulaire du Gouverneur de la Province de Liège du 20.6.1900 place les vacances d'été du dernier samedi du mois d'août jusqu'au premier lundi d'octobre.

" A Argenteau, en 1880, à la suite de la guerre scolaire, une école libre s'ouvre." (5)

" A Blégny, en 1885, en application de la loi de 1884, la situation est la suivante :

- une école communale mixte à Trembleur (Mr Petitfrère)
- une école communale de garçons à Blégny (Mr Decortis)
- la classe de filles n'ayant que 11 élèves a été supprimée
- une école adoptée de garçons (Mr Nihan) qui devient communale en août 86
- une école adoptée de filles (Melle Oury) , l'Institut. " (7)

En 1895, les écoles adoptées seront fusionnées aux écoles communales ou choisiront le libre.

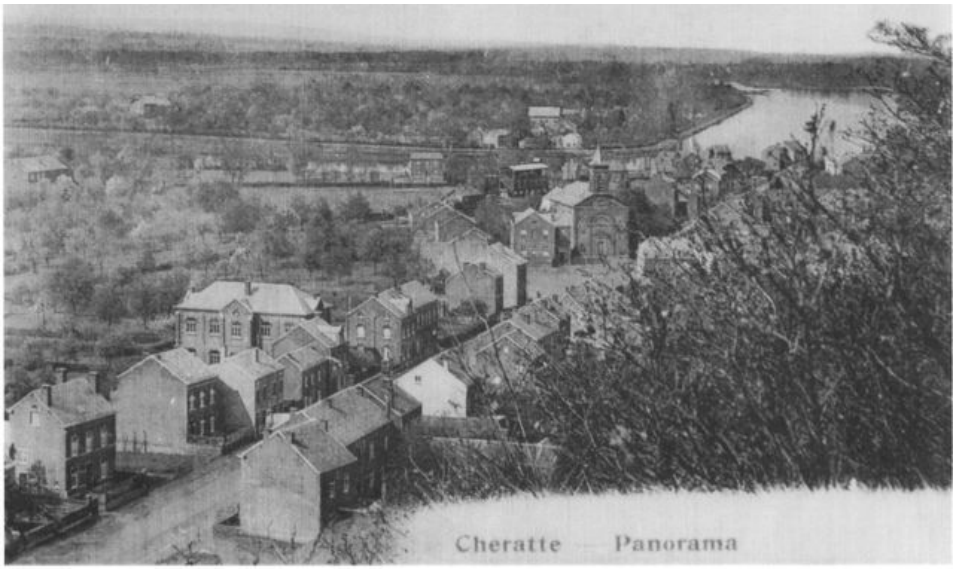

Cheratte au début du XXe siècle . A remarquer le « coude » de la Meuse avant sa rectification dans les années 1920. A l'avant-plan, à gauche, l'école communale. L'église montre sa façade d'avant 1909.

(4) Paroisse St André au Pays de Dalhem de Jos Schnackers en novembre 1956.
(5) Argenteau et les environs : Histoire régionale de Max Colleye Liège 1923
(6) Liber Memorialis Cheratte Notre Dame
(7) Histoire de Blégny Trembleur Jos Schnackers 1965 : Société d'Histoire du Plateau de Herve.

La "Loi de Malheur"

Une crise profonde ébranle le parti catholique, au pouvoir en Belgique, avec Jules Malou. Les catholiques modérés affrontent une tendance "ultramontaine" qui, s'inspirant de l'Encyclique "Quanta Cura", condamne les libertés de la Constitution belge. Le cardinal Sterckx essaye d'enrayer cette vague extrémiste, mais l'unité du parti catholique se brise.
Le libéral Frère-Orban rallie à lui l'opinion flottante du parti catholique.
" Le Libéralisme, dit-il, veut séparer la religion de la politique. "

Depuis 1858, le parti libéral veut une amélioration profonde de l'instruction populaire et demande aux pouvoirs publics de multiplier et de perfectionner les établissements d'enseignement , afin d'y donner aux futurs citoyens le moyen de s'instruire.
Cette politique "progressiste anti-cléricale" veut un enseignement public et laïque, s'opposant durement à une politique "doctrinaire" considérant la religion comme le soutien nécessaire de l'ordre social.

Le 11.6.1878, les Libéraux gagnent les élections. Pierre Van Humbeeck est chargé du ministère de l'Instruction Publique. Le gouvernement de Frère-Orban s'attaque au problème scolaire.

Le 10.7.1979, une loi organique est votée, obligeant les communes à ériger une école neutre et laïque, interdisant d'adopter des écoles libres et supprimant l'enseignement de la religion pendant les heures scolaires. L'Etat se réserve en outre, le monopole des Ecoles Normales, où l'on forme les instituteurs. Deux ans plus tard, le nombre des Athénées est porté à 25 et les écoles moyennes de l'Etat à150.

Appelée 'Loi de Malheur" par les catholiques, cette loi déchaîne la guerre scolaire.

Les catholiques résistent, font appliquer le principe constitutionnel proclamant la liberté de l'enseignement et organisent partout des écoles confessionnelles, en concurrence acharnées avec les écoles officielles. Pour multiplier celles-ci, les libéraux demandent de nouveaux impôts qui les rendront vite impopulaires.

En moins de 2 ans, les catholiques créent, de leurs propres deniers, un enseignement libre, qui accueille bientôt plus de 190.000 enfants, soit 60% des enfants scolarisés.
En 1878, 13,1% seulement des élèves fréquentaient l'enseignement libre.

Les Evêques condamnent les défenseurs de l'Ecole Neutre, soutenus par le Pape Léon XIII. Le 5.6.1880, Frère-Orban rompt les relations diplomatiques de la Belgique avec le Vatican. La guerre scolaire devient guerre religieuse !

Des écoles libres, installées dans des bâtiments communaux, sont expulsées par l'armée. A Heule, il y a 3 morts, deux hommes et une femme qui défendaient les bâtiments d'une école libre.

Les libéraux, qui ont dû lever de nouveaux impôts, pour créer toutes ces nouvelles écoles officielles, et qui ont mal calculé l'impact de ces mesures sur la population, sont écrasés aux élections du 10.6.84 et écartés du pouvoir pour 30 ans.

Malou revient au pouvoir, rétablit la légation belge au Vatican, fait voter une loi donnant aux

communes la possibilité d'adopter une école libre ou de maintenir l'école officielle. Des centaines d'instituteurs sont ainsi privés de leur emploi, du jour au lendemain. La guerre scolaire continue.

Léopold II démet le ministère Malou et le remplace par Auguste Beernaert.

Les écoles officielles qui se justifient sont maintenues. Des salaires d'attente sont payés aux instituteurs privés d'emploi.

Après le scrutin d'octobre 1894, François Schollaert obtient l'adoption d'une loi organique de l'enseignement primaire ,permettant au gouvernement de verser directement des subsides aux écoles libres adoptables et rendant l'enseignement de la religion obligatoire, sauf demande de dispense du père de famille.

Il faudra cependant attendre 1914 pour que Charles de Broqueville résolve la question scolaire : instruction obligatoire jusqu'à 14 ans et création du 4e degré.

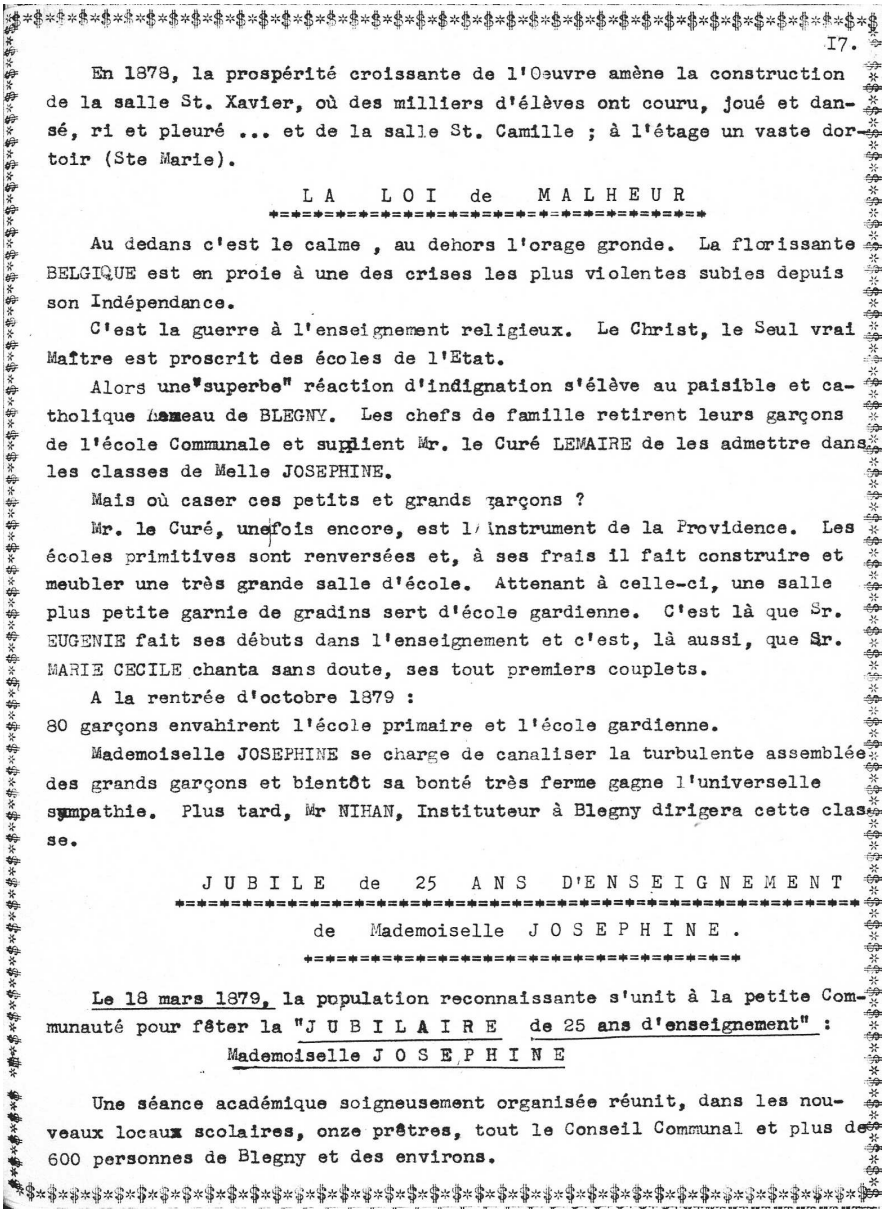

I7.

En 1878, la prospérité croissante de l'Oeuvre amène la construction de la salle St. Xavier, où des milliers d'élèves ont couru, joué et dansé, ri et pleuré ... et de la salle St. Camille ; à l'étage un vaste dortoir (Ste Marie).

L A L O I de M A L H E U R

Au dedans c'est le calme , au dehors l'orage gronde. La florissante BELGIQUE est en proie à une des crises les plus violentes subies depuis son Indépendance.

C'est la guerre à l'enseignement religieux. Le Christ, le Seul vrai Maître est proscrit des écoles de l'Etat.

Alors une "superbe" réaction d'indignation s'élève au paisible et catholique hameau de BLEGNY. Les chefs de famille retirent leurs garçons de l'école Communale et supplient Mr. le Curé LEMAIRE de les admettre dans les classes de Melle JOSEPHINE.

Mais où caser ces petits et grands garçons ?

Mr. le Curé, une fois encore, est l'instrument de la Providence. Les écoles primitives sont renversées et, à ses frais il fait construire et meubler une très grande salle d'école. Attenant à celle-ci, une salle plus petite garnie de gradins sert d'école gardienne. C'est là que Sr. EUGENIE fait ses débuts dans l'enseignement et c'est, là aussi, que Sr. MARIE CECILE chanta sans doute, ses tout premiers couplets.

A la rentrée d'octobre 1879 :
80 garçons envahirent l'école primaire et l'école gardienne.

Mademoiselle JOSEPHINE se charge de canaliser la turbulente assemblée des grands garçons et bientôt sa bonté très ferme gagne l'universelle sympathie. Plus tard, Mr NIHAN, Instituteur à Blegny dirigera cette classe.

J U B I L E de 25 A N S D'E N S E I G N E M E N T
de Mademoiselle J O S E P H I N E .

Le 18 mars 1879, la population reconnaissante s'unit à la petite Communauté pour fêter la "J U B I L A I R E de 25 ans d'enseignement" :
Mademoiselle J O S E P H I N E

Une séance académique soigneusement organisée réunit, dans les nouveaux locaux scolaires, onze prêtres, tout le Conseil Communal et plus de 600 personnes de Blegny et des environs.

La Loi de malheur, façon « Blégny ».

A Cheratte entre 1830 et 1890

En 1872, il y a plus ou moins 1000 habitants à Cheratte centre.
Les hommes gagnent leur vie dans l'industrie de l'armurerie et les femmes font de la culture.
Le caractère des cherattois, selon le "Liber Memorialis" est décrit comme suit : " ils aiment la boisson, sont laborieux et souvent jaloux. Ils aiment le péché de la langue, mais sont peu immoraux."

Cheratte Haut compte ,à l'époque, près de 1500 habitants. Un bureau de bienfaisance y est implanté, ainsi qu'à Cheratte Centre, qui intervient dans les frais scolaires des enfants nécessiteux.

" Le 24 mai 1874, construction à Cheratte Haut d'une école. Argenteau participe pour 10.000 frs à cette construction, pour les enfants de Sarolay qui la fréquentent.
Une école libre existe à Sabarée dans l'atelier de Mr Froidmont et est dirigée par Mr Péquignon." (5)

" En 1875/6, Cheratte a bâti, pour ses 2500 habitants, 10 salles d'école et 4 maisons pour instituteurs et institutrices. Ces constructions coûteront 160.000 frs au moins, sans l'ameublement, ce qui fait une dépense de 32.000 frs pour 500 habitants. Nous sommes loin de blâmer l'édification de belles et vastes écoles, répondant entièrement aux besoins d'instruction des populations, mais nous trouvons que celles qu'on termine actuellement à Cheratte et à Sabarée dépassent toute mesure, et dans vingt ans, elles ne seront pas même en rapport avec les besoins de la population."

Voilà ce qu'écrivent dans une pétition, les habitants de Barchon, demandant à être séparés de Cheratte. Réfutation du mémoire de l'administration communale de Cheratte en réponse à la pétition des habitants de Barchon de 1876 (Barchon 15.1.1877) " .

A Cheratte-bas, une petite école catholique existe rue de Visé.
Madame Célestine Fromont - Dujardin se souvient de ce que sa grand'mère lui racontait qu'elle allait à l'école, dans la maison occupée actuellement par la fille de Simone Hofman, rue de Visé, 94 face à l'actuelle école communale. Il n'y avait certainement pas beaucoup d'enfants qui fréquentaient cette école . C'était vers 1860; il n'y avait pas encore l'école obligatoire.

Commune de

Modèle n° 2. CERTIFICAT DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

BEWIJSSCHRIFT VAN VERBLIJF-VERANDERING.

Aujourd'hui 13 février 188 4, devant nous, Bourgmestre de Cheratte, a comparu la personne soussignée, laquelle nous a déclaré vouloir établir sa résidence dans la commune d Membach avec son ménage composé, elle comprise des 2 personnes ci-après désignées et inscrites à notre registre de population, volume 1, folio 139. A cet effet, nous lui avons délivré le bulletin suivant, destiné à être transcrit sur le registre de l'administration de sa nouvelle résidence.

N°	NOM DE FAMILLE. — FAMILIENAAM.	PRÉNOMS. — VOORNAAM.	PROFESSIONS. — BEROEP.	LIEU de NAISSANCE. — GEBOORTEDAG.	DATE de NAISSANCE. — GEBOORTEPLAATS.	ÉTAT-CIVIL. — BURGERLIJKE STAND.	DOMICILE LÉGAL. — WETTELIJKE woning.
1	Renardy	Louis Joseph Hubert	prêtre	[illegible]	1840	C	[illegible]
2	Renardy	Marie Rosalie	s/p	idem	1851	C	

Signature ou marque du déclarant:
Handteeken of merk van de verklaarder:

Le Bourgmestre,
De Burgemeester,

L'abbé Renardy Louis , curé de Cheratte , quitte Cheratte pour Membach en 1884 , avec sa sœur Marie Rosalie .

Arrivé comme curé à Cheratte Centre en 1884, l'abbé Bernard Wauters veut construire une nouvelle école catholique. Il cherche pour ce faire un terrain disponible et adéquat. Il le trouve en 1890.

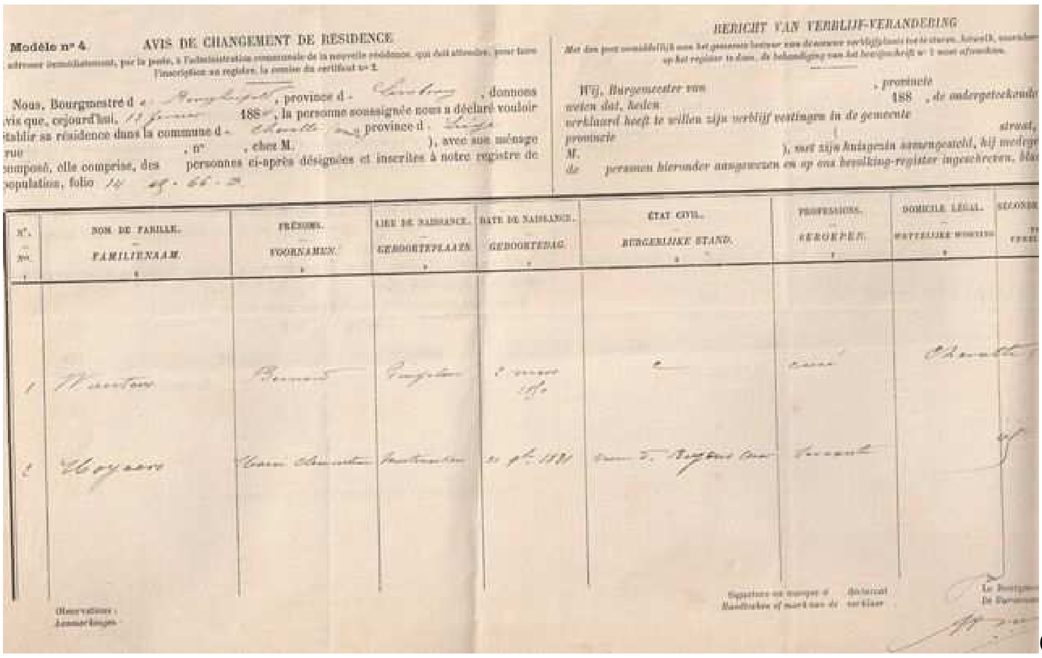

Modèle n° 4. AVIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

BERICHT VAN VERBLIJF-VERANDERING

Nous, Bourgmestre d , province d , donnons avis que, cejourd'hui, 188 , la personne soussignée nous a déclaré vouloir établir sa résidence dans la commune d Cheratte , province d Liège rue , n° , chez M.), avec son ménage composé, elle comprise, des personnes ci-après désignées et inscrites à notre registre de population, folio

N°.	NOM DE FAMILLE. — FAMILIENAAM.	PRÉNOMS. — VOORNAMEN.	LIEU DE NAISSANCE. — GEBOORTEPLAATS.	DATE DE NAISSANCE. — GEBOORTEDAG.	ÉTAT CIVIL. — BURGERLIJKE STAND.	PROFESSIONS. — BEROEPEN.	DOMICILE LÉGAL. — WETTELIJKE WONING.
1	Wauters	Bernard	[illegible]	[illegible]	–	curé	Cheratte
2	Moyaers	[illegible]	[illegible]	[illegible] 1881	[illegible]	servante	

Observations:
Aanmerkingen:

Signature ou marque du déclarant
Handteeken of merk van de verklaarder

Changement d'adresse de l'abbé Wauters et de sa servante Me Moyaers

L'abbé Bernard Wauters est né à Gingelom le 2.3.1850.Vicaire à Herstal Notre Dame, de 1875 à 1880, il fait son temps de soldat à Beverloo jusqu'en 1883.
Nommé à Cheratte, comme curé en novembre 1883, il est installé le 21.1.1884, par le Doyen de Visé Wyndorps.

Il quittera Cheratte pour devenir curé de Saint Vincent à Liège le 16.12.1893, et il mourra le 11.1.1907 à Henri Chapelle .

Cheratte : les garçons de l’école communale en 1907

II. Chapitre II . CONSTRUCTION DE L'INSTITUT SAINT DOMINIQUE ET DE L'ECOLE DES SOEURS : 1891 - 1901

Achat du terrain et construction

1. Le Charbonnage

En 1845, à Cheratte, une société charbonnière avait été fondée sous la dénomination "Société anonyme des Charbonnages de Cheratte" . Une concession fut accordée par A.R. du 21.2.1848, pour la construction d'un charbonnage et son exploitation, à la famille Saroléa, qui en avait fait la demande le 30.4.1825 et le 19.8.1828.

Elle possédait des terrains à Cheratte, Basse Cheratte et au Vieux Thiers de Cheratte.
Ces terrains consistaient en un bâtiment de houillère sur le Vieux Thiers, une paire à Basse Cheratte et une houillère à Cheratte.

D'autres terrains lui appartenaient aussi, comme une pature, une prairie et des bâtiments au Vieux Thiers, un bâtiment à Basse Cheratte, une maison en ruine , trois vergers, trois jardins et un bois à Cheratte.
Ces terrains et ce qu'ils contenaient représentaient un total d'un hectare 47 ares et 10 ca (Cadastre de Cheratte en 1845).
En 1846, la superficie se monte à 1 ha, 47 a et 40 ca. En 1862, on passe à 2ha, 01 a et 57 ca, par des acquisitions de vergers et de prés, notamment à la Waide du Gravier (actuel quartier P.Andrien et N.Montrieux). En 1866, on a 2 ha, 26 a et 65 ca.

En 1869, les trois concessions de Bouhouille (AR 21.2.48), de Cheratte (AR 21.2.48) et de Housse (AR 26.2.48) devenaient une société unique, la "Société Anonyme des Charbonnages de Cheratte, Bouhouille et Housse réunis".
En 1872, les trois concessions fusionnées deviennent la "Société Charbonnière de Cheratte".
En 1877, des irruptions d'eau interrompent l'exploitation et la société est mise en liquidation.

2. La Parcelle A 802

Une parcelle cadastrée porte un numéro d'identification. Ce numéro lui a été donné aux débuts de la Belgique (plan cadastral) et correspond à un terrain d'une seule pièce, appartenant à un même propriétaire.
Il peut être vendu et morcelé, ce qui entraîne l'adjonction d'une lettre au numéro, pour chaque nouvelle parcelle ainsi constituée.
Si un morceau de cette parcelle est de nouveau fractionné, chaque nouvelle partie portera le numéro du départ, mais de nouvelles lettres et ainsi de suite. La lettre que portait la partie de parcelle, avant son fractionnement, est abandonnée. Lorsque toutes les lettres de l'alphabet ont été utilisées, on repart à "a" en y ajoutant un chiffre "2"...

La parcelle qui nous intéresse, parce qu'elle sera celle sur laquelle sera construite l'Institut et l'Ecole des Soeurs, porte le numéro 802.
Sur le Plan Popp - du nom du géomètre néerlandais qui réalisa le plan cadastral de toutes les communes de Belgique entre 1830 et 1860 - , la parcelle 802 est déjà fractionnée. Il n'apparaît plus que les lettres b, c, d, g, i, k, l , ce qui indique déjà trois ou quatre morcellements de la parcelle 802 initiale.

Cette parcelle couvrait la partie ouest de l'actuelle rue du Beck , anciennement (avant 1840) rue principale de Cheratte-bas. En effet, lorsqu'on venait de Wandre, on passait devant le château en suivant l'esse de la route, puis celle-ci s'inclinait vers la droite, empruntant le trajet actuel de la rue du Beck, de la Petite Route, de la Rue Rissack et Entre les Pavées , pour monter ensuite vers Cheratte Hauteurs par l'actuelle Voie Mélard. On accédait au Sartay par un chemin étroit car il n'y avait pas de route vers Argenteau.

Il n'y avait pas encore non plus la "Rue de Visé" qui sera construite après 1840 , ni le Chemin de Fer.
Les parcelles 802 g, i étaient de petits bâtiments et maisons au fond à gauche de la rue du Beck actuelle. Ces parcelles rejoignaient la parcelle 802 d (de l'autre côté de la rue de Visé actuelle), dont le fond touchait la parcelle 802 k (qui allait jusqu'au chemin de fer actuel). De l'autre côté du chemin de fer se trouvait la parcelle 802 1.

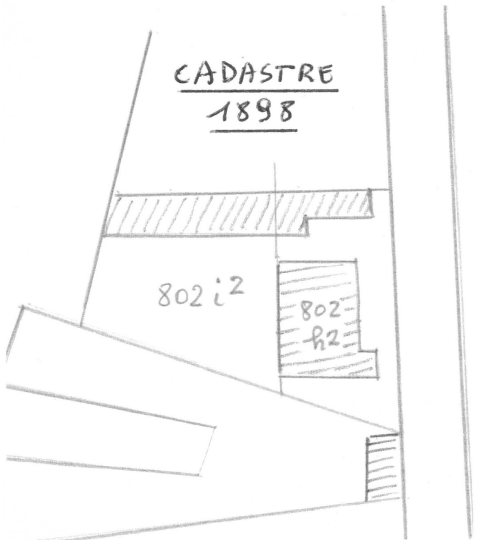

La parcelle 802, suivant le plan Popp , vers 1870. On voit que celle-ci est déjà morcelée.

La parcelle 802 a2 sera vendue à l'abbé Wauters pour y construire l'Institut St Dominique.

Parmi les parcelles dont le Charbonnage est propriétaire en 1845, on relève :
- 802 b : verger de 55 a 40 ca , qui fut fractionné par la construction de la route.
- 802 c : jardin de 03 a 80 ca , qui fut aussi fractionné pour cette même raison.

Ces deux parcelles changèrent l'une avec l'autre.
- 802 d : jardin de 27 a 10 ca , qui fut construit en 1865 et fractionné de "m" à "q".
- 802 e : jardin de 09 a 90 ca , qui changea de limite avec 814 b en 1846.

En 1882, on y relève entre autres :
- 802 o : (venant de 802 d qui a disparu en 1865) : jardin de 22 a 75 ca qui sera fractionné en 802 z et 802 a2 .
- 802 p, q, r, s : jardin, bâtiment, magasin et ruines. (r et s deviendront 802 f2 et qui sera fractionné en v et w , v entrant plus tard dans f2).
- 802 u : jardin de 11 a 90ca qui deviendra en 1955 , 802 h2.

802 a2 sera vendu en 1891 à l'abbé Bernard Wauters, curé de Cheratte, et c'est sur ce terrain que sera construit l'Institut et l'école des Soeurs.

Ce terrain-jardin est entouré de prairies, bien plat; il convient parfaitement au curé Wauters qui décide de l'acheter en 1890/1.

L'abbé Wauters souhaite y construire un pensionnat pour garçons de 4 à 12 ans et un externat avec école primaire pour filles et école gardienne pour petits garçons et filles, dont la caractéristique sera d'avoir l'enseignement à trois degrés et d'être accessible à tous les enfants de Cheratte.

Les plans sont réalisés ,en 1891, par l'architecte Jamar, ancien élève de Saint Luc à Liège et les travaux sont confiés à l'entreprise Wergifosse - Stassen de Herve.

Le pensionnat, situé rue de Visé, n° 63, reçoit le nom d'Institut Saint Dominique, gravé à l'avant et à l'arrière du bâtiment, sur une pierre de taille. En façade est aussi gravée la date de construction : 1891, sous une grande croix de pierre.

A l'arrière du bâtiment est posée une inscription en grosses lettres "Pensionnat de Garçons" , couvrant toute la largeur, entre le premier et le deuxième étage.
Une première statue de Saint Dominique est érigée sur la façade arrière, faisant pendant à la grande croix de pierre.

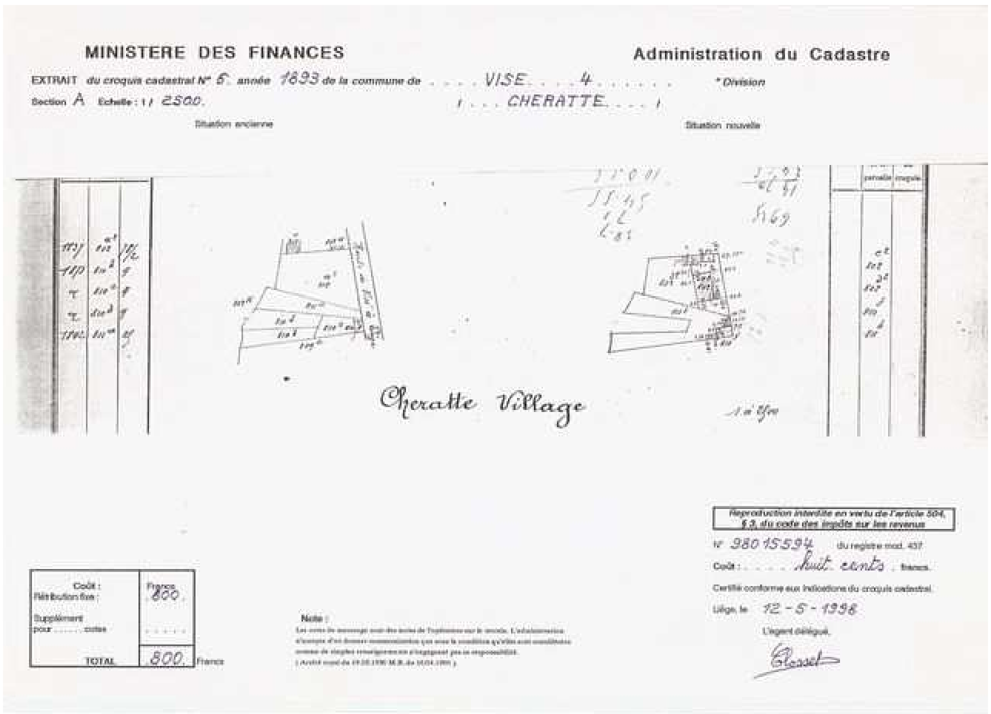

Matrice cadastrale (1893) et plan de la parcelle où fut construit l'Institut St Dominique

Plans et aménagement des bâtiments de l'Institut Saint Dominique

3. Plans et cadastre

La parcelle 802 a2 est un jardin, ainsi qu'il apparaît dans le relevé du total de 1892 du Cadastre de Cheratte. Il a une superficie de 21 a et 55 ca et est situé à Cheratte Village. Le revenu imposable, comme parcelle non bâtie ,est de 23 frs 48 cts , et est passé, en 1892 à 40 frs et 15 cts.

Elle a une forme trapézoïdale, le grand côté du trapèze (long de 47,50m) bordant la rue de Visé. Le bord nord de la parcelle (long de 52,50m) est presque perpendiculaire à la rue de Visé (95°). Le bord ouest (long de 27,50m) forme avec le bord nord un angle de 110° et de 97° avec le bord sud. Ce bord sud (long de 65 m) forme un angle de 68° avec la rue de Visé.

Cette parcelle sera divisée en 802 c2 (maison) et 802 d2 (jardin) lors de la construction des bâtiments en 1892.

En 1894, les relevés donnent comme superficies respectives : 11 a 65 ca pour le jardin (802 d2) et 09 a 90 ca pour la maison (802 c2). Les revenus imposables passent à 12 frs 69 cts pour le jardin et de 10 frs 79 cts (parcelle non bâtie) à 744 frs (parcelle bâtie). Le total de la parcelle reste de 21 a 55 ca.

En 1898, 802 c2 sera agrandie par un changement de limite avec 802 d2.
En 1899, la parcelle compte toujours au total 21 a et 55 ca.

Les bâtiments de l'Institut sont parallèles à la rue de Visé. Un espace de près de 7,5 m les sépare des bâtiments de l'école des Soeurs, formant un jardin entre les deux. Ces bâtiments de l'école des Soeurs ne sont pas parallèles au mur nord de l'Institut, mais suivent le bord nord de la parcelle, faisant ,avec l'Institut, un écart plus grand à l'ouest qu'à l'est . 10m séparent le coin arrière de l'Institut du bord de la grande salle de l'école des Soeurs.

Le plan cadastral montre que ce que nous appellerons le "bâtiment sud" ,qui comprenait le restaurant des soeurs et les cuisines, est attenant au corps de l'Institut.

Il ressort, en façade avant, de plus de deux mètres , et est doté d'une porte donnant sur les parterres de façade. Il va jusqu'à l'arrière du bâtiment de l'Institut. Il ne comporte cependant qu'un seul niveau, le rez-de-chaussée.

Ce bâtiment collait pratiquement au bord sud de la parcelle , où seule une petite barrière permettait l'accès au jardin des soeurs, occupant l'angle sud-est de la parcelle. Ce jardin formait un triangle de 20m de grand côté sur 10m de petit côté, d'où une superficie cultivable de près de 100 m2.

Les dimensions initiales de l'école des soeurs étaient de 12 m de long sur 5m de large pour les deux classes primaires et de 10m de long sur 7m de large pour la grande salle de l'école

gardienne. 25m de profondeur séparaient le bord ouest de la grande salle de l'extrémité de la parcelle et servait de cour à l'école des Soeurs.

La largeur de cette cour, allant jusqu'au mur de séparation avec la cour des internes, était de près de 8m. Au niveau du mur, du fait de la forme trapézoïdale de la parcelle, la profondeur de la cour était de 28m.

La plus grande profondeur de la cour des internes était de près de 40m; sa plus grande largeur de 28m. Sa forme particulière donnait aussi une profondeur minimum de 28m ainsi qu' une largeur minimum de 10m.

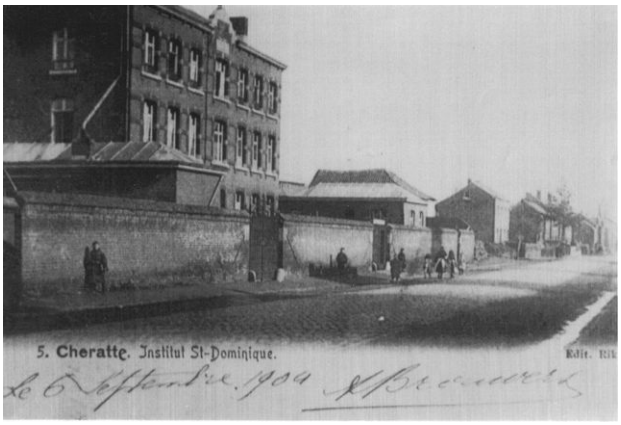

Façade avant de l'Institut St Dominique en 1904 , avant son premier agrandissement

Les murs extérieurs

La propriété est entourée d'un haut mur de briques de près de trois mètres de hauteur, percé en façade de deux portails avec barrière en fer ouvragé à deux battants. Chaque battant est garni d'une plaque de fer isolant la propriété des regards. Neuf flèches en fer forgé noir, terminées par des pointes en fleurs de lys blanches, percent deux traverses horizontales en fer, situées au bas et au milieu des flèches.

Une autre traverse, près des sommets, forme des "esses" couchées ,entourant une lance centrale surmontée d'une poire conique blanche. Deux lances similaires, plus basses, sont adjointes aux montants du mur et fixées dans une pierre de taille. La plaque de fer laisse apparaître les esses, s'arrêtant juste en-dessous.
Un petit panneau blanc, à lettres noires, porte la mention "Pensionnat de Garçons".

Des barres de renforcement en fer partent des pierres de taille vers l'extérieur des murs (angle de 45°). De grosses pierres arrondies au sommet protègent le bas des barrières lorsque des charrettes ou des voitures doivent accéder aux bâtiments.

Devant le mur de façade, il n'y avait qu'un trottoir en terre battue. Devant chaque portail, une allée de grosses pierres arrondies permettait de passer de l'Institut à la route, sans marcher dans la terre, souvent boueuse à cause des nombreuses pluies.
Une rigole de pierres rondes (pavés de rue) permettait l'écoulement des eaux.

Deux portails donnent accès à l'entrée principale et aux bâtiments annexes de la buanderie-

lingerie .
Une troisième barrière, à un battant, permet l'accès vers l'école primaire et gardienne de l'externat. Elle ouvre sur le jardin qui fait face aux classes de cette école. Elle comprend cinq flèches de fer, la même décoration d'esses, la même plaque de fer, mais pas la barre de renforcement ni les pierres arrondies du bas.

Le mur de façade est surmonté d'une couverture de briques inclinées vers l'avant et l'arrière.
Les murs latéraux sont surélevés par rapport au mur de façade de près de 60 cm. Ils séparent, sur toute la profondeur la propriété des propriétés voisines.
Le mur nord rejoint rapidement le mur de construction des classes de l'externat. Ces classes marquent la limite nord de la propriété et sont prolongées par un haut mur au niveau de la cour de récréation de l'externat, mur qui rejoint le préau.

Le mur sud sépare le jardin des soeurs de la propriété voisine. Lorsqu'il atteint la cour de récréation des internes, il supporte les WC des pensionnaires.

L'arrière de la propriété est délimité par un mur, comprenant au nord le mur du préau. Un mur clôture de même l'arrière de la cour de l'internat.

4. L'Institut

a) L'entrée principale, à laquelle on accède en franchissant le portail, donne sur un jardin de fleurs de près de 7,5m de profondeur, découpé par des sentiers, où les soeurs pouvaient se promener en priant et en méditant. Un muret sépare le bâtiment sud du jardin et une petite porte permet d'accéder au réfectoire des soeurs.

Des rosiers et d'autres fleurs ornaient ces parterres. Une petite grotte de N.D. de Lourdes sera installée au coin sud-est du jardin de façade. Ce jardin se prolonge le long du mur nord du bâtiment de l'Institut, séparé par un muret des bâtiments de l'externat. Ce muret sépare de même la cour de l'internat de celle de l'externat.

b) Une porte d'entrée en bois, à deux battants, dotée de petits carreaux sur le dessus, ouvrait sur un hall d'une largeur de 3m . Une porte à un battant, donnait accès, à gauche, à un petit parloir qui permettait de recevoir les parents et autres visiteurs. Ce parloir avait une largeur de deux fenêtres. Derrière lui se trouvait la réserve à pains, avec une porte donnant sur le réfectoire des pensionnaires.

Une large porte, vitrée aux trois quart de sa hauteur et à quatre battants, fermait le hall après 8m .
Derrière cette porte s'ouvrait ,à droite, un couloir de 2m de large, qui permettait d'atteindre les classes des pensionnaires : sur la première, à gauche, s'ouvrait une porte vitrée à deux battants. Les fenêtres de cette classe donnaient sur la cour arrière.

Face à cette porte, une porte à un seul battant donnait accès à la seconde classe dont les fenêtres donnaient sur la façade avant. Une cheminée assurait le chauffage de la seconde classe. Une autre assurait le chauffage de la première, contre le mur du hall.
Toujours derrière la porte à quatre battants se trouvait l'escalier qui conduisait au premier étage, avec un palier à mi-hauteur, et qui occupait la moitié du hall, ainsi qu' un couloir donnant accès sur l'arrière du bâtiment, les porte-manteaux des internes et les WC des soeurs contre le mur de gauche.
Une double porte vitrée donnait accès, au fond du couloir, à la cour des pensionnaires.

Au bout du hall, à droite, s'ouvrait une porte vers la première classe , permettant aux élèves de gagner la cour de récréation.
Face à cette porte, de l'autre côté du hall, s'ouvrait la porte vers le réfectoire des élèves qui occupait toute la largeur disponible du bâtiment. Une cheminée assurait le chauffage du réfectoire des élèves.

Au fond du réfectoire, contre le mur du parloir, s'ouvrait une porte conduisant à la réserve à pains. Une porte permettait de sortir du réfectoire des élèves vers le bâtiment des cuisines et le réfectoire des soeurs.

c) En haut de l'escalier, au 1er étage, on arrivait à un corridor. Face à l'escalier se trouvait le bureau de la Supérieure.

A gauche, le corridor donnait sur la petite chapelle, dont les fenêtres s'ouvraient sur la cour des pensionnaires. Face à la chapelle, les chambres des soeurs donnaient sur la façade avant. Deux grandes chambres, séparées par la chambre de la Supérieure, comportaient chacune sept lits, quatre contre le mur de façade, et trois contre le mur du couloir.
A droite, le corridor menait à la salle de réunion des religieuses (chapitre), qui servait aussi de salle de délassement pour les soeurs .Plus loin se trouvaient trois salles de bain avec baignoires et la chaudière à eau.

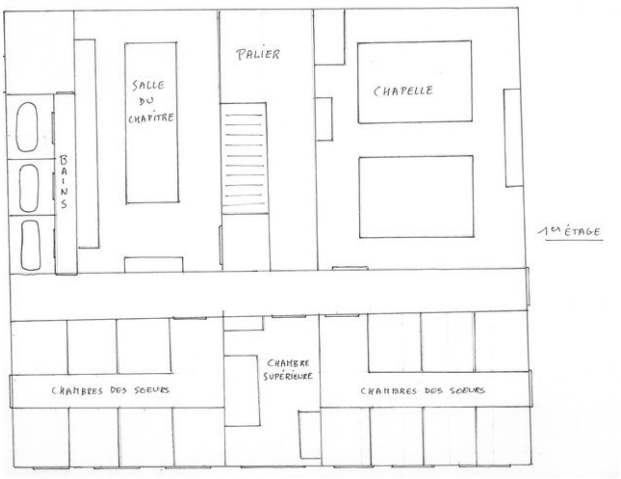

d) L'escalier donnait, au deuxième étage, sur un palier. Face à l'escalier, se trouvait une petite infirmerie, destinée à accueillir les élèves malades. A droite se trouvait un dortoir, avec les chambres des plus grands des pensionnaires, dont le plan est le même que le dortoir des plus petits.

A gauche, une porte s'ouvrait sur le dortoir des petits pensionnaires. Un couloir séparait le dortoir en deux parties, façade et arrière.

La partie arrière était divisée en deux rangées de chambrettes, à cloisons de bois fermées par un rideau. Des lavabos avec bancs, tiroirs et bassins séparaient les deux rangées de chambrettes.

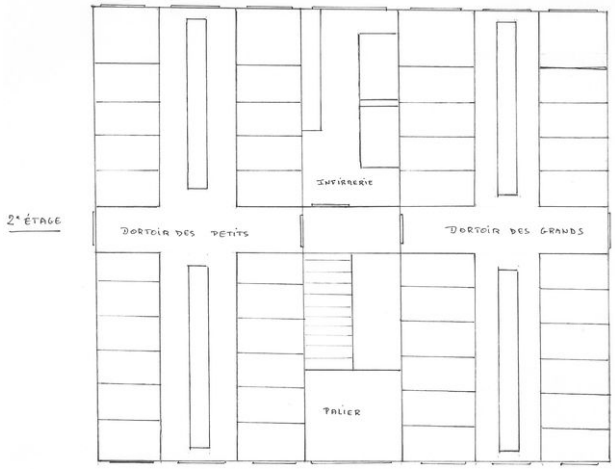

Plan du deuxième étage de l'Institut

La partie avant du dortoir comprenait aussi deux rangées de chambrettes avec des lavabos. Chaque pensionnaire avait donc sa chambrette et son lavabo.
Dans chacune des parties du dortoir, une chambrette , un peu plus grande, était réservée aux soeurs qui étaient de garde dortoir et qui y dormaient à tour de rôle; deux soeurs assuraient ainsi une surveillance du repos des enfants.

e) L'escalier menait enfin au 3e étage qui ne comportait que des greniers où étaient entreposés tout ce qui ne servait pas, ainsi que certaines réserves. Deux fenêtres s'ouvraient sur la façade sud , éclairant les greniers.

f) Derrière le bâtiment de l'Institut s'ouvrait la cour des internes ,en terre battue. Son mur sud

était occupé par les WC des pensionnaires.

Au mur de clôture arrière était adossé le préau, couvert d'un toit reposant sur des montants .

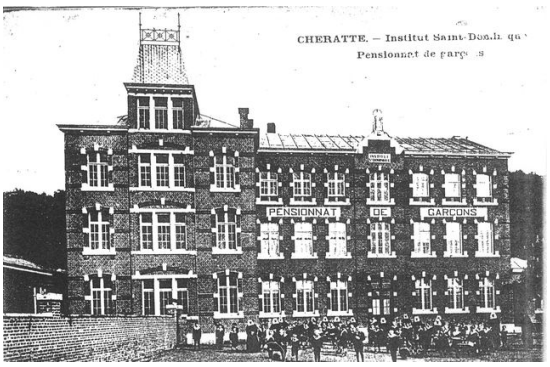

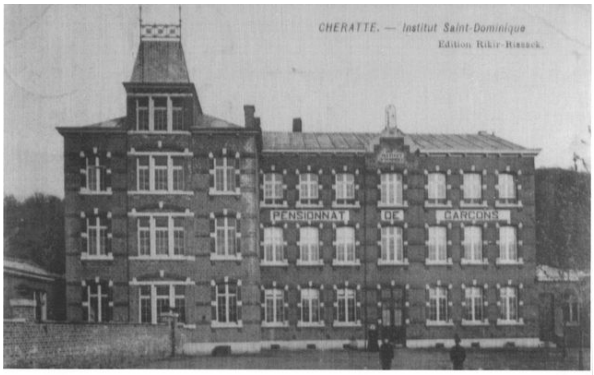

Son mur nord, couvert de pierre de taille, séparait cette cour de celle des externes, clôturait le jardin des soeurs et était percé d'une porte à un battant, donnant accès à la cour des externes . Des piliers de briques , surmontés d'une pierre de taille plate, encadraient cette porte et renforçaient le mur à trois autres endroits.
Quatre marronniers décoraient la partie sud de la cour, en deux rangs de deux.
Une porte à deux battants, vitrée, donnait accès à l'Institut.

g) Au fond du hall, face à la porte qui donnait dans la cour de récréation des internes, une petite porte menait aux caves de l'Institut. Celles-ci occupaient toute la superficie du bâtiment, sous les deux ailes.

5. Les Façades

La façade avant a 17 m de longueur. C'est une façade à trois bandeaux de fenêtres, divisée en deux ailes égales par une partie centrale verticale.
La partie centrale comporte une porte d'entrée à deux battants, de 1,50m de large, surmontée d'une fenêtre à chaque étage.
Ces fenêtres ont trois battants et également 1,50m de large. Au-dessus de la fenêtre du 2e étage, se trouve une pierre de taille avec l'inscription "Institut St Dominique", surmontée d'un perron en briques entouré de pierre de taille, portant le chiffre 1891, année de construction. Il supporte la grande croix de pierre, arrimée vers l'arrière par une barre de fer.

De chaque côté de cette partie centrale se déploient les deux ailes, avec 3 fenêtres à deux battants de 2,30 m de haut et de 1,20m de large.
Les fenêtres du rez-de-chaussée sont à 1,60m du sol. Des panneaux de briques de 1,05m séparent les fenêtres .

Les appuis sont en pierre de taille et "supportés" de chaque côté par des ressorts en briques. Les fenêtres sont entourées de trois petites pierres de tailles sur la hauteur et trois dans le cintre.
Trois bandeaux ,en relief, de briques barrent horizontalement toute la façade au niveau de chaque rang de fenêtres.

Trois soupiraux, au raz du sol , s'ouvrent, en façade avant, aux deux ailes du bâtiments, sur les caves. Ces soupiraux sont bordés de pierres de taille, dont celles du haut sont légèrement incurvées vers le haut. Un barreau de métal divise les soupiraux en deux, dans le sens de la longueur. Il n'y a pas de soupirail sous la porte d'entrée.

La façade sud comporte deux fenêtres à chaque étage (deux),réparties symétriquement: ce sont des fenêtres à deux battants, de même dimension que celles de la façade avant pour les 2e et 3e niveaux, le rez-de-chaussée étant caché par le "bâtiment sud".

Celles du troisième étage, donnant sur les greniers, sont plus basses et comportent aussi deux battants.
La décoration des fenêtres est simple : pierres de taille uniquement aux appuis et pas de bandeaux en relief entre les fenêtres, ni de supports sous les appuis. Les panneaux de briques entre les fenêtres ont 110 cm de large.

Deux descentes pour l'eau de pluie encadrent verticalement cette façade, du haut en bas.
Deux buses de cheminées, partant du bâtiment sud, rejoignent cette façade. La première part de la première cheminée du bâtiment sud et rejoint la façade sud , à l'angle avant, au niveau du 2e étage. Elle dépasse de près de deux mètres de haut l'angle avant du toit.

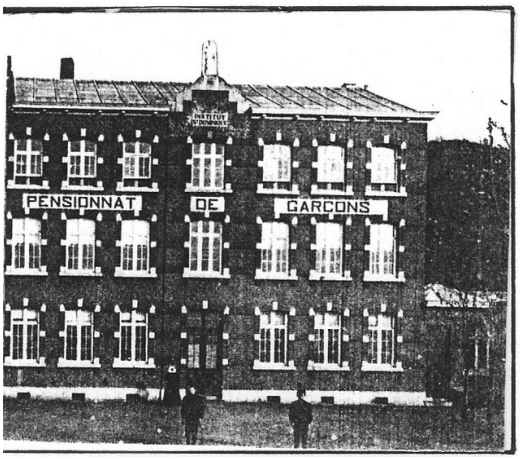

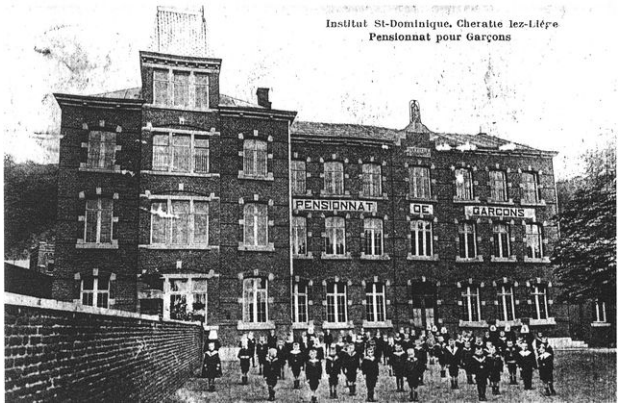

Façade arrière , latérale sud et le petit bâtiment sud comprenant le réfectoire des soeurs

La seconde part de la cheminée centrale du bâtiment sud et rejoint la partie centrale de la façade sud, entre les deux fenêtres du 2e étage. Elle dépasse la toiture derrière la cheminée de la façade sud .
Une cheminée, enfin, sort de la toiture à la façade avant (est) entre les 2e et 3e fenêtre de l'aile droite. Les cheminées sortent de la toiture au tiers inférieur du toit. Deux tabatières s'ouvrent dans la toiture, au niveau de l'espace entre les 1ere et 2e fenêtres de chaque aile, à un bon mètre du bord du toit, côté façade est.

La physionomie de la façade nord nous est inconnue, celle-ci ayant disparu lors des transformations de 1905/6. Nous n'avons pas trouvé de photo ou de plan nous permettant de la restituer. On peut cependant penser qu'elle devait être assez semblable à la façade sud.
La façade arrière (ouest) a la même structure que la façade avant (est) : 3 bandeaux de fenêtres divisées en deux ailes par une partie centrale verticale.
Au sommet du bandeau central, au-dessus d'une inscription "Institut St Dominique" se trouve la première statue de St Dominique.

Entre le premier et le deuxième étage, un panneau couvrant toute la largeur du bâtiment porte la mention "Pensionnat / de / Garçons ".
Les détails de cette façade sont identiques à ceux de la façade avant.

Les toitures sont recouvertes de bandes de "roofing" maintenues par des lattes de bois, ce qui donne un aspect de compartimentages. Elles sont à deux pans simples, inclinés vers l'est et l'ouest. Des corniches à supports crénelés garnissent les deux bas de pentes. Des planches costières simples limitent les façades sud et nord.

Il y a trois cheminées : une sur la façade nord, une sur la façade sud, chacune au point culminant du toit; la troisième se dresse au niveau du bandeau central.

6. Le Bâtiment Sud

Un bâtiment à un seul niveau ,collé contre la façade sud, occupait la partie sud de la propriété, sur toute la longueur de cette façade, la dépassant même de deux mètres vers l'avant.

Une porte à un battant s'ouvrait, depuis le jardin de façade, sur une pièce qui servait de réfectoire pour les soeurs, suivie d'une seconde, servant de cuisines. Des fenêtres, donnant sur le jardin et sur le passage ,éclairaient ces pièces.
La première fenêtre, plus haute que les autres, éclairait la première pièce, qui était dotée d'un moyen de chauffage (réfectoire) ,et une cheminée sortait de la toiture juste après cette fenêtre. Il y avait ensuite une pierre de taille qui couvrait deux ou trois fenêtres, plus basses. La seconde pièce (cuisines) comptait deux cheminées.

La façade arrière du bâtiment, donnant sur la cour de l'internat , comportait une fenêtre et une porte.

Le portail sud, en façade, permettait l'accès des charrettes et des voitures des fournisseurs vers les cuisines et la buanderie-lavoir.
Entre ce bâtiment sud et le mur sud de la propriété, se trouvait le passage et le jardin potager de l'Institut . Ce jardin allait de la façade jusqu'à la cour des internes ; son entretien était assuré , pour les plus gros travaux, par un jardinier payé par les religieuses.

Les toitures sont aussi en bandes de "roofing" lattées(13 bandes). Une corniche métallique court le long de la toiture, côté jardin. La toiture était à deux pans inclinés nord-sud, avec l'avant "cassé" par une petite pente donnant vers l'est .

Deux cheminées rejoignent la façade sud de l'Institut. La troisième ,la plus à l'ouest, était libre.

La décharge des eaux de pluie se fait à la façade est (avant) qui ne comporte pas de fenêtre ni de porte.

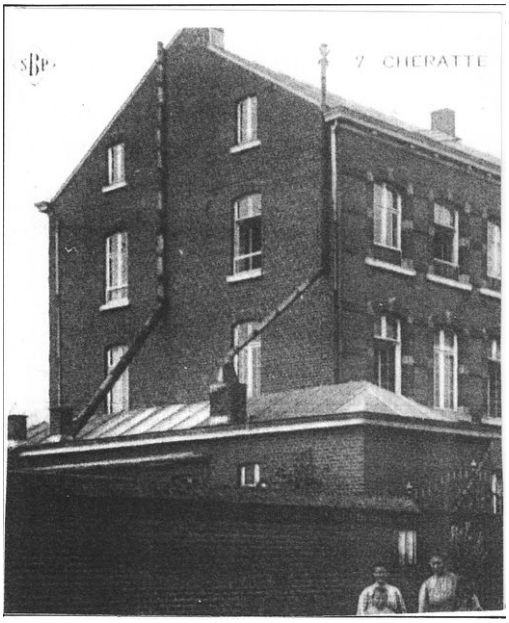
SBP
7 CHERATTE

L'Ecole des Soeurs

Le petit portail nord, en façade, permettait l'accès à l'école des Soeurs.

Un grand jardin clôturé d'un mur couvrait la partie entre le bâtiment de l'Institut et celui de l'école des Soeurs.
Il allait du mur de façade jusqu'à la cour de récréation des externes. Cette cour allait jusqu'à un préau, adossé au mur arrière et était en terre battue.

Le bâtiment de l'école comportait deux classes primaires qui se faisaient suite, avec chacune une porte et deux fenêtres.

Ensuite, il y avait une grande salle pour les élèves de l'école gardienne, plus large d'un bon mètre que les classes primaires. La porte de cette salle , qui venait donc en saillie après les classes primaires ,venait au niveau du mur arrière de l'Institut et s'ouvrait vers la façade est .Deux portes donnaient sur l'arrière, vers la cour de récréation.

La salle comportait deux grandes fenêtres à deux battants, donnant sur la cour de récréation et le jardin.

Au fond de la cour de récréation, un préau courrait jusqu'au mur de séparation des pensionnaires. Il était, comme celui de la cour des pensionnaires, appuyé sur le mur de clôture arrière, couvert d'un toit incliné vers l'avant et reposant sur des montants, avec une décharge d'eau de part et d'autre.

Entre la première classe gardienne et le mur de façade s'ouvrait une petite cour dont le mur nord était occupé par des urinoirs et le mur de façade par des WC. Les deux fenêtres de la classe donnaient sur cette petite cour.

L'arrière des classes formait la première partie du mur nord de la propriété.

Les toitures de ce bâtiment étaient aussi en "roofing" latté.

Les décharges d'eau descendaient sur la façade avant, entre les fenêtres ou les portes. Le toit était à deux pentes simples, sauf pour la façade est (avant) , où il était "cassé" par une petite pente donnant vers l'est ,au-dessus des deux fenêtres.

Les enfants de Cheratte, fin du XIXe siècle , tels que les ont connus les premières sœurs.

Les Filles de Saint Joseph à Blégny

En 1850, une école catholique s'ouvre à Blégny, "d'une manière irrégulière" dit-on, sous le patronage du curé.

Elle est dirigée par une jeune demoiselle, Joséphine Oury. En 1863, cette école prend du développement, suite à la construction d'un vaste bâtiment destiné à y installer une congrégation religieuse, l'Institut des Filles de Saint Joseph.

En 1878, la prospérité croissante de l'Oeuvre amène la construction de la salle St Xavier, St Camille et du vaste dortoir Ste Marie à l'étage.

" En 1878, la florissante Belgique est en proie à une des crises les plus violentes subies depuis son indépendance. C'est la guerre à l'enseignement religieux. Le Christ, le seul vrai Maître, est proscrit des écoles de l'Etat.

Alors, une superbe réaction d'indignation s'élève au paisible et catholique hameau de Blégny. Les chefs de famille retirent leurs garçons de l'école communale et supplient Mr le Curé Lemaire de les admettre dans les classes de Melle Joséphine. Mais où caser ces petits et grands garçons ?

Mr le Curé, une fois encore, est l'Instrument de la Providence. Les écoles primitives sont renversées et, à ses frais, il fait construire et meubler une très grande salle d'école. Attenante à celle-ci, une salle plus petite, garnie de gradins, sert d'école gardienne. C'est là que Soeur Eugénie fait ses débuts dans l'enseignement.

A la rentrée d'octobre 1879, 80 garçons envahissent l'école primaire et l'école gardienne. "

Le 18.3.1879, jubilaire des 25 ans d'enseignement de Melle Joséphine qui se voit offrir la première bannière de St Joseph en velours rouge et or. Le curé Wilmet de Cheratte-Haut compose un poème pour ces festivités et la communauté des Filles de St Joseph, avec Soeur Francisca, lui adresse ,en vers, ses félicitations.

En 1885 une école normale s'y ajoute, qui sera transférée à Mangombroux (Verviers) en 1960, puis englobée dans l'école normale de Theux vers 1990.

Melle Oury ,fondatrice des Filles de St Joseph, prend le nom de Soeur puis de Mère Joséphine. Entre 1885 et 1894, Mère Joséphine a délivré 57 diplômes d'institutrices primaires. 18 diplômées furent religieuses dont 16 à St Joseph.

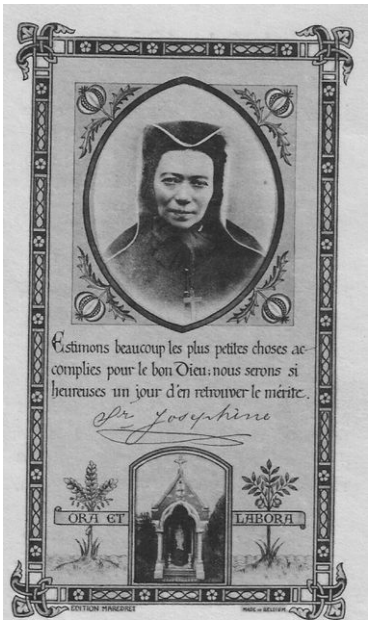

Joséphine Oury

En janvier 1891, une école ménagère est envisagée à Blégny.

En septembre 1892, ouverture de l'Institut St Dominique à Cheratte, à la demande de Mr le curé Wauters.

En octobre 92, ouverture de la maison d'Oupeye et de Pousset. A Pâques 93, maison de Vivegnis et agrandissement de la maison de Blégny.

Mère Joséphine décède en juin 1894. Le 18.3.1893, elle avait déjà dû s'aliter, gravement malade.

Une messe anniversaire, à laquelle sont invités tous les curés des environs, est dite à Blégny le 19.6.1895.

En 1896, la direction de l'Institut est confiée à Melle Houbiers .

Les Filles de Saint Joseph à Cheratte.

7. Fondation de la maison

" Chronique de la Maison de Cheratte Notre Dame (lez-Liège) . Institut Saint Dominique, commencé en septembre 1892 et fermé à Pâques 1902 (pages 91 à 100) "

" Mr le curé Wauters, qui voulait ériger en sa paroisse de Cheratte Notre Dame une école de Religieuses et se trouvait sans ressources pour y pourvoir, eut la louable idée d'y adjoindre un pensionnat pour petits garçons dont le rapport, selon lui, servirait au soutien, et du pensionnat et de l'école pour les filles de la commune. Il soumit son projet à Monseigneur Doutreloux, évêque du diocèse, qui l'approuva.
Il lui fallait réunir les fonds nécesaires pour couvrir les frais de construction d'un vaste local. De laborieuses et pénibles collectes à travers tout le diocèse lui procura de quoi jeter les fondements et parer au coût d'une bonne partie des constructions.
Mr le curé emprunta le reste en hypothéquant l'immeuble en voie d'achèvement. "

Le début de ce "Livre de Chronique" des Filles de St Joseph de Blégny , nous montre le curé Wauters de Cheratte N.D., confronté à sa volonté de construire des nouvelles écoles pour les filles de la paroisse , et aux difficultés d'un tel projet.
Rappelons que les filles fréquentaient une petite école catholique, située rue de Visé,96, et que les garçons allaient à l'école communale. C'était une répartition normale des tâches, dans une époque où la mixité des classes n'était pas courante.

Une école libre, en 1890, était confrontée aux problèmes que nous avons exposés, suite aux différentes législations découlant de la première guerre scolaire . Pour assurer un enseignement chrétien, les paroisses construisent de nouveaux locaux, qu'elles ont très difficile de payer. Cheratte N.D. est pauvre, malgré un artisanat armurier développé. Le charbonnage a fait faillite quelques années auparavent.

L'astuce du curé Wauters est de construire une école privée, un internat pour petits garçons, tenu par des religieuses, qui drainera , dans de beaux bâtiments, à la campagne, les garçons de la bourgeoisie environnante. Ces familles pourront se permettre de payer un bon minerval, ce qui assurera la vie, non seulement de l'internat, mais aussi des écoles paroissiales. Le plan est bon.
Mais il faut pouvoir le lancer. Des collectes vont permettre, avec l'autorisation de Mgr Doutreloux, Evêque de Liège, de récolter des fonds dans toutes les paroisses du diocèse. On verra que cette technique sera réutilisée lors de la deuxième guerre scolaire , près de 65 ans plus tard, lorsqu'il s'agira de construire les écoles qui succéderont à celles du curé Wauters.

8. Installation

Le 4 septembre 1892, les Filles de St Joseph de Blégny ,appelées par Mr le curé Wauters, font leur entrée à Cheratte. Le 1er octobre elles ouvrent avec 4 pensionnaires et 110 élèves externes.

" Ce fut en septembre 1892 que s'ouvrit l'Institut St Dominique où l'on reçut, non seulement des élèves externes, mais encore, comme pensionnaires, de petits garçons que l'on gardait jusqu'à la première communion inclusivement.
Notre vénérée Mère fondatrice, en envoyant à Cheratte, pour la première fois, Sr Ernestine, Sr Louise et Sr Jeanne (qui n'était pas destinée à y séjourner) , leur avait dit de mendier ce qui leur était nécessaire, car elle ne pouvait leur donner d'argent.

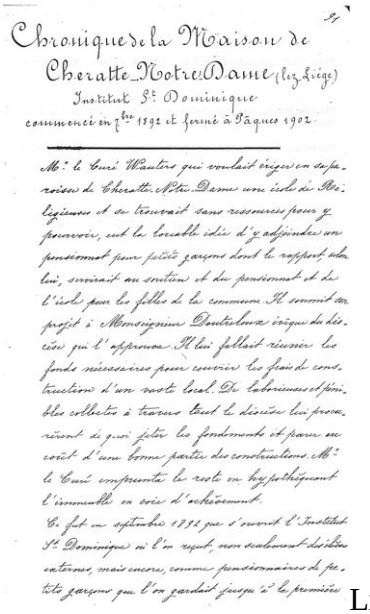
Chronique de la Maison de
Cheratte Notre Dame (lez Liège)
Institut St Dominique
commencé en 7bre 1892 et fermé à Pâques 1902

Mr le Curé Wauters qui voulait ériger en sa paroisse de Cheratte Notre Dame une école de Religieuses et se trouvait sans ressources pour y pourvoir, eut le louable idée d'y adjoindre un pensionnat pour petits garçons dont le rapport aiderait, servirait au soutien et au pensionnat et de l'école pour les filles de la commune. Il soumit son projet à Monseigneur Doutreloux évêque du diocèse qui l'approuva. Il lui fallait réunir les fonds nécessaires pour couvrir les frais de construction d'un vaste local. De laborieuses et pénibles collectes à travers tout le diocèse lui procurèrent de quoi jeter les fondements et payer un coût d'une bonne partie des constructions. Mr le Curé emprunta le reste en hypothéquant l'immeuble en voie d'achèvement.
Ce fut en septembre 1892 que s'ouvrit l'Institut St Dominique où l'on reçut, non seulement des élèves externes, mais encore, comme pensionnaires de petits garçons que l'on gardait jusqu'à la première

Livre des Chroniques des Filles de St Joseph à Blégny

En conséquence, Soeur Jeanne demanda, en passant chez ses parents à Housse, du pain et du beurre. La bonne Madame Bertrand y ajouta des oeufs, de la saucisse, de la viande; le soir, elle envoya des légumes.
A l'Institut, elles ne trouvèrent pas de lit, mais seulement une paillasse et un matelas sur lequel on dormit tour à tour. Une planche posée sur deux blocs de bois servit de table; après les repas, les blocs servaient de chaises. Une pétroleuse servait de fourneau et l'on n'avait pas un sou.

Les premiers mois de l'installation, on dormit par terre; la seconde semaine de l'installation, il vint trois lits, mais on était cinq soeurs; on s'arrangea au mieux.
Les meubles les plus indispensables n'arrivèrent que peu à peu : les parents de la nouvelle supérieure apportèrent les premiers : d'abord, un beau service de table en porcelaine, puis une lampe pour le vestibule, ensuite des tableaux et des statues.

Ils trouvaient moyen d'envoyer à chaque instant des dons qui venaient bien à point dans le pauvre ménage.
Soeur Ernestine fut mise à la tête de cette nouvelle fondation. La jeune supérieure était une

règle vivante, et pour le travail, manuel aussi bien qu'intellectuel, la générosité même. Elle poussait l'esprit de mortification jusqu'à n'avoir presque aucun souci de sa santé. D'autre part, bonne et indulgente pour ses Soeurs, elle s'attache bientôt toute sa maison. "

9. Les premières Soeurs de Cheratte

a) Soeur Ernestine

Charlotte Houbé est née à Liège le 23.1.1861. Elle entre en religion à Blégny, le 10.9.1887, à l'âge de 26 ans. Elle prend la vêture le 27.2.1888, sous le nom de Soeur Ernestine.

Elle fait ses premiers voeux le 20.5.1890, après avoir obtenu son diplôme d'institutrice primaire. Elle fera ses voeux perpétuels le 6.5.1906.

Elle sera religieuse à Cheratte de 1892 à 1894, pour être rappelée à Blégny comme deuxième Supérieure Générale en 1894. Elle décède le 11.7.1926.

b) Soeur Jeanne

Louise Bertrand est née à La Xhavée (Wandre) le 10.2.1862. Elle entre en religion à Blégny le 8.9.1881, à l'âge de 19 ans. Elle prend la vêture le 21.1.1882, sous le nom de Soeur Jeanne.

Elle fait ses premiers voeux le 7.4.1885 et ses voeux perpétuels le 6.5.1906.

Elle décède le 2.5.1918.

c) Soeur Louise

Maria Gougnard est née à Hollogne sur Geer le 12.4.1853. Elle entre en religion le 11.1.1873, à l'âge de 20 ans. Elle prend le nom de Soeur Louise.

Elle fait ses premiers voeux le 8.5.1881 et ses voeux perpétuels le 6.5.1906.
Elle vient de Trembleur à Cheratte le 5.11.1892 . Elle part pour Oupeye rue Sondeville le 28.7.1900 .
Elle décède le 27.8.1918.

Soeur Ernestine, Soeur Jeanne et Soeur Louise forment la première Communauté de Cheratte.

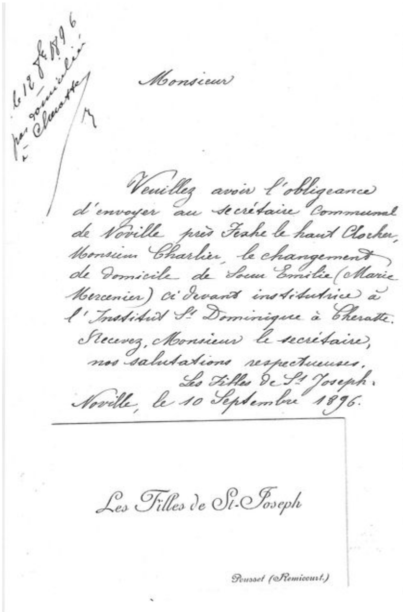

Monsieur

Veuillez avoir l'obligeance d'envoyer au secrétaire Communal de Noville près Fexhe le haut Clocher, Monsieur Charlier, le changement de domicile de Soeur Emilie (Marie Mercenier) ci devant institutrice à l'Institut St Dominique à Cheratte.
Recevez, Monsieur le secrétaire, nos salutations respectueuses,
Les Filles de St Joseph.
Noville, le 10 Septembre 1896.

Les Filles de St-Joseph

Pousset (Remicourt.)

Sœur Ernestine (Cheratte 1892- 1894) et Sœur Francisca (Supérieure à Cheratte 1894- 1902)

d) Elles seront rejointes par

Soeur Francisca

Camille Marie Joséphine Myin est née à Ixelles Bruxelles le 24.2.1842. Elle est diplômée comme institutrice primaire.
Elle entre en religion à Blégny le 26.12.1871, à l'âge de 29 ans , sous le nom de Soeur Francisca.
Elle fait ses voeux perpétuels le 6.5.1906.

Elle séjourne à Cheratte dès 1894 et est inscrite au registre de population de Cheratte comme Directrice religieuse des Filles de St Joseph . Elle vient de Pailhe , à Cheratte , le 16.11.1899 .
Elle part à Pailhe le 28.3.1902 , lorsque les Filles de St Joseph remettent l’Institut en d’autres mains .
Elle décède le 21.3.1930.

Soeur Stanislas

Anne Catherine Pauline Gaillard est née à Cornesse le 9.2.1868.
Elle est diplômée comme institutrice primaire à Blégny en 1886.
Elle entre en religion à Blégny le 20.4.1889, à l'âge de 31 ans.
Elle prend la vêture le 13.9.1889, sous le nom de Soeur Stanislas. Elle fait ses premiers voeux le 4.9.1891.
Elle vient à Cheratte le 12.1.1896 , venant de Trembleur .
Elle est renseignée comme supérieure au Registre de population de Cheratte 1891-1900 .

Elle décède à Cheratte le 23.4.1899.

10.La Consolidation de l'Institut

" Il fallait tout organiser à Cheratte, et les ressources y étaient précaires. Aussi, Soeur Ernestine s'y dépense-t-elle sans compter, prenant sur les nuits quand les jours ne suffisaient pas, et s'adjugeant toujours les tâches les plus rudes.
Elle était secondée par la généreuse Soeur Louise, et telles étaient leur ardeur et leur courage qu'une personne du village, après les avoir vues à l'oeuvre, faisait la réflexion : " Elles travaillent comme... des chevaux " .
Mr le curé Wauters disait à son tour à notre Mère fondatrice : " Quelles travailleuses vous m'avez envoyées ! On les dirait insensibles à la fatigue " .
Et une maîtresse laïque confiait à une de nos Soeurs : " Je ne voudrais, pour rien au monde, être Supérieure dans une maison religieuse; on se tue à cette charge-là. "

L’abbé Wauters et les enfants de l’école des sœurs de Cheratte

Plus tard, Mr Vrancken, actuellement curé de St Servais à Liège, qui fut à Cheratte le successeur de Mr Wauters, dira à une postulante sur le point d'entrer en notre Congrégation : " J'ai trois soeurs Filles de la Croix, et j'estime beaucoup leur Congrégation, mais au-dessus de tout, je place les Filles de St Joseph; elles sont pleines de courage et d'abnégation. "

Cependant, Soeur Ernestine soutenait sa rude vie avec vaillance; elle organise l'externat qui fut peuplé rapidement de nombreuses élèves. Le pensionnat , dont les progrès furent naturellement plus lents, eut, dès le début, comme les Soeurs elles-mêmes, son règlement, qui fut observé à la lettre.

Mais Soeur Ernestine déplorait amèrement d'être Supérieure; elle se jugeait inférieure à sa tâche, et quand elle revenait à Blégny, elle paraissait souvent triste et pensive. " Oh, ma Soeur, disait-elle un jour à l'une de ses consoeurs, vive toujours de soigner les vaches à la Maison-Mère. "

Elle avait rêvé une vie de recueillement, d'obéissance et de dépendance et peu à peu, dès le noviciat, le bon Dieu, qui connaît l'avenir, et savait à quelle haute mission Il la destinait, l'avait doucement préparée à cette croix de la Supériorité, en la faisant nommer Préfète du Noviciat, où tout le monde obéissait avec joie à cette novice exemplaire, qui n'usait des légers privilèges que lui conférait son titre, que pour se réserver les besognes les plus rebutantes, achevant souvent la tâche des autres quand la sienne lui laissait un moment de loisir, faisant les observations nécessaires avec tant de douceur et d'indulgence que la Soeur en faute était toujours amenée au repentir , et surtout, recevant elle-même avec une soumission si sereine les humiliations et les admonitions parfois sévères que ne lui ménageait pas la Maîtresse des Novices.

Notre vénérée Mère Fondatrice l'avait en grande estime et aurait voulu en faire sa personne de confiance, mais il fallait à Cheratte une personne vertueuse, à qui elle peut se fier pour toute chose, propre à faire du bien dans ce milieu difficile, et assez intelligente pour faire prospérer une oeuvre aussi importante.

Or, Soeur Ernestine était à la hauteur de sa charge; elle avait fait d'excellentes études normales et conquis le diplôme d'institutrice; elle était apte à l'enseignement et s'y était adonnée, à la Maison-Mère, pendant deux ans avec dévouement et succès. Elle était donc toute désignée pour cette tâche.

Mais notre Mère Joséphine souffrit beaucoup de son départ, et quand, quelques mois après, Soeur Ernestine tomba malade à Cheratte, elle exprima l'espoir qu'elle avait fondé sur elle pour la Maison-Mère, et son regret de l'avoir sacrifiée, se proposant, disait-elle, de la rappeler au plus tôt.

A Cheratte, malgré la divergence des caractères qu'elle avait sous ses ordres, le personnel laïque, et surtout une situation matérielle qui n'était guère brillante, Soeur Ernestine fit face à tout et la Maison entra bientôt dans une voie de progrès."

11.Visite de Mgr Doutreloux

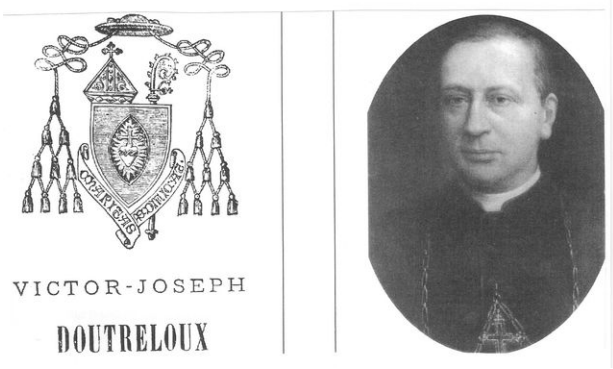

Le 12.12.1892, Monseigneur Doutreloux, Evêque de Liège,(+ 24.8.1901 à 22h), bénit solennellement l'Institut et la petite chapelle.

" Dès les premiers mois de son installation, l'établissement reçut la visite de Mgr Doutreloux : on fit à cette occasion, de grands préparatifs, et une fois de plus, les Soeurs y consacrèrent leurs nuits.

Tout marcha à souhait : Soeur Louise avait employé de réels talents à la décoration de la maison qui était charmante.

Monseigneur bénit les locaux, parla paternellement aux Soeurs, encouragea et remercia les bienfaiteurs de l'Oeuvre. "

12.Le Développement de l'Institut

En décembre 1893, grâce à la bonne direction des Filles de St Joseph et à leur dévouement sans pareil, la maison a bien prospéré : elle compte déjà 16 pensionnaires et plus de 145 élèves à l'externat.

" Bientôt, les classes de l'externat se remplirent, malgré la lutte acharnée de l'école communale, bien tenu au point de vue didactique, mais déplorable au point de vue religieux.
Les progrès du pensionnat furent plus lents : il fallait d'abord être connu et puis, l'on était si près de Liège! Bientôt, cependant, il conquit dans la région, une réputation excellente et reçut assez d'élèves pour la formation de deux classes.

Sur ces entrefaits, Soeur Ernestine tomba malade; elle fut d'abord atteinte d'un panaris fort douloureux qui lui fit perdre une phalange, puis souffrit, à la jambe, d'un mal très grave, une arthrite , pour lequel une opération fut jugée nécessaire. Il y eut même un moment où l'on crut la malade perdue, et Mr le curé Wauters lui administra les Derniers Sacrements, lorsqu'en même temps une épidémie de petite vérole se déclara au pensionnat et Soeur Ernestine en eut une légère atteinte.

Les croix ne manquaient donc pas à la jeune fondatrice. Elle préludait, sans le savoir, à la tâche plus lourde que la Providence lui réservait pour plus tard.
Il faut y ajouter que les bâtiments, mal conditionnés, avaient un besoin de réparations dès la seconde année, que les caves se remplissaient d'eau , aussitôt que quelques pluies consécutives faisaient monter le niveau de la Meuse, et que les épidémies y étaient fréquentes.

D'un autre côté, les Soeurs mettaient tout en oeuvre pour assurer la prospérité de l'Institut : une distribution très solennelle des prix terminait chaque année scolaire et était fort goûtée des parents.
Une Congrégation réunissait chaque année les Jeunes Filles les plus pieuses du village et un patronage offrait, aux enfants de tout âge, des distractions appréciées.

Un grand bien pour les âmes se faisaient par ces oeuvres diverses que les Soeurs soutenaient à force de dévouement et d'abnégation. "

a) Soeur Stanislas

" En 1894, notre vénérée Mère Fondatrice mourut, et Soeur Ernestine fut appelée à la remplacer.
Elle établit comme supérieure à Cheratte, notre angélique Soeur Stanislas, dont les douces vertus charmèrent non seulement son entourage, mais encore les personnes du village. "

" Soeur Stanislas (Pauline Gaillard) venait de perdre son frère qui laissait 5 orphelins en bas âge. Mère Joséphine, émue de compassion, présente de prendre les enfants à la maison de Cheratte. Notre Mère les fit nommer tous. Le second, le plus délicat de tous, Jean, nous le prendrons.

Or Jean n'était pas de 15 jours à Cheratte qu'un délégué de la Loge Maçonnique de Verviers présentait à la Mère de lui confier l'enfant en échange de la promesse formelle d'en prendre soin, et plus tard, il se chargerait de ses études universitaires et assurerait aussi l'avenir de ses frères. "

Le 3 septembre 1894, les Soeurs Vocales de St Joseph se réunissent à 3h à la chapelle de Blégny pour l'élection d'une Supérieure Générale en remplacement de la Révérende Mère Joséphine.

Soeur Ernestine, Supérieure de la Maison de Cheratte, réunit 25 voix sur 38 et est proclamée Révérende Mère Générale. Soeurs Francisca, Catherine, Marie, Gertrude et Marcelle sont élevées Conseillères. Soeur Francisca est maintenue Assistante.

" Soeur Stanislas mourut à la tâche. Depuis deux ans déjà, la fièvre typhoïde régnait à Cheratte. A l'Institut St Dominique, une maîtresse laïque et deux religieuses furent atteintes. Soeur Félicité fit ses voeux perpétuels in extremis.

Elles donnèrent bien des soucis à la jeune Supérieure qui, de constitution délicate et épuisée déjà de travail et de fatigue, gagna la maladie et fut emportée après quelques jours de fièvre, le 28.4.1899, en la fête de Patronage de St Joseph, laissant un vide irréparable à l'Institut St Dominique, qui était alors en pleine prospérité."

b) Soeur Francisca

Le 24.4 .1899, réunion du Conseil à la maison de Blégny pour pourvoir au remplacement de Soeur Stanislas, décédée à Cheratte le 23.4.1899, Supérieure de cette maison.

La chose étant très difficile vu le petit nombre de sujets, on décide d'exposer la situation à Mgr l'Evêque.

Le 28.8, on projette de nommer Sr Francisca Supérieure de la Maison de Cheratte. Le 13.9, réunion du Conseil qui décide de désigner définitivement Sr Francisca , supérieure de la Maison de Pailhe,pour diriger l'Institut St Dominique à Cheratte.

" A ce moment, la Maison Mère avait besoin de tous ses sujets et sa Supérieure dut faire appel à Soeur Francisca, qui possédait l'instruction et les talents nécessaires pour gouverner cette maison importante.

Sœur Francisca

Sœur Marie Augustine

Soeur Francisca, alors âgée d'une soixantaine d'années, dut quitter Pailhe pour prendre la direction de cette Maison de Cheratte. Elle avait assez de savoir-faire, pour qu'au point de vue matériel, son gouvernement fut parfait, mais la situation toujours précaire de l'Institut, les épidémies qui y régnaient souvent (après un cas de croup, on avait eu la scarlatine parmi les enfants) , et en plus la perspective de voir se rouvrir , juste en face de l'entrée principale, l'ancienne houillère de la localité, telles furent les raisons qui découragèrent le fondateur et le personnel de l'Institut. "

Le 12.4.1900, Soeur Louise, enseignante à Cheratte, laisse sa classe à Soeur Eulalie, car elle ne satisfait pas. Elle permutte avec celle-ci à Oupeye. Soeur Lucie quitte aussi Cheratte pour Oupeye, où elle remplace Soeur Clémence.

13.Les Filles de Blégny quittent Cheratte

" Le Révérend Mr Wauters, ayant un besoin pressant d'argent, vendit sa maison à une communauté française.

Quand, après une dizaine d'années de dévouement gratuit, c'est au plus si la Congrégation de Blégny a pu retirer, pour ces dix années de travail, 1000 francs de Boni, les Filles de St Joseph, manquant de personnel d'une part, et de ressources de l'autre, durent se retirer, l'état du pensionnat et celui de l'externat était en pleine voie de prospérité.
Si la Congrégation de Blégny avait pu avancer la somme d' environ 20.000 frs, qui constituait la redevance du révérend Mr Wauters sur l'immeuble, elle serait devenue acquéreuse du bien .

Mais l'Institut de Blégny aurait dû les emprunter lui-même, et cela en faveur d'une oeuvre dont l'avenir, dans cet enclos insalubre, enfermé dans les dépendances d'une houillère, n'offrait aucun espoir d'amélioration , et ne présentait aucune garantie de stabilité et de développement.
Les Filles de St Joseph quittèrent Cheratte le 30 mars 1902. "
Le 3.4.1902, les Filles de St Joseph de Blégny quittent Cheratte, à cause du manque de sujets pour suffire à tant d'emplois.

14.Maria De Greef

Lorque nous regardons la liste des élèves inscrites à l'école primaire paroissiale de Cheratte, le premier nom qui y apparait est celui de Maria De Greef.
Cette petite fille est née à Eysden, le 18.2.1880.

Mère Marie-Augustine ou Maria De Greef de Cheratte, supérieure des Filles de St Joseph à Blégny, fut la première élève inscrite au registre de l'école des sœurs à Cheratte.

Elle est la fille de Eugène De Greef, né à Bruxelles, le 14.5.1833, décédé à Eysden (Limbourg hollandais), le 23.10.1907 , et de Marie Catherine Mariette, née à Cheratte, le 5.3.1840, décédée à Theux (Spa) le 2.2.1919.
Son frère, Joseph De Greef, sera prêtre profès des Aumoniers du Travail. Il nait le 1.5.1878 à Eysden et meurt à Virton, le 15.1.1942. Il a fait ses premiers voeux le 2.10.1900 et a été ordonné prêtre le 6.6.1903.

Maria effectue ses études d'institutrice à Blégny et obtient son diplôme en 1898.
Elle entre en religion le 25.10.1900 et prend la vêture le 27.3.1901, sous le nom de Soeur Marie Augustine.

Elle fait ses premiers voeux le 9.6.1903 et ses voeux perpétuels le 18.9.1909.
Elle devient Supérieure Générale de la Communauté de 1938 à 1956.

Pendant la guerre 40-45, elle héberge et sauve plusieurs petites filles juives.
Elle décède à Blégny le 18.1.1965.

15.Jeunes filles de Cheratte diplômées à Blégny

1885 : Elisabeth Dumoulin , devenue Me Dessart

1897 : Catherine Charlier

1898 : Gérardine Wilket, devenue Me Hübsch
Maria De Greff

1900 : Guillemine Demarteau

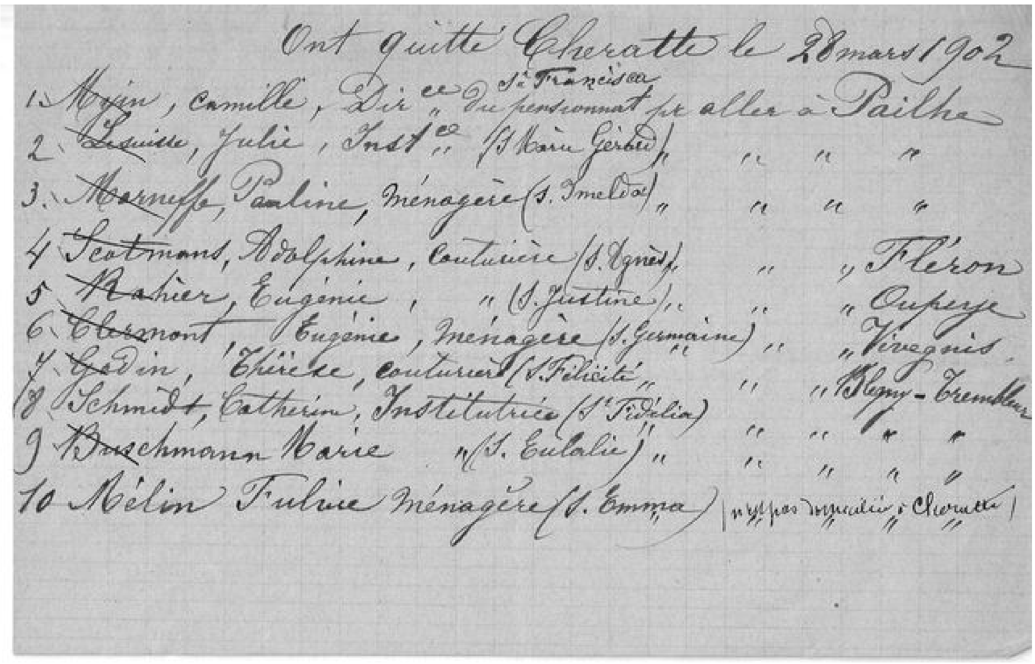

Ont quitté Cheratte le 28 mars 1902

1. Mojin, Camille, Dir^ce du pensionnat (S^t Francisca) p^r aller à Pailhe
2. Louisse, Julie, Inst^ce " (S^t Marie Gérard) " " " "
3. Marneffe, Pauline, ménagère (S. Imelda) " " " "
4. Scotmans, Adolphine, couturière (S. Agnès) " " Fléron
5. Rahier, Eugénie, " (S. Justine) " " " Oupeye
6. Clermont, Eugénie, ménagère (S. Germaine) " " " Vivegnis
7. Godin, Thérèse, couturière (S. Félicité) " " " Blégny-Trembleur
8. Schmidt, Catherine, Institutrice (S^t Fidélia) " " " "
9. Buschmann Marie " (S. Eulalie) " " " " "
10. Mélin Fulvie ménagère (S. Emma) (n'est pas [illegible] à Cheratte) " "

16. Autres religieuses des Filles de St Joseph ayant travaillé à l'Institut St Dominique

Le registre de Population de Cheratte (années 1891 – 1900 et 1901 à 1910) nous renseigne sur le nom des religieuses des Filles de St Joseph qui sont présentes à l'Institut St Dominique de 1892 à 1900 et de1901 à mars 1902 , date où l'Institut est remis entre les mains des Sœurs de Paramé . En 1892 , l'Institut St Dominique porte le n° 90 de la rue de Cheratte .
La liste de 1892 - 1900 porte les noms suivants :

- Marie Gougnard (Sœur Louise) : née à Hollogne sur Geer le 12.4.1853 , religieuse , vient de Trembleur le 5.11.1892 . Elle part à Oupeye rue Sondeville le 28.7.1900 .
- Anne Marie Adrienne Jockin , née à Chokier le 4.3.1859 , religieuse , vient de Trembleur le 5.11.1892 . Elle part à Seraing le 13.9.1893 , puis à Verviers rue des Minières chez l'avocat Poswick le 27.12.1895 .
- Maria Zeliger ou Seliger , née à Seiferdorf (Prusse Silésie) en 1855 , religieuse , vient de Trembleur le 5.11.1892 . Elle retourne à Trembleur le 2.3.1899 .
- Marie Catherine Joséphine Anne Crémers , née à Liège le 24.11.1872 , religieuse , vient de Trembleur le 21.1.1895 . Elle repart à Trembleur le 24.12.1900 , rue de Blégny 10c .
- Anne Catherine Pauline Gaillard , née à Cornesse le 9.2.1968 , religieuse , est supérieure du couvent . Elle vient de Trembleur le 12.1.1896 . Elle décède le 23.4.1899 .
- Marie Catherine Houia , née à Liège le 5.5.1861 , novice , vient de Trembleur le 12.1.1896 . Elle part à Miécret le 18.11.1899 .
- Marie Léonardine Maréchal , née à Liège le 1.9.1869 , femme de chambre non religieuse , vient de Trembleur le 12.1.1896 . Elle part à Dinant , Hôtel Kursal le 26.9.1898 .
- Marie Jeanne Houia , née à Mortroux le 16.4.1865 , servante non religieuse , vient de Mortier le 12.5.1896 . Elle part à Trembleur le 2.3.1899 .
- Jeanne Pasteger , née à Feneur le 17.5.1854, religieuse , vient de Pousset le 15.1.1897 . Elle part à Trembleur le 2.3.1899 .

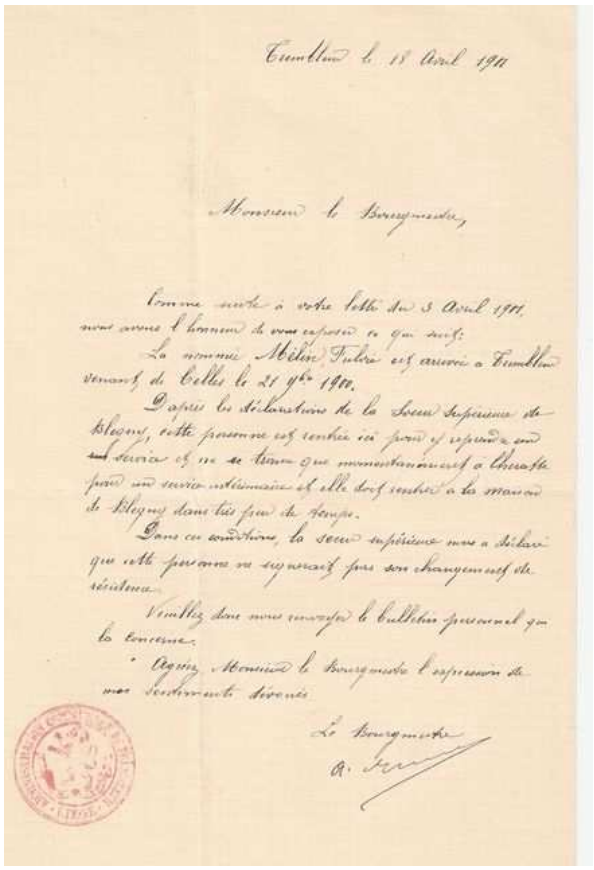

Trembleur le 18 Avril 1901

Monsieur le Bourgmestre,

Comme suite à votre lettre du 3 Avril 1901, nous avons l'honneur de vous exposer ce qui suit:

La nommée Mélin Fulvie est arrivée à Trembleur venant de Celles le 21 9bre 1900.

D'après la déclaration de la Sœur Supérieure de Blégny, cette personne est rentrée ici pour y reprendre son service et ne se trouve que momentanément à Cheratte pour un service intérimaire et elle doit rentrer à la maison de Blégny dans les jours de temps.

Dans ces conditions, la sœur supérieure nous a déclaré que cette personne ne séjournerait pas son changement de résidence.

Veuillez donc nous marquer le bulletin personnel qui la concerne.

Agréez, Monsieur le Bourgmestre l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Bourgmestre

A. [illegible]

Une lettre de la Supérieure de Blégny complète le Registre de Population 1891-1900 et 1901-1910 , et nous renseigne les religieuses ayant quitté Cheratte le 28.3.1902 , avec leur nom de religieuse , leur identité civile , l'endroit où elles sont allées , mais aussi leur fonction à l'Institut .

- Sœur Francisca : Camille Marie Joséphine Myin , née à Ixelles le 20.2.1842 (24.2 ?) , est directrice religieuse du Pensionnat de Cheratte des Filles de St Joseph . Elle vient de Pailhe le 16.11.1899 . Elle part à Pailhe le 28.3.1902 .
- Sœur Germaine : Eugénie Henriette Marie Clermont , née à Neuville en Condroz le 7.11.1852 , est religieuse . Elle vient de Trembleur le 27.10.1899 . Elle part à Vivegnis rue de Cheratte 16 le 28.3.1902 . Ménagère .
- Marie Elisabeth Léonardine Stockart , née à Aubel le 12.10.1869 , est religieuse . Elle vient de Trembleur le 31.12.1900 et part à Grand Axhe Grand Route 17 le 30.9.1901 .
- Sœur Imelda : Pauline Marneffe , née à Grand Axhe le 30.5.1876 , religieuse , vient de Fléron le 6.11.1900 et part à Pailhe le 28.3.1902 . Ménagère .
- Marie Louise Mélanie Michel , née à Sart lez Spa le 26.2.1871 , religieuse , vient de Blégny Trembleur le 22.2.1901 et y repart le 28.3.1902 .
- Sœur Félicité : Marie Thérèse Godin , née à Vivegnis le 11.4.1871 , religieuse , vient de Trembleur le 31.12.1900 et repart à Trembleur rue de Blégny 11 le 28.3.1902 . Couturière .
- Sœur Justine : Eugénie Rahier , née à Liège le 19.3.1864 , religieuse , vient de Noville le 2.10.1901 et part à Oupeye rue Sondeville 12 le 28.3.1902 . Couturière .
- Sœur Agnès : Adolphine Scotmans , née à Huy le 29.9.1870 , vient de Fléron rue Derrière l'Eglise 381 le 17.2.1902 et y repart le 28.3.1902 . Couturière .
- Sœur Emma : Fulvie Mélin , religieuse ménagère arrivée à Trembleur le 21 .11.1900 venant de Celles , a occupé très momentanément un service intérimaire à Cheratte et n'a pas été inscrite sur le Registre de Population (avril 1901) .

17. Institutrices religieuses ou non ayant travaillé à l'Institut St Dominique

- Sœur Emilie : Marie Mercenier , institutrice religieuse à Cheratte , n'a pas été portée au Registre de Population de Cheratte . Elle part à Noville le 10.9.1896 .
- Jeanne Hélène Daywaille , née à Liège le 29.7.1877 , institutrice non religieuse , vient de Pousset le 18.4.1899 . Elle part à Fléron rue derrière l'église 6 le 8.12.1899 .
- Marie Lambertine Emilie Aline Vliermael , née à Wandre le 5.7.1877 , institutrice non religieuse , vient de Jupille le 14.2.1901 . Elle retourne à Jupille rue Chafnay 100 le 30.9.1901 .
- Sœur Eulalie : Marie Joseph Buschmann , née à Jalhay le 5.4.1869 , religieuse , vient d'Oupeye le 11.8.1900 et part à Trembleur rue de Blégny 11 le 28.3.1902 .Institutrice .
- Sœur Marie Gérard : Julie Marie Catherine Lesuisse , née à Beaussaint le 22.3.1881 , vient de Beausaint le 31.12.1900 et part à Pailhe le 28.3.1902 . Institutrice .
- Marie Joséphine Piron , née à Trembleur le 23.10.1880 , fille naturelle de Marie Barbe Piron , institutrice , vient de Trembleur rue de Sougné 313 le 17.4.1901 . Elle pense partir à Trembleur rue de Blégny 11 le 2.4.1902 , mais va à Membach rue Hoof 39 le 28.10.1902 .
- Sœur Fidélia : Catherine Elisabeth Schmidt , née à Housse le 18.4.1866 , fille de Vincent Alexandre et de Catherine Joseph Henri , religieuse institutrice , vient de Trembleur rue de Blégny 11 le 27.9.1901 . Elle y retourne le 28.3.1902 .

Les premiers enfants de l'Ecole des Soeurs

Les premières pages du registre de l'école des Soeurs (Ecole primaire subsidiée de Cheratte) nous donnent les noms des premiers élèves inscrits dans cette école. Il faut cependant regretter que les deuxième et troisième folios (page 2, 3, 4 et 5) soient manquants.

1. Marie De Greef, née le 18.2.1880 à Eysden, fille du Chef de Station de Cheratte E. De Greef et de Me Mariette ,ménagère; habite Cheratte; fréquentait antérieurement l'école de Cheratte et de Visé.

2. Camille Demarteau, né à Cheratte le 10.9.80, fils de C.Demarteau, armurier et de E. Randaxhe, ménagère; habitent Cheratte Hauteurs; fréquentait l'école de Cheratte.

3. 4. E et C Lemaire, nés à Sabaré Cheratte le 15.7.1881, enfants de Noël Lemaire, garde champêtre et de C. Lebeau, commerçante; venaient de Cheratte Centre.

5. E. Demarteau,né à Cheratte le 26.4.1882, enfant de C. Demarteau ,armurier et de E.Randaxhe,ménagère. Venait de Cheratte hauteur et centre. Habitait Cheratte Hauteurs.

6. L.D. Rasquinet, né à Jupille le 3.6.1882, enfant de J.Rasquinet,tailleur de limes et de H. Bosly, habitant Jupille.

7. Justine Woit, née à Vivegnis le 23.9.1882, fille de Françoise Delhoulle, ménagère, habitant Cheratte. Vient de l'école de Cheratte centre.

8. M.B. Cordy, né à Cheratte le 8.5.1882, enfant de F.Cordy et J.Morin, négociants à Cheratte. Vient de l'école de Liège.

9. ... Dujardin, né au Sartay à Cheratte le 11.1.1883, enfant de J.Dujardin, armurier et de C. Malchair; habite Cheratte. Vient de l'école de Cheratte centre.

10. 11. ... et J. Ernotte, nés à Cheratte le 3.4.1881 et le 23.7.1883 ; enfants de N.Ernotte, boulanger et de Catherine Warnotte, habitent Cheratte. Ecole antérieure, Cheratte et Blégny.

12. 13. AC et MJ Habran, nés à Wandre le 11.5.83 et le 11.9.85. Enfants de N.Habran et E.Dumoulin, marchands de beurre, habitent Wandre. Viennent de l'école de Wandre.

14. ... Steins , né à Sabaré Cheratte le 20.1.1881, enfant de Hubert Steins, charcutier et de Debouxtay G., commerçante. Habite Sabaré. Vient de l'école de Cheratte Hauteurs et de Housse.

15. A. Charlier, né Aux Communes de Cheratte le 9.4.1882. Enfant de Henri Charlier, armurier et de J.Etienne,ménagère. Habite aux Communes. Vient de l'école de Cheratte Hauteurs.

16. Cath. Roy , née à Hoignée Cheratte le 10.4.1884, enfant de F.Roy, armurier et de C. Dery, boulangère. Habite Cheratte Hoignée. Ecole antérieure: Cheratte Hoignée.

17. M.Randaxhe, né à Wandre le 18.4.1885. Enfant de P.J.Randaxhe,fabricant d'armes et de M.Maréchal, ménagère. Habite Wandre et vient de l'école de Wandre.

18. M.J.J.A. Christophe , né à Cheratte le 29.9.1882, enfant de J.L.Christophe, cultivateur et de A.J.E. Moureau, ménagère. Habite Cheratte et vient de l'école de Cheratte Hauteurs.

19. 20. Catherine et Françoise Deby nés à Cheratte le 13.1.1882 et le 15.6.1885. Enfants de François Deby, armurier et de M.Bischops, ménagère. Habitent Cheratte. Viennent de l'école de Cheratte centre. Françoise est entrée en octobre 93 en division inférieure et en octobre 96 en division moyenne. Quitte l'école en avril 99. Absences de 7 jours en 1ere, 9 en 2e , 5 en 3e, 8 en 4e, 15 en 5e et 142 en 6e année. Elèves gratuits.

21. J. Maréchal, né à Wandre le 23.4.1882, enfant de Maréchal et d'Abry, fruitier. Habite Wandre. Vient de l'école de Wandre.

22. Marguerite Josse, née à Cheratte le 13.8.1884, fille de Guillaume Josse et de Collinet, armurier; habite Cheratte. Vient de l'école de Cheratte centre.

Tous ces élèves étaient des élèves payant, sauf Justine Woit (7), élève gratuite.

Pour ces 22 premiers élèves, il ne nous est donc pas possible, vu la perte des folios, de donner les renseignements suivants : date d'entrée à l'école, division à laquelle ils ont été admis et date (division inférieure, moyenne ou supérieure qui correspondaient aux dégrés inférieur, moyen ou supérieur) , date où ils ont quitté définitivement l'école et le nombre de jours d'absence par année suivie.

Le folio 4 mentionne les renseignements que nous venons d'indiquer, mais il nous manque, sur le folio 3 les noms, prénoms, lieux et dates de naissance... qui nous permettraient de rattacher les renseignements du folio 4 à des personnes précises.

Le revers du folio 4 nous permet de repartir sur des renseignements complets par élève, en recommençant donc cette énumération à l'élève portant le n° 69.

L'avers du folio 5 porte en outre la mention suivante : Visé, le 13 janvier 1897. Signé : l'inspecteur cantonal J.Lebeau.

69. Frédéric Louise , née à Cheratte le 30.7.1888, fille de Joseph Frédéric - Crenier, cantonnier et ménagère, habitant Cheratte centre. Entrée en division inférieure en octobre 94 et en division moyenne en octobre 97. Elève payant. Absences en première année : 14 jours ; 2e année : 23 jours ; 3e année : 18 jours ; 4e année : 15 jours et 5e année : 78 jours.

70. Merlot (ou Mairlot) Lambertine , née à Wandre le 10.9.1888 , fille de Jean Merlot (ou Mairlot) - Meulman, sacristain, habitant Wandre. Entrée en division inférieure en avril 96 et en moyenne en octobre 97. Quitte l'école en octobre 99. Absente 103 jours en 1ere, 43 en 2e, 29 jours en 3e année et 54 jours en 4e année. Elève gratuite.

71. Rosier Antoinette , née à Cheratte le 7.4.89, fille de H. Rosier et de Maria Mertens , armurier et ménagère, habitant Cheratte. Fréquentait avant l'école de Cheratte centre.
Entrée à l'école en mai 1896, en division inférieure puis en octobre 96 en division moyenne. Absente 5 jours en 2e année et 20 jours en 3e année.

72. Meyers Louise, née à Cheratte le 12.5.87, fille de Jacques Meyers - Danthine, armurier et ménagère, habitant Wandre. Fréquentait avant l'école de Wandre. Entrée à l'école en octobre 94 en division inférieure et en octobre 96 en division moyenne. Absente 13 jours en 1ere année,18 en 2e, 24 en 3e,9 jours en 4e et 3 jours en 5e année. Elève gratuite.

73. Deliège Marie, fille de Mathieu Deliège et de Gertrude Steins, habitant Cheratte Hauteurs. Vient de l'école de Cheratte Hauteurs. Entrée à l'école le 5.6.96 et en division moyenne en octobre 95. A quitté définitivement l'école en octobre 96. Absente 170 jours en 3e année.

74. Hermin(n)e Charlotte , née à Wandre le 2.5.86 , fille de Marcel Hermin(n)e - Defils, armurier et marchande, habitant Wandre. Vient de l'école de Wandre. Entrée à l'école le 17.6.96 en division moyenne, puis en octobre 98 en supérieure. Quitte l'école en octobre 99. Absente 162 jours en 4e année,7 jours en 5e et 9 jours en 6e année. Elève payante.

75. Crenier Marie, née à Cheratte le 7.2.87, fille de Crenier Louvat, mineur et ménagère, habitant Cheratte. Entrée en octobre 95 en division inférieure, puis en octobre 97 en division moyenne. Absente 9 jours en 1ere, 15 jours en 2e, 23 jours en 3e année et 35 jours en 4e année. Elève gratuite.

76. Cerfontaine M.C., née à Cheratte le 7 .9.87, fille de W. Cerfontaine Briquet, camionneur et ménagère, habitant Cheratte. Vient de l'école de Cheratte centre. Entrée à l'école le 16.6.96 en division inférieure. Quitte l'école en octobre 96. Absente 2 jours en 2e année.

77. Clerdent Elise, née à Cheratte Hauteurs le 24.5.87, fille de Joseph Clerdent - Etienne, armurier et ménagère, habitant Cheratte hauteurs. Vient de l'école de Cheratte Haut. Entrée à l'école le 1.7.96 en division inférieure, puis en octobre 97 en division moyenne .Quitte l'école en octobre 99. Absente 4 jours en 1ere, 6 jours en 2e, 56 jours en 3e année et 20 jours en 4e année.Elève payante.

78 et 79. Braham Octavie et Marie, nées à Cheratte, le 17.6.87 et le 3.5.90, filles de E. Braham - Grandjean, cordonnier et ménagère, habitant Cheratte Haut. Viennent de l'école de Cheratte Haut. Entrées toutes deux à l'école le 1.7.96 et quittent l'école définitivement en octobre 1896.

80. Gérard Marguerite, née à Wandre, entrée à l'école en octobre 94 en division inférieure. Quitte l'école en octobre 96.

81. Bodson Marie, née à Cheratte le 22.4.1890, fille de M. Bodson - Woit, armurier et ménagère, habitant Cheratte centre. Entrée à l'école en division inférieure en octobre 96. Quitte l'école en décembre 97. Elève gratuite.

82. Moray Anna, née à Wandre. Entrée à l'école en avril 96. En division inférieure en octobre 96. Quitte l'école en octobre 96.

83. Jehotte Catherine, née à Saive, fille de F. Jehotte - Hauregard, cultivateur, habitant Saivelette à Saive. Entrée à l'école en avril 95, puis en division inférieure en octobre 96. Quitte l'école en avril 97. Absente 25 jours en 1ere et 40 jours en 2e année. Elève payante.

84. Hallet Henriette, née à Cheratte le 9.12.1890, fille de Séverin Hallet - Collinet, armurier

et ménagère, habitant Cheratte. Entrée à l'école en octobre 1896 et en division inférieure en octobre 98, puis en moyenne en octobre 1900. Absente 7 jours en 1ere et 9 jours en 2e et 95 jours en 3e année. Elève gratuite.

85. Aline Dujardin , née à Cheratte le 10.5.86, fille d'Antoine Dujardin et de Marguerite Dujardin, armurier et ménagère, habitant Cheratte centre. Vient de l'école de Cheratte centre. Entrée à l'école en octobre 96 en division moyenne. Quitte l'école en avril 97. Absente 20 jours en 3e année et 35 jours en 4e année. Elève gratuite.

86 et 87. Fonson Anna et Marie, nées à Jupille le 15.5.86 et le 2.9.87, filles de M. Fonson et de V. Chevolet, employé et ménagère, habitant Cheratte centre. Viennent de l'école de Cheratte centre. Entrées en octobre 96. En division inférieure en octobre 95 puis en moyenne en octobre 96 pour Anna; en division inférieure en octobre 96 pour Marie. Quittent l'école en novembre 97. Absente 30 jours en 3e année et 35 jours en 4e année pour Anna; 15 jours en 2e année et 20 jours en 3e année pour Marie. Elèves gratuites.

88. Dujardin Marie-Jeanne, née à Cheratte le 10.5.1890, fille de Célestin Dujardin et de M. Servais, armurier et ménagère, habitant Cheratte. Vient de l'école de Cheratte centre. Entrée à l'école en octobre 96 en division moyenne. Absente 17 jours en 1ere et 15 jours en 2e année, 72 jours en tout. Quitte l'école en octobre 98. Elève gratuite.

89. Bar Catherine Joséphine, née à Herstal le 16.4.1888, fille de L. Bar et de Catherine Horion, armurier et ménagère, habitant Cheratte. Vient de l'école de Cheratte centre. Entrée à l'école en octobre 96 en division moyenne. Quitte l'école en novembre 97. Absente 25 jours en 1ere année. Elève gratuite.

90. Servais Célestine, née à Wandre le 2.7.1887, fille de Servais Barbe, armurier, habitant Herstal Wandre (A l'eau). Vient de l'école de Wandre. Entrée à l'école en octobre 96 en division inférieure, quiite l'école en avril 98. Absente 25 jours en 1ere, 30 jours en 2e et 45 jours en 3e année. Elève gratuite.

91 et 92 . Beckers Dieudonnée et Marie-Thérèse , nées à Sarolay le 14.3.85 et le 29.8.87, filles de Pierre Beckers et de M.T. Weertz, armurier et ménagère, habitant Sarolay. Viennent de l'école d'Argenteau. Entrées à l'école le 8.12.96, en division supérieure pour Dieudonnée, qui est absente 10 jours en 4e année; en division inférieure pour Marie-Thérèse qui est absente 19 jours en 1ere, 46 en 2e,215 jours en 3e . Dieudonnée quitte l'école en septembre 97.Marie-Thérèse passe en division moyenne en octobre 97. Elle quitte l'école en avril 99. Elèves payantes.

93. Hoffman Elisabeth, née à Cheratte le 9.2.1888, fille d'André Hoffman , décédé et de Marie Simon, armurier et ménagère, habitant Wandre. Vient de l'école d'Herstal. Entrée à l'école le 12.1.97 en division moyenne. Quitte l'école en avril 99. Absente 73 jours en 3e année et 102 en 4e année. Elève gratuite.

94 et 95. Frédéric Marguerite et Alexite, nées à Bellaire le 7.2.86 et le 9.7.88, filles de J.Lambert Frédéric et de M.E. Delsemme, mécanicien et ménagère, habitant Cheratte. Viennent de l'école de Jupille. Entrées à l'école le 8.3.97 en division supérieure pour Marguerite et en division moyenne pour Alexite. Ont quitté l'école en décembre 97. Elèves gratuites.

96. Dery Jeanne, née à Wandre le 16.2.86, fille de Jean Joseph .Dery - Deliège, pharmacien, habitant Wandre. Vient du pensionnat des Soeurs de Notre Dame de Visé. Entrée à l'école en mars 97 en division moyenne et en octobre 98 en division supérieure. Quitte l'école en juillet 99. Absente 96 jours en 4e et 7 jours en 5e et 86 jours en 6e année. Elève payante.

97, 98 et 99. Martin Clémence, Bertha et Victor , nés à Visé le 10.12.87, le 8.6.89 et le 6.10.91, enfants de Martin - Rahier, houilleur, habitant Cheratte. Viennent de l'école de Visé. Entrés à l'école le 11.10.97, en division moyenne pour Clémence et en inférieure pour Bertha et Victor. Quittent l'école en décembre 97. Elèves gratuits.

100. Tits Gabrielle, née à Liège le 1.2.1889, fille de Tits Joseph Daniel et de M.L. Bodet, commerçant, habitant Cheratte. Vient d'une école de Liège. Entrée à l'école en octobre 97 en division inférieure, puis en octobre 98 en moyenne. Quitte l'école en octobre 99. Absente 15 jours et 73 jours. Elève payante.

101, 102 et 103. Fabry Marie, Anna et Louise, nées à Liège le 30.9.85, le 2.11.85 et le 4.1.89, filles de Henri Fabry - Walthéry, armurier et ménagère, habitant Wandre. Viennent du pensionnat de Blégny. Entrées à l'école le 11.10.97 en division supérieure et absente 8 jours en 5e année pour Marie, en division moyenne puis en octobre 98 en supérieure et absente 18 jours en 4e et 36 jours en 5e année pour Anna, enfin en division moyenne et absente 20 jours en 3e et 36 jours en 4e année pour Louise. Quittent l'école en décembre 99. Elèves payantes.

102(bis). Crenier Hubert, né à Cheratte le 5.5.1894, fils de Léonard Crenier - Louvet, armurier, habitant Cheratte. Elève gratuit.

Le folio est signé pour contrôle par J. Lebeau, Inspecteur cantonal, le 10.1.1898.

104. Tasset Guillemine, née à Argenteau le 17.5.1888, fille de Tasset - Randaxhe, messager, habitant Sarolay. Vient de l'école d'Argenteau. Entrée à l'école le 19.10.97 en division moyenne. Quitte l'école en octobre 99. Absente 38 et 92 jours. Elève payante.

105 et 106. Idon Jeanne et Augustine, nées à Argenteau le 9.6.90 et le 17.6.92, filles de Jean Idon - Schurgers, mineur, habitant Wandre. Viennent de l'école de Wandre. Entrées en octobre 96 en division inférieure puis en octobre 98 en division moyenne et 34 jours d'absence en 1ere année, 29 en 2e et 176 en 3e année pour Jeanne, en octobre 98 en division inférieure et 184 jours d'absence pour Augustine. Ont quitté l'école en décembre 98. Elèves gratuites.

107 et 108. Thewissen Ida et Catherine, nées à Noorbeeck le 12.12.86 et le 8.3.89, filles de Wilhem Thewissen - Debie, cultivateur, habitant Wandre. Viennent de l'école de Noorbeeck. Entrées à l'école en juin 98, en division moyenne et 166 et 103 jours d'absence pour Ida, et en division inférieure et 124 et 7 jours d'absence pour Catherine. Quittent en octobre 99. Elèves payantes.

109. Debor Louise, née à Cheratte le 14.1.91, fille de J. Debor, armurier, habitant Cheratte. Vient de l'école gardienne. Entrée à l'école en octobre 97 en division inférieure. Absente 7 jours. Elève payante.

110. Melin Catherine, née à Argenteau le 1.2.90, fille de Melin - Soubras, garde barrière, habitant Argenteau. Vient de l'école gardienne. Entrée à l'école en avril 98, en division

inférieure. Absente 5 jours. Elève gratuite.

111. Dumoulin Lambertine, née à Cheratte le 5.5.91, fille de Lambert Dumoulin - Soubras, pépiniériste, habitant Cheratte. Vient de l'école gardienne. Entrée en octobre 97 en division inférieure et en octobre 99 en division moyenne. Absente 3 jours en 1ere et 15 jours en 2e année. Elève payante.

112. Crenier Antoinette, née à Cheratte le 4.2.92, fille de Crenier - Soubras, armurier, (ou de Mathias Crener - Dumoulin) habitant Cheratte. Vient de l'école gardienne. Entrée en octobre 97 puis en division inférieure en octobre 98, puis en octobre 1901 en division moyenne et enfin en octobre 1903 en division supérieure. Obtient son certificat d'études le 4.7.1905 et quitte l'école en août 1905. Absente 4 jours en 1ere année, 12 jours en 3e, 3 jours en 4e , 10 jours en 5e et 64 jours en 6e année. Elève gratuite.

113. Mounard Adrienne, née à Cheratte, le 6.4.92, fille de Nicolas Mounard - Hoffman , armurier, habitant Cheratte. Vient de l'école gardienne. Entrée en octobre 98 en division inférieure. Absente 98 jours. Quitte l'école en avril 99. Elève gratuite.

114. Montrieux Barbe, née à Cheratte le 5.7.92, fille de Jean Pierre Montrieux - Decorty, armurier, habitant Cheratte. Vient de l'école gardienne. Entrée en octobre 97 en division inférieure. Quitte en avril 99. Absente 42 jours en 1ere et 96 en 2e année. Elève gratuite.

115. Rissack Anna, née à Cheratte le 4.10.92, fille de Jean Rissack, armurier, habitant Cheratte Hauteurs. Vient de l'école gardienne. Entrée en octobre 98 en division inférieure. Quitte en décembre 98. Absente 170 jours. Elève gratuite.

116. Schurgers Marie, née à Cheratte le 31.8.92, fille de Jos. Hubert Schurgers - Ponten, employé garde barrière, habitant Cheratte. Vient de l'école gardienne. Entrée en octobre 98 en division inférieure, puis en octobre 1901 en division moyenne, puis en octobre 1903 en division supérieure. Quitte l'école en août 1905. Absente 11 jours en 1ere année ,8 en 3e, 2 en 4e, 6 en 5e et 13 en 6e année. Certificat d'études le 4 juillet 1905. Elève gratuite.

117. Renson Catherine, née à Cheratte le 7.8.92, fille de G.Renson, mineur, habitant Cheratte. Vient de l'école gardienne. Entrée en avril 98 en division inférieure. Quitte l'école en avril 1904. 3 jours d'absence. Elève gratuite.

118. Denoël Elisabeth, née à Cheratte, le 9.6.92, fille de Denoël Emile, mineur, habitant Cheratte. Vient de l'école gardienne. Entrée en octobre 98 en division inférieure puis en octobre 1902 en division moyenne. Quitte l'école en mai 1903. Elève gratuite.

119. Crenier Joséphine, née à Cheratte Hauteurs le 4.5.92, fille de Jules Crenier - Horion, armurier, habitant Cheratte Hauteurs. Vient de l'école gardienne. Entrée en avril 98 en division inférieure, puis en octobre 1901 en division moyenne, puis en octobre 1903 en division supérieure .Obtient son certificat d'études le 4 juillet 1905. 10 jours d'absence en 1ere année et 14 jours en 3e année, 6 en 4e, 12 en 5e et 26 jours en 6e année. Elève gratuite.

120 et 121. Deuse Marguerite et Marie, nées à Cheratte, le 5.3.91 et le 3.4.93, filles de Joseph Deuse, armurier, habitant Cheratte Hauteurs. Viennent de l'école gardienne. Entrée en avril 97 en division inférieure et 6 jours d'absence en 1ere année pour Marguerite. Entrée en avril 98 en division inférieure et 6 jours d'absence en 1ere année pour Marie. Elèves gratuites.

122. Gilliket El. , née à Cheratte le 24.9.92, fille de L. Gilliket - Dehard, armurier, habitant Cheratte Hauteurs. Vient de l'école gardienne. Entrée en octobre 98 en division inférieure puis en octobre 1903 en division supérieure. 25 jours d'absence. Elève gratuite.

123. Dumoulin Catherine, née à Cheratte le 6.5.91, fille de Henri Dumoulin -Hermine, armurier, habitant Cheratte Hauteurs. Vient de l'école gardienne. Entrée en avril 98 , puis en division inférieure en octobre 98, puis en octobre 1900 en division moyenne, puis en octobre 1902 en division supérieure. Quitte l'école en avril 1903. 8 jours d'absence en 1ere et 10 jours d'absence en 4e année. Elève gratuite.

124. Marnette Catherine, née à Herstal le 23.1.89, fille de François Joseph Marnette, mouleur, habitant Cheratte. Vient de l'école de Cheratte centre. Entrée en octobre 98 en division moyenne. Elève gratuite.

125. Monami Louise, née à Cheratte Hauteurs le 23.1.1888, fille de Lambert Joseph Monami-Dumoulin, marchand de fruits, habitant Cheratte Hauteurs. Vient de l'école d'Herstal. Entrée en octobre 98 en division moyenne. Absente 5 jours. Elève payante.

126. Nicolay Valentine, née à Sarolay, le 20.3.85, sous tutelle de Hariga Simon, armurier, habitant Sarolay. Vient de l'école d'Argenteau. Entrée en octobre 98 en division supérieure. Quitte en octobre 99. Absente 13 jours. Elève payante.

127. Dumoulin Clémence, née à Cheratte Hauteurs le 22.5.87, fille de Nicolas Dumoulin - Gilon, armurier, habitant Cheratte Hauteurs. Vient de l'école d'Argenteau. Entrée en octobre 95 en division inférieure puis en octobre 97 en division moyenne. Quitte l'école en avril 99. Absences : 19 jours en 1ere, 37 en 2e, 63 en 3e et 186 en 4e année. Elève gratuite.

128 et 129 . Degueldre Jeannette et Moermans Marie, nées à Cerexhe Heuseux le 12.2.87 et à Saint Pierre le 22.2.86 ,filles de Olivier Degueldre -Beckers, menuisier, habitant Cheratte. Viennent de l'école communale de Cheratte centre. Entrées en octobre 98 en division moyenne. 15 jours d'absence pour Jeannette et 104 jours pour Marie. Quittent l'école en avril 99. Elèves gratuites.

130. Coq Marie, née à Cheratte Hauteurs le 5.5.92, fille de Toussaint Coq - Counet , charretier, habitant Cheratte Hauteurs. Entrée en avril 97 en division inférieure. Quitte l'école en avril 1899. 56 jours d'absence. Elève gratuite.

131. Donnay Anna, née à Cheratte le 19.1.87, petite-fille de Gilles Donnay, décédé, armurier, et fille de Jeanne Donnay, journalière, habitant Wandre .Vient de l'école de Wandre. Entrée en octobre 97 en division inférieure et en octobre 98 en division moyenne. Quitte l'école en octobre 99. 47 jours d'absences en 1ere et 145 jours en 2e année. Elève payante.

132. Dujardin Maria, née à Cheratte le 6.3.92, fille de Jean Dujardin - Rasquinet , armurier, habitant Cheratte. Entrée en octobre 98 en division inférieure. 6 jours d'absence en 1ere année. Elève gratuite.

133. Crenier Léonardine, née à Cheratte, le 10.9.91, fille de Léonard Crenier - Louvat, mineur, habitant Cheratte. Entrée en octobre 98 en division inférieure. 98 jours d'absence. Elève gratuite.

134. Habran Elisabeth, née à Wandre le 11.12.92, fille de Nicolas Habran - Dumoulin, négociant en beurre, habitant Wandre. Entrée en octobre 98 en division inférieure. Quitte l'école en décembre 99. Absente 182 jours. Elève payante.

Le registre a été contrôlé par l'Inspecteur cantonal J. Lebeau le 13.2.1899.

135 . Meyers Léonie, née à Cheratte le 9.8.92 fille de Jean Meyers - Gillon, organiste, habitant Cheratte. Entrée en octobre 98 en division inférieure, puis en octobre 1902 en division moyenne, puis en octobre 1904 en division supérieure. Absente 72 jours en 1ere année,3 jours en 3e et 11 jours en 4e et 31 jours en 5e année. Elève payante.

136. Meyers Jean, né à Cheratte le 19.6.90, fils de Jacques Meyers - Danthine, décédé, armurier, habitant Wandre. Entré en octobre 96 en division inférieure, puis en octobre 98 en division moyenne. Quitte l'école en octobre 99. Elève gratuit. Absent 9 jours en 1ere, 13 en 2e et 4 jours en 3e année.

La première liste d'élèves se clôture sur ces noms. La page suivante du registre reprend une nouvelle liste , avec, notamment, 38 élèves déjà présents dans la première liste, sans compter ceux qui pourrait l'avoir été dans les pages perdues.

Une analyse de ces deux listes permet de faire toute une série de remarques et de constater pas mal de choses sur l'occupation de l'école à ce temps-là.

Nombre d'enfants : La première liste comprend 137 enfants présents à l'école entre 1892, année de l'ouverture et 1899; la deuxième compte 100 enfants, dont au moins 36 sont déjà présents sur la première, et qui ont fréquenté l'école entre 1893 et 1900.

Filles et garçons :La première liste comprend 88 filles et 3 garçons. On pourrait penser que les garçons se trouvaient sur les feuilles perdues. Mais en regardant la deuxième liste, on trouve 94 filles et 6 garçons. On peut dire que les garçons fréquentaient surtout l'école communale de Cheratte centre, et quelques uns l'Institut St Dominique, comme internes.

On peut aussi penser que les filles ne fréquentaient guère l'école avant l'ouverture de l'école paroissiale de Cheratte-bas et que cette ouverture a poussé beaucoup de parents à les y inscrire, pour suivre une scolarité assez limitée dans le temps d'ailleurs.

L'analyse des périodes de fréquentation scolaire le montre, avec, bien sûr, des exceptions. Ceci peut faire dire qu'il n'y avait probablement pas d'école primaire catholique importante , juste avant 1892, année d'ouverture de l'école paroissiale près de l'Institut St Dominique, exception faite de l'école citée par la grand'mère de Me Célestine Fromont - Dujardin..

Les garçons de la deuxième liste sont, en plus de Jean Meyers, déjà présent au n° 135:

- Alexandre Henri, né à Cheratte le 20.9.91, fils de Jos. Alexandre - Leruit, mineur, habitant Cheratte. Entré à l'école en octobre 97, puis en division inférieure en octobre 98. 7 jours d'absence en 1ere année. Elève gratuit.

- Delavignette Hubert, né à Cheratte le 18.1.92, fils de Emile, mécanicien, habitant Cheratte. Entré en octobre 98 en division inférieure. Absent 43 jours en 1ere année. Elève gratuit.

- Ernotte Nicolas, né à Cheratte le 15.4.92, fils de Nicolas Ernotte - Warnotte, négociant, habitant Cheratte. Entré en octobre 97, puis en octobre 98 en division inférieure. Quitte en octobre 99. Absent 5 et 4 jours. Elève payant.

- Ledent Guillaume, né à Cheratte le 12.6.91, fils de Hubert Ledent Meyers, armurier, habitant Cheratte. Entré en octobre 97, puis en octobre 98 en division inférieure. Quitte en octobre 99. Absent 7 et 5 jours. Elève payant.

- Pirotte Antoine , né le 24.5.92, fils de Théodore, armurier, habitant Cheratte. Entré en octobre 97 en division inférieure, quitte en octobre 99. Absent 9 et 83 jours. Elève gratuit.

Transferts d'écoles : Beaucoup d'enfants venaient d'autres écoles. 19 venaient de l'école communale de Cheratte centre; 9 de l'école communale de Cheratte Hauteurs; 9 de l'école de Wandre ; 4 d'Argenteau (il n'y a pas d'école à Sarolay avant octobre 1902 et Argenteau possède depuis 1822 le pensionnat de l'abbé Herman Joseph Raës, chanoine de la cathédrale de Liège, décédé à Wixhou en 1832) ; 4 de Visé; 4 de Blégny; 2 de Noorbeeck; 2 de Herstal; 1 de Jupille; 1 de Housse; 1 de Liège. A partir d'octobre 1897, 15 élèves viennent de l'école gardienne paroissiale de Cheratte-bas.

Tout ceci ne prend pas en compte les 46 élèves des pages perdues de la première liste.

Dans la deuxième liste, 10 élèves viennent de Wandre, 5 de l'école communale de Cheratte centre, 6 de Cheratte Hauteurs, 5 d'Argenteau, 2 du pensionnat de Blégny, 2 de Liège, 1 de Visé, 1 d'Herstal et 5 de l'école gardienne.

Années fréquentées : Dans la première liste, les enfants fréquentent les 5 premières années primaires, surtout le degré inférieur et moyen. Ceci peut aussi montrer l'absence d'école catholique bien structurée et fréquentée à Cheratte-bas juste avant 1892.

Dans la deuxième liste, le degré supérieur est bien fréquenté et deux enfants fréquentent même une 7e année.

Dates de début et de fin d'année: L'année scolaire commence en octobre et se termine en août, en tous cas entre 1892 et 1900.
Beaucoup d'élèves entrent en cours d'année, de même qu'ils quittent l'école à n'importe quelle période, mais surtout en avril (travaux des champs ?). Les nombres de jours d'absences sont aussi révélateurs du manque d'intérêt de la plupart des parents pour une scolarité soutenue des filles.

Il est indiqué en outre, sur le registre, que l'année 97-98 comptait 220 jours de classe et l'année 98-99 en comptait 218.

Une circulaire du Gouverneur de la province de Liège du 20.6.1900 fixe comme suit les vacances d'été : " Les cours finiront après la classe du dernier samedi du mois d'aoüt et reprendront le 1er lundi d'octobre."

Les certificats d'études : Dans la première liste, un seul certificat est délivré : le 4.7.1905 à Schurgers Marie.

Dans la deuxième liste, on trouve 6 certificats délivrés. Le 4.7.1905 à Crenier Antoinette, Crenier Joséphine, Walthéry Catherine et Albert Jeanne.
Le 7.7.1905 à Detilloux Léonardine et Rissack Joséphine.

Cela montre encore une fois la fréquentation assez faible d'une école catholique antérieure à 1892, surtout pour les filles de cette époque.

Cours de religion : Tous les élèves inscrits à l'école sont "admis" à l'enseignement religieux, donc suivent le cours de religion.
On se souvient qu'une des causes principales de l'ouverture des écoles catholiques de cette époque était justement la menace de la suppression du cours de religion dans les écoles officielles communales.

Enfants d'autres communes : on peut remarquer que l'ouverture d'une école catholique à Cheratte-bas attire beaucoup d'enfants habitant hors de la commune.
Certaines communes limitrophes n'avaient pas d'école catholique et de plus, celle de Cheratte-bas était tenue par des religieuses, signe de sérieux dans l'enseignement religieux , dans la discipline et l'éducation à la vie des enfants.

Dans la première liste, 48 enfants habitent Cheratte -Bas, 15 Cheratte-Hauteurs, 18 Wandre, 4 Sarolay, 1 Argenteau, 1 Saive, 1 Herstal, 1 Jupille (les 46 enfants des feuilles perdues ne sont pas renseignés).

Dans la deuxième liste, 59 enfants habitent Cheratte-Bas, 13 Cheratte-Hauteurs, 21 Wandre, 4 Sarolay et 3 Argenteau.

Elèves payants ou gratuits : Les communes déterminent la capacité des parents à intervenir financièrement pour l'éducation des enfants.

Pour les personnes qui ne peuvent pas payer, un " bureau de bienfaisance " existe dans chaque commune qui intervient pour payer une partie du "minerval" à l'école.

La proportion d'enfants indigents, dans le contingent scolaire de la fin du 19e siècle, est assez forte.

Dans la première liste, 30 élèves payent une rétribution et 34 sont admis gratuitement. A côté de leur nom est inscrite la lettre "P" ou "G".

Dans la deuxième liste, 39 sont payants et 61 sont gratuits.

Vaccination : Le registre porte aussi le certificat de vaccination des élèves.
Celui-ci doit être attesté par un praticien, soit un médecin, soit une infirmière ou une accoucheuse. C'est ainsi que nous pouvons voir les noms de ces praticiens sur les registres et connaître ainsi qui ils étaient.

A Cheratte : Les praticiens suivant portent le titre de docteur; il est possible qu'ils soient de Cheratte ou d'ailleurs: Dr Heynen, Dr Fiévez, Dr Vrijens, Dr Nihon. D'autres personnes sont

renseignées sans titre : Me veuve Warnant, E. Lemouche, Me Rémont, M. Ernoud, Veuve Franquet, Godin, Me Fraipont, Mr Labeye, Deuze, E. Baiweer.

A Wandre : Dr Heggen, Dr Counet, Me Debebronne,Melle Hougge,Me Courtois, Me Froidmont, Sassen.
A Sabaré : Dr Dechamps, Me Franquet.
A Cheratte Hauteurs : Ernoud.
A Sarolay : Me André et Me Bayard.
A Saive : Lacroix.
A Jupille : Dr Dery

Métier des parents : le registre porte, à côté du nom des parents, leur métier.

Nous avons relevé ces métiers pour voir ce qui constituait l'occupation des personnes de Cheratte à cette époque et aussi pour voir quel type de population confiait ses enfants à l'école des soeurs.

Le métier le plus cité, dans les deux listes, est celui d'armurier : 37 X et 20 X.

Les mineurs ou houilleurs sont cités 5 X et 5 X.
Sont cités trois fois : marchand de beurre, commerçant ,cultivateur, employé.
Sont cités deux fois : boulanger, garde barrière, négociant.

Sont cités une fois : chef de station, fabricant d'armes, pharmacien, marchand de fruits, garde champêtre, charcutier, fruitier, cantonnier, sacristain, camionneur, cordonnier, mécanicien, messager, mouleur, menuisier, charretier, organiste, jardinier, barbier, journalier et tailleur de limes.

Jusqu'à la reprise de l'école par les Soeurs des Saints Coeurs, encore 103 élèves sont entrés à l'école des soeurs : 66 filles et 37 garçons, entre octobre 1899 et octobre 1902.

Il semble que les garçons se soient mieux répartis entre les écoles catholique et communale de Cheratte-bas au cours des années.

Les élèves payants ont été assez nombreux (53) par rapport aux élèves gratuits (50).

Quatre certificats d'études ont été donnés :
4.7.1905 : Troisfontaines Marie et Lempereur Gérardine
7.7.1905 : Delhoulle Marie et Lempereur Marguerite.

L'Inspection cantonale , inspecteur J.Lebeau, est venue contrôler trois fois le registre : 13.2.1899, 7.2.1900 et 7.10.1902.

Les élèves viennent de plus en plus de l'école gardienne (19) , mais aussi de l'école communale de Cheratte centre (5) , de Cheratte Hauteurs (4) , de Housse (3) , de Vivegnis (3) , de Wandre (2) , de Liège (1) et d' Aubin (1).

La plupart habitent à Cheratte -bas (84) , mais aussi à Cheratte Hauteurs (13) , Vivegnis Chertal (3) et Housse (2). Il n'y a plus d'enfant habitant Wandre où des soeurs ont ouvert une école.

Le métier des parents est toujours ,à majorité, armurier (27) ou mineur (14). On trouve aussi des marchands de fruits (4) , menuisiers (4), ménagères (2) , instituteurs (2) , cordonnier (2) , négociant (2) , voyageur de commerce (2), maçon (2), fermière (2) ou cultivateur (2).

Il y a aussi un boulanger, chauffeur, organiste, horloger, et fabricant d'armes.

L'Inspection Scolaire

L'organisation sur une plus grande échelle due à l'ouverture d'un grand nombre d'écoles primaires catholiques dans le diocèse de Liège, ne manque pas de rendre nécessaire un système bien organisé d'Inspection de la part des "autorités" ecclésiastiques de l'Evêché de Liège.

Une organisation existait déjà, bien sûr, pour les écoles antérieures à la "guerre scolaire"; il fallut cependant la revoir et la compléter.

Mgr Doutreloux, Evêque de Liège jusqu'en 1901, s'y attela avec ses nombreux collaborateurs. Le responsable de ce qui devint "L'Inspection des Ecoles primaires catholiques de la Province de Liège" fut le chanoine Vicaire Général Zomers, assisté, pour notre région et à cette époque , par l'Inspecteur provincial Mr l'abbé Schüttinger.

Victor-Joseph Doutreloux est né à Chênée le 18.5.1837 et est ordonné prêtre en 1861. Il est docteur en théologie, devient président du Séminaire puis Vicaire Général en 1874. Préconisé évêque de Gerrum le 5.7.1875, il est sacré à Liège le 1er août 1875 et prend possession du siège épiscopal de Liège le 24.8.1879. Il meurt à Liège le 24.8.1901 (Les Vicaires Généraux et les Scelleurs de l'Evêché de Liège, Ed. Poncelet).

Joseph Zomers est né à Visé le 8.1.1841. Docteur en théologie, il est ordonné prêtre en 1864, chanoine titulaire en 1879, puis Vicaire Général en 1888. Il meurt à Liège le 16.12.1898 (Ed Poncelet, idem).

La tâche des inspecteurs dut d'ailleurs être précisées auprès des responsables des écoles primaires, pouvoirs organisateurs, curés, directeurs d'écoles... qui ne voyaient pas toujours d'un bon oeil ces inspections de l'Evêché.
Une lettre, conservée au Fonds Doutreloux dossier 43b, rappelle et précise les fonctions très spécifiques des Inspecteurs.

Ceux-ci ne pouvaient pas, entre autres choses, s'occuper des questions de pédagogie, mais plutôt des problèmes d'organisation, de finances, de paiement des enseignants sur un fonds de secours...

Le 20.2.1880, le chanoine Zomers, pour l'Evêché de Liège, adressait une lettre à toutes les directions des écoles catholiques pour les informer des jours de congés en vigueur dans les écoles catholiques de la Province de Liège.

"Il y aura congé les jeudis après-midi, les dimanches, les jours des fêtes de Toussaint, Noël et Saint Etienne, Circoncision et Ascension, le lundi de la fête paroissiale, la fête de l'Assomption et les fêtes nationales des 21 juillet et 15 novembre.

Les congés de Pâques débuteront le Samedi saint jusqu'au mardi de Quasimodo. Les grandes vacances seront prises du 20 août au 30 septembre." (Fonds Doutreloux 43b)

Une tâche qui leur était aussi confiée, était de convoquer et de réunir des "Conférences" ,organisées au titre de formations et d'informations des enseignants.
Celles-ci étaient organisées dans les différentes écoles, en tournante, pour tous les enseignants d'un canton.

Nous trouvons, dans le Fonds Doutreloux dossier 43 f et g (Rapport des inspecteurs sur la situation des écoles catholiques de la Province de Liège 1896-1898) (Rapport de l'Inspecteur Schüttinger), des rapports d'inspection concernant ces conférences.
Pendant l'année 1897, trois conférences sont organisées dans le canton scolaire, qui regroupent les écoles primaires catholiques de :

18.5.97 : Conférence à Glons avec les écoles de Glons, Boirs, Haccourt, Wonck, Xhendremael, Voroux lez Liers, Villers l'Evêque, Oupeye, Voroux Goreux, Vivegnis, Ans et Cheratte : 28 institutrices présentes dont 3 de Cheratte. Présidence du vicaire Schüttinger; inspecteur Mr Smets.

2.6.97 : Conférence à Vivegnis avec les écoles de Glons, Boirs, Wonck, Xhendremael, Voroux lez Liers, Villers l'Evêque, Oupeye, Voroux Goreux, Vivegnis, Ans et Cheratte : 22 institutrices présentes dont 4 de Cheratte.

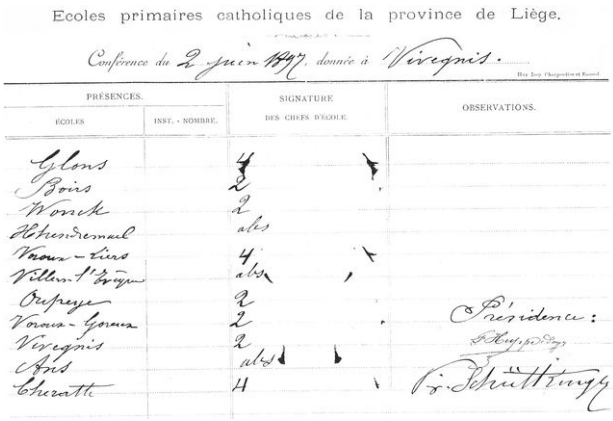

Ecoles primaires catholiques de la province de Liège.

Conférence du 2 juin 1897, donnée à Vivegnis.

ÉCOLES	PRÉSENCES. INST. - NOMBRE.	SIGNATURE DES CHEFS D'ÉCOLE	OBSERVATIONS.
Glons	4		
Boirs	2		
Wonck	2		
Xhendremael	abs		
Voroux-Liers	4		
Villers l'Evêque	abs		
Oupeye	2		
Voroux-Goreux	2		Présidence :
Vivegnis	2		
Ans	abs		
Cheratte	4		

Conférence du 2.6.1897 à Vivegnis : 2 institutrices cherattoises y participent.

30.11.97 : Conférence à Boirs avec les écoles de Glons, Boirs, Haccourt, Wonck, Xhendremael, Voroux lez Liers, Villers l'Evêque, Oupeye, Argenteau, Voroux Goreux, Vivegnis et Ans. Cheratte était absent. 26 institutrices présentes.

En 1898, une conférence est organisée à Voroux lez Liers, le 16.5.98.
Sont présentes les écoles de Glons, Boirs, Haccourt, Wonck, Xhendremael, Voroux lez Liers, Villers l'Evêque, Argenteau, Oupeye, Voroux Goreux, Vivegnis, Ans et Cheratte. 3 enseignantes de Cheratte sont présentes parmi les 28 institutrices.

Le rapport de l'inspecteur présent à la conférence a été envoyé à Mgr Zomers, président du Comité central de l'Enseignement primaire catholique.

Une autre tâche, désignée à cette inspection, était d'organiser un concours général pour l'enseignement primaire catholique de la Province de Liège.

Nous avons retrouvé, dans le fonds Doutreloux 43f, les résultats du concours organisé en date du 6.7.97, pour les écoles de filles et de garçons. L'école des filles de Cheratte y est représentée (pas l'école des garçons de l'Institut) .
Les élèves sont classés dans deux concours, le supérieur et l'inférieur. Les notes vont de l'Excellence, le 1er, 2e et 3e degré, l'accessit et le néant.
Dans le concours du niveau supérieur, Cheratte classe deux filles, une avec un prix du 2e degré et une avec un accessit.
Dans le concours du niveau inférieur, Cheratte classe 11 filles, trois avec un prix du Ier degré et huit avec des 2e degré.

Après la mort de Mgr Doutreloux, c'est Mgr Rutten qui montera sur le siège de Liège.
Martin-Hubert Rutten est né le 18.12.1841 à Geystingen. Docteur en théologie, il est ordonné prêtre le 28.4.1867, chanoine honoraire en 1876, puis Vicaire Général en septembre 1879. Il est préconisé évêque le 16.12.1901 et sacré à Liège le 6.1.1902. Il meurt le 17.7.1927 (Ed Poncelet, idem) .

La paroisse de Cheratte Notre Dame et l'Institut

La plupart des renseignements cités dans la rubrique "Paroisse Notre-Dame" , tout au long de cet ouvrage, sont inspirés du "Liber Memorialis" de cette paroisse. Ce livre était tenu par les différents curés qui se sont succédés à Cheratte N.D., qui devaient y consigner les faits importants de la paroisse. Le livre de Cheratte comprend les années comprises entre 1890 et 1956.
Les renseignements sur la Fabrique d'église, sont inspirés des "Registres de la Fabrique d'Eglise de Cheratte Notre Dame" tomes 1 à 4, allant des années 1800 à 1960.

En 1893, l'abbé Wauters ,curé de la paroisse depuis 1884, quitte Cheratte pour devenir curé de Saint Vincent à Liège.
Il est remplacé, le 21.12, par l'abbé Hubert, Joseph, Marie Vrancken, Jésuite, qui est d'abord vicaire à St Antoine à Liège de 1884 à 1893. Nommé curé à Cheratte le 21.12.1893, il est installé le 28.1.1894. Il restera à Cheratte jusqu'au 26.11.1897,date à laquelle il rejoint sa communauté à St Servais Liège. Né à Meersen en Hollande, le 2.7.1859, il meurt à Liège St Servais, où il est chanoine, le 7.11.1924.

Ses vicaires sont les abbés Jamoye, qui partira aux Amériques et Alexandre Schmidt. Celui-ci est né à Housse le 21.9.1882, est ordonné à Liège le 16.6.1908.Vicaire à Cheratte en 1908, il est nommé professeur à St Hadelin Visé en 1911. Il se retire à Wixhou où il meurt le 27.9.1965.

En 1890, le Conseil de la Fabrique d'église (CF), gestionnaire des biens du culte de la paroisse Notre-Dame, est composé de Mr Pierre Andrien Président depuis janvier 1884, cultivateur et célibataire, de Mr le curé, et des conseillers Mr Gilon Walthère, Lucassen Jean, rentier, Wilket Albert, fabricant d'armes, et Fraikin Servais.
Le bourgmestre de Cheratte est Camille Lixon, catholique. Pierre Andrien est aussi Conseiller Communal.

Le Registre des Communions nous apprend combien d'enfants ont fait leur communion à Cheratte N.D. On peut donc estimer que le nombre d'enfants faisant leur communion cette année-là, doit être assez semblable au nombre d'enfants de Cheratte, puisque presque tous les enfants de l'époque faisaient leur communion. Il faut cependant ajouter quelques enfants protestants, et quelques-uns dont les parents sont athées - assez rares pour l'époque- . On peut aussi retrancher les enfants de l'Institut, qui ne viennent pas, pour la plupart, de Cheratte.
On a ainsi, un aperçu assez exact du nombre d'enfants présents à Cheratte, et on pourrait aussi calculer le pourcentage assez précis, des enfants fréquentant les écoles communale et libre.

Le 13.5.1894, 15 garçons et 11 filles font leur première communion, dont Félicien Clérinx de l'Institut..
Le 12.5.1895, il y a 12 garçons et 7 filles, dont Paul Muller, Raoul Nyssen et Alphonse Devillers de l'Institut.
Le 10.5.1896, ce sont 16 filles et 5 garçons, dont Eugène Lousberg, de l'Institut.
Le 16.5.1897, ce sont 13 garçons et 7 filles, dont Jean Gaillard et Alexis Plom de l'Institut.
En 1898, ce sont 10 garçons et 11 filles.
En 1899, ce sont 9 garçons et 14 filles.
En 1901, ce sont 6 filles et 19 garçons, dont Jules Douy, Joseph Sauvenière et Marcel Liou de l'Institut.

Le 5.4.1896, Pierre Andrien, devenu bourgmestre de Cheratte, est membre de droit du Conseil de Fabrique.
Il est remplacé comme Président du CF, par Albert Wilket. Gilles Woit, armurier, entre au CF et sera remplacé le 19.11.99 par Mr Paul Henry.

Des liens très forts existeront toujours entre le Conseil de Fabrique et l'autorité communale de Cheratte, au moins jusqu'en 1956. Divers membres de l'un feront toujours partie de l'autre.

Le 1.4.1900, Mr Lucassen est remplacé par Joseph Charlier et en octobre 1901, Mr Fraikin, décédé, est remplacé par Gustave Decortis.
Mr Walthère Gilon recevra, le 6.3.1904, la médaille civique de 2e classe, pour ses 25 ans au CF.

Le 27.4.1894, Monseigneur Doutreloux, évêque de Liège, autorise l'érection le 27.5.1894, d'un chemin de croix dans l'oratoire des Soeurs.

La lettre est signée H.Rutten, qui deviendra évêque de Liège plus tard. C'est l'abbé Vrancken qui bénira le nouveau chemin de croix de la chapelle des Soeurs. (Liber Memorialis p 58).

Le 5.8.1896, est instituée ,pour la paroisse de Cheratte Notre Dame, une Congrégation sous le titre de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, sous le patronage de St Joseph ,à l'oratoire des Soeurs. (Liber Memorialis p 55/6).

Cette Congrégation est acceptée par le Général de la Société de Jésus le 29.8.96.
Le Ministre Général des Ordres Mineurs l'avait accepté le 19.2.1888; l'Office pour la Propagation de la Foi, le 28.11.90. L'Evêque de Liège donnera son accord le 2.4.1898.

Le 28.11.1897, l'abbé Jean Wey est nommé curé de Cheratte N.D. Né à Heiverscheid le 26.5.1865, il est ordonné à Liège en 1890. Vicaire à St Christophe à Liège de 1890 à 1897, il est nommé curé à Cheratte le 28.11.1897 où il reste jusqu'au 11.12.1903, pour devenir chapelain à Soheit Tinlot .Il décèdera à Vichy en France le 14.1.1907, ou à Hyères le 24.1.1906 (d'après le Liber Memorialis)

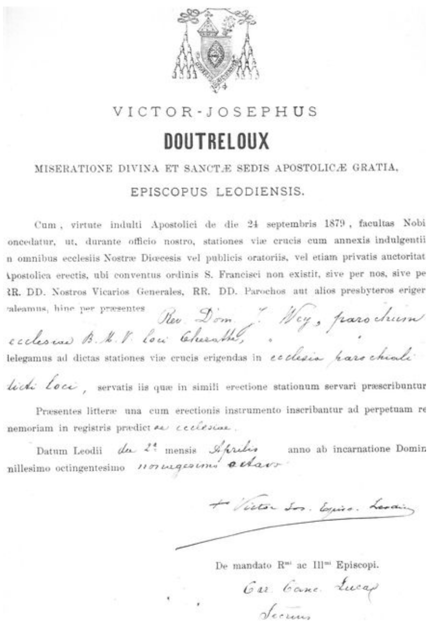

VICTOR-JOSEPHUS

DOUTRELOUX

MISERATIONE DIVINA ET SANCTÆ SEDIS APOSTOLICÆ GRATIA,

EPISCOPUS LEODIENSIS.

Cum, virtute indulti Apostolici de die 24 septembris 1879, facultas Nobi oncedatur, ut, durante officio nostro, stationes viæ crucis cum annexis indulgentii n omnibus ecclesiis Nostræ Diœcesis vel publicis oratoriis, vel etiam privatis auctoritat Apostolica erectis, ubi conventus ordinis S. Francisci non existit, sive per nos, sive pe RR. DD. Nostros Vicarios Generales, RR. DD. Parochos aut alios presbyteros eriger aleamus, hinc per præsentes Rev. Dom. J. Wey, parochum ecclesiae B.M.V. loci Cheratte, lelegamus ad dictas stationes viæ crucis erigendas in ecclesia parochiali dicti loci, servatis iis quæ in simili erectione stationum servari præscribuntur

Præsentes litteræ una cum erectionis instrumento inscribantur ad perpetuam re nemoriam in registris prædictae ecclesiae.

Datum Leodii die 2a mensis Aprilis anno ab incarnatione Domin nillesimo octingentesimo nonagesimo octavo

+ Victor Jos. Episc. Leodien.

De mandato Rmi ac Illmi Episcopi.

Car. Canc. Lucas
Secrus

Autorisation de Mgr Doutreloux pour l'érection d'un nouveau Chemin de Croix par Mr le curé Wey

En 1897, une Mission est prêchée à Cheratte pendant 3 semaines (27.5 au 6.6). Il y a une assistance de nombreuses personnes et 650 communions pour les 10 journées.

L'Armurerie à Cheratte

Le métier le plus exercé à Cheratte ,à cette époque, est celui de l'armurerie.

"La fabrication des armes à feu est une branche importante de l'industrie liégeoise. Van der Maelen écrit que ce pays est le point de toute l'Europe où elles se font à meilleur compte, étant donné le bas prix de la main d'oeuvre.

Un armurier au banc

Les ouvriers travaillent à domicile où ils sont aidés par leur famille; et ainsi, ils forment des apprentis dès leur jeune âge, ce qui augmente les ressources du foyer.

Chaque pièce de l'arme est l'objet d'une fabrication séparée, ce qui permet aux ouvriers de se spécialiser et d'acquérir une grande habileté. Ils sont payés à la pièce, ce qui les oblige à travailler vite et bien. Le fer employé provient des forges.

Ils travaillent souvent pour des fabricants de Liège, avec des matières premières fournies par ceux-ci.

A Trembleur, en 1840, il y a 277 platineurs pour 540 actifs.

La fabrication des pistolets, dits "écossaises", constitue la branche la plus importante de l'industrie locale.
Certains ouvriers avaient, souvent en famille, la fabrication complète des armes, mais surtout, le montage des modèles Holland et Browning.

En septembre 1895, il y a , à Blégny Trembleur, 31 fabricants d'armes qui travaillent pour Liège, en reçoivent les matières premières, et fournissent le travail à plusieurs centaines d'armuriers de la région. On appelait ces fabricants d'armes des "Martchotais" .

Au Pays de Liège, entre 1856 et 1889, on comptait 180 fabricants d'armes et une vingtaine de fournisseurs de pièces détachées, qui employaient plus de 30.000 armuriers, produisant 1 million d'armes diverses, pour plus de 15 millions de francs.

Entre 1889 et 1913,on compte encore 12.000 ouvriers chez 125 fabricants d'armes, qui produisent 1.240.000 armes, y compris les fusils de chasse et les armes de luxe pour l'exportation, pour plus de 22 millions de francs.

Jusqu'en 1914, nombreux sont les petits ateliers appelés "forges" ou "fodjes", caractérisés par leurs grands vitrages à petits carreaux, où travaillent à leur établi et leurs étaux, les armuriers, faisant des journées de plus de 12 heures, depuis l'aube jusqu'en pleine soirée, à la lueur des quinquets à pétrole. Pour 12h de travail, ils gagnent plus ou moins 5 frs. Fin du siècle, une journée de travail se payait de 7 à 8 frs."

Les plus fins ouvriers, les limeurs de près, parviennent à produire des pièces si exactement exécutées qu'on les croiraient, actuellement, faites à la machine, tellement la précision du travail était grande.
Pour ces fins ouvriers, il fallait un matériel et des outils de premier choix. Les limes, qui s'usaient vite, coûtaient cher et , une fois usée, l'ouvrier la portait chez le "tailleur de limes" qui la lui rendait comme neuve.

Le dernier tailleur de limes de Cheratte fut Noël Josse, dont l'atelier, Petite Route, était encore visible, il y a peu. Le contenu de cet atelier a été confié au Musée de Visé.

"La guerre vint tuer cette industrie artisanale et les ouvriers partirent en masse, se rendant à leur tâche journalière, dans la banlieue liégeoise, surtout à Herstal.

Les machines et les revendications ouvrières des grandes usines , la planification des horaires de travail font péricliter la petite industrie et le travail à domicile tend à disparaître; les forges se vident.

A Cheratte, les ateliers Colleye, Deby, Debouxtay, Deuse, Jacquet, Froidmont, Herman, Decortis, Malchair, Levert, Mariette, Warnant, Wilket... regorgeaient d'ouvriers.

Nos recoupeurs fournissaient chaque semaine, aux fabricants de Liège, une énorme quantité d'armes diverses : platines, bascules, revolvers et carabines, qu'ils livraient à bon prix. "

En 1914, l'école catholique d'armurerie, située à Blégny, est transférée à Cheratte Hauteurs, rue de l'Eglise.
Elle y prend le nom d'école St Joseph, avec une spécialisation de moins en moins tournée vers l'armurerie, pour être remplacée progressivement par une spécialisation de mécanique.
Cette école sera ensuite transférée à Visé, rue de la Trairie, pour être englobée dans le complexe de Saint Hadelin, toujours sous le nom de St Joseph.

(D'après : Histoire de Blégny par Jos. Schnackers, dans Société d'Histoire du plateau de Herve 1965.-. Dalhem le Comté de Jacques Detro .-. Les Pays d'Outre Meuse de Charles Rahlenbeck chez Weissenbruck à Bruxelles 1888 .-. Argenteau et les environs de Max Colleye Liège 1923).

III.Chapitre III .
LES SOEURS DES SAINTS COEURS DE BRETAGNE : 1902-1913

Situation des Soeurs en France

" Au courant de cette année 1901,l'horizon est devenu si menaçant pour les Congrégations religieuses que chacune s'empresse de trouver un abri à l'étranger. Il en est de même pour nous ." (Journal des Fondations des Soeurs des Saints Coeurs : Belgique Cheratte p. 238).

1. La IIIe République et les Congrégations d'enseignement

En 1875, en France, sont votées les lois constitutionnelles de la IIIe République. En 1876, les Républicains remportent les élections et Jules Grévy devient Président de la République, remplaçant Mac-Mahon en janvier 1879.

Les Républicains, appliquant les principes de 1789, mettent,entr'autres, l'anticléricalisme au goût du jour : achèvement de la laïcisation de la vie du pays, enseignement primaire obligatoire,gratuit et laïque,dispensé par des laïques (lois de 1881 et 1882).
La politique anticléricale, d'abord menée avec modération avec Waldeck-Rousseau (1901), s'aggrave avec Combes,qui obtient l'abolition du Concordat de 1801, rompt les relations diplomatiques avec le Vatican (1904) et amène la séparation de l'Eglise et de l'Etat le 9.12.1905.

L'enseignement primaire obligatoire, gratuit et dispensé par des laïques va priver les Congrégations religieuses françaises d'une bonne partie de leurs revenus dans l'enseignement donnés dans leurs institutions, et enlever à bien des religieux et religieuses, toute action et travail auprès des enfants et des jeunes.

Beaucoup vont rechercher à l'étranger des formules compensatoires, notamment en Belgique, où la lutte entre les écoles officielles et l'enseignement catholique est encore vive. Plusieurs congrégations vont ainsi essaimer en Belgique et reprendre la Direction et le développement de pas mal d'Instituts et de Collèges.

2. Les Religieuses des Saints Coeurs de Paramé

Amélie Fristel est née à St Malo en Bretagne le 10.10.1798. Elle se consacre aux soins des déshérités et particulièrement des vieillards.

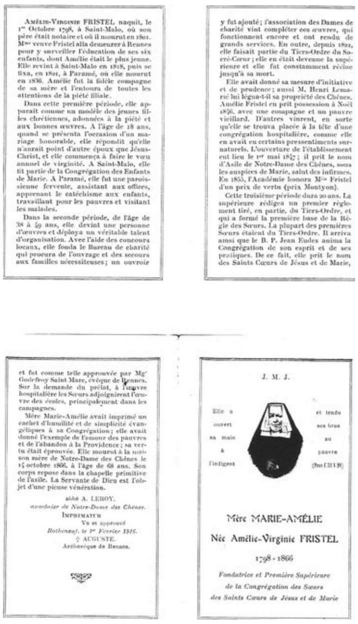
Amélie-Virginie FRISTEL naquit, le 1er Octobre 1798, à Saint-Malo, où son père était notaire et où il mourut en 1801. Mme veuve Fristel alla demeurer à Rennes pour y surveiller l'éducation de ses six enfants, dont Amélie était le plus jeune. Elle revint à Saint-Malo en 1818, puis se fixa, en 1821, à Paramé, où elle mourut en 1836. Amélie fut la fidèle compagne de sa mère et l'entoura de toutes les attentions de la piété filiale.

Dans cette première période, elle apparait comme un modèle des jeunes filles chrétiennes, adonnées à la piété et aux bonnes œuvres. A l'âge de 18 ans, quand se présenta l'occasion d'un mariage honorable, elle répondit qu'elle n'aurait point d'autre époux que Jésus-Christ, et elle commença à faire le vœu annuel de virginité. A Saint-Malo, elle fit partie de la Congrégation des Enfants de Marie. A Paramé, elle fut une paroissienne fervente, assistant aux offices, apprenant le catéchisme aux enfants, travaillant pour les pauvres et visitant les malades.

Dans la seconde période, de l'âge de 38 à 49 ans, elle devint une personne d'œuvres et déploya un véritable talent d'organisation. Avec l'aide des concours locaux, elle fonda le Bureau de charité qui procura de l'ouvrage et des secours aux familles nécessiteuses; un ouvroir y fut ajouté; l'association des Dames de charité vint compléter ces œuvres, qui fonctionnent encore et ont rendu de grands services. En outre, depuis 1822, elle faisait partie du Tiers-Ordre du Sacré-Cœur; elle en était devenue la supérieure et elle fut constamment réélue jusqu'à sa mort.

Elle avait donné sa mesure d'initiative et de prudence; aussi M. Henri Lemarié lui légua-t-il sa propriété des Chênes. Amélie Fristel en prit possession à Noël 1846, avec une compagne et un pauvre vieillard. D'autres vinrent, en sorte qu'elle se trouva placée à la tête d'une congrégation hospitalière, comme elle en avait eu certains pressentiments surnaturels. L'ouverture de l'établissement eut lieu le 1er mai 1847; il prit le nom d'Asile de Notre-Dame des Chênes, sous les auspices de Marie, salut des infirmes. En 1855, l'Académie honora Mlle Fristel d'un prix de vertu (prix Montyon).

Cette troisième période dura 20 ans. La supérieure rédigea un premier règlement tiré, en partie, du Tiers-Ordre, et qui a formé la première base de la Règle des Sœurs. La plupart des premières Sœurs étaient du Tiers-Ordre. Il arriva ainsi que le B. P. Jean Eudes anima la Congrégation de son esprit et de ses pratiques. De ce fait, elle prit le nom des Saints Cœurs de Jésus et de Marie, et fut comme telle approuvée par Mgr Godefroy Saint Marc, évêque de Rennes. Sur la demande du prélat, à l'œuvre hospitalière les Sœurs adjoignirent l'œuvre des écoles, principalement dans les campagnes.

Mère Marie-Amélie avait imprimé un cachet d'humilité et de simplicité évangéliques à sa Congrégation; elle avait donné l'exemple de l'amour des pauvres et de l'abandon à la Providence; sa vertu était éprouvée. Elle mourut à la maison mère de Notre-Dame des Chênes le 14 octobre 1866, à l'âge de 68 ans. Son corps repose dans la chapelle primitive de l'asile. La Servante de Dieu est l'objet d'une pieuse vénération.

abbé A. LEROY,
aumônier de Notre-Dame des Chênes.

IMPRIMATUR
Vu et approuvé
Rothéneuf, le 1er Février 1916.
† AUGUSTE,
Archevêque de Rennes.

J. M. J.

Elle a ouvert sa main à l'indigent et tendu ses bras au pauvre (Prov. C. 31 V. 20)

Mère MARIE-AMÉLIE
Née Amélie-Virginie FRISTEL
1798 - 1866
Fondatrice et Première Supérieure de la Congrégation des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie

Mère Amélie Fristel, fondatrice des Sœurs des Saints Cœurs de Paramé

A Noël 1846,un premier vieillard est reçu à Notre Dame des Chènes à Paramé, qui deviendra et restera la Maison Mère .
Le 11.11.1853, la Congrégation des Saints Coeurs de Jésus et de Marie reçoit sa règle de l'Evêque de Rennes : c'est la règle des Tertiaires de St Jean Eudes, à laquelle quelques chapitres ont été ajoutés.

Mère Marie Amélie devient supérieure de la Congrégation.

En 1856, l'oeuvre d'hospitalisation se complète d'une oeuvre d'enseignement, qui commence dans les campagnes bretonnes. 34 écoles sont fondées du vivant de Mère Amélie par les "Soeurs des Petites écoles".

Mère Amélie décède le 4.10.1866.

En 1874, des écoles sont fondées dans l'île de Guernesey et en 1891, des soeurs partent pour les Amériques et le Canada où le noviciat de Joliette sera fondé en 1905.

En 1902, la première fondation d'Europe ,hors France, est installée à Cheratte lez Liège. Puis, ce sera Bruxelles et le Limbourg hollandais avec le noviciat de Welter.

L'enseignement doit sans cesse " perfectionner la culture intellectuelle de l'enfant et approfondir ses connaissances pédagogiques " (Coutumier de la Congrégation).

" La tâche essentielle de l'école catholique, ce pourquoi elle est créée est l'éducation chrétienne de la jeunesse: éducation du coeur, de la volonté, du sens social, qui marchent de

pair avec la culture intellectuelle et sont imprégnées d'esprit chrétien; car l'école est une préparation à la vie.
Elle doit conduire l'enfant vers sa double fin, naturelle et surnaturelle." (Coutumier de la Congrégation).

Les fêtes patronales de la Congrégation des Saints Coeurs sont le 20/10 (Sacré Coeur de Jésus) et le 8/2 (Saint Coeur de Marie).

Achat de l'Institut et de l'Ecole des Soeurs

Journal des Fondations des Soeurs de Paramé : p 238/9 : Belgique Cheratte

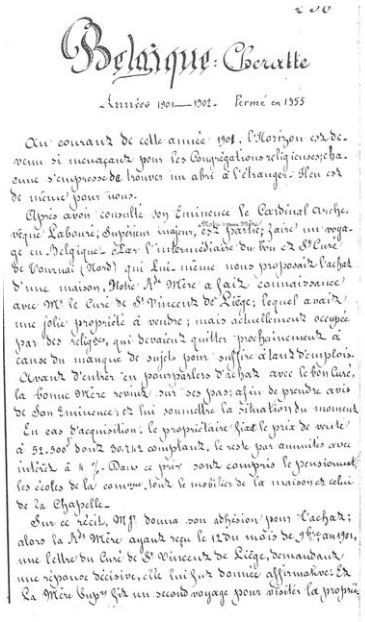

Belgique: Cheratte

Années 1901—1902. Fermé en 1955

Au courant de cette année 1901, l'Horizon est devenu si menaçant pour les Congrégations religieuses, chacune s'empresse de trouver un abri à l'étranger. Rien est de même pour nous.

Après avoir consulté son Eminence le Cardinal Archevêque Labouré, Supérieur majeur, est partie faire un voyage en Belgique. Par l'intermédiaire du bon et St Curé de Tournai (Nord) qui lui-même nous proposait l'achat d'une maison, Notre Mère a fait connaissance avec Mr le Curé de St Vincent de Liège; lequel avait une jolie propriété à vendre; mais actuellement occupée par des religieuses, qui devaient quitter prochainement, à cause du manque de sujets pour suffire à tant d'emplois.

Avant d'entrer en pourparlers d'achat avec le bon curé, la bonne Mère revint sur ses pas; afin de prendre avis de son Eminence et lui soumettre la situation du moment.

En cas d'acquisition, le propriétaire fixa le prix de vente à 52.500 frs dont 30.742 comptant, le reste par annuités avec intérêt à 4 %. Dans ce prix sont compris le Pensionnat, les écoles de la commune, tout le mobilier de la maison et celui de la chapelle.

Sur ce récit, Mgr donna son adhésion pour l'achat; alors la Mère ayant reçu le 12 du mois de 9bre, une lettre du Curé de St Vincent de Liège, demandant une réponse décisive, elle lui fut donnée affirmative. Et la Mère Supérieure fit un second voyage pour visiter la propriété, ce qu'elle n'avait pu faire à son premier voyage.

" (Année 1901) Après avoir consulté son Eminence le Cardinal Archevêque Labouré , Supérieur Majeur, notre bonne Mère est partie faire un voyage en Belgique.
Par l'intermédiaire du bon et saint curé de Tournai (l'abbé Nard) ,qui lui-même nous proposait l'achat d'une maison, notre Révérende Mère a fait connaissance avec Mr le curé de Saint Vincent de Liège, lequel avait une jolie propriété à vendre; mais actuellement occupée par des religieuses, qui devaient quitter prochainement, à cause du manque de sujets pour suffire à tant d'emplois.

Avant d'entrer en pourparler d'achat avec le bon curé, la bonne Mère revint sur ses pas; afin de prendre avis de son Eminence et lui soumettre la situation du moment.

En cas d'acquisition, le propriétaire fixa le prix de vente à 52.500 frs dont 30.742 comptant, le reste par annuités avec intérêt à 4 % . Dans ce prix sont compris le Pensionnat, les écoles de la commune, tout le mobilier de la maison et celui de la chapelle.

Sur ce récit, Monseigneur donna son adhésion pour l'achat; alors la Révérende Mère ayant reçu le 12 du mois de 9bre, an 1901, une lettre du curé de Saint Vincent de Liège (Bernard Wauters), demandant une réponse décisive, elle lui fut donnée affirmative.

Et la Mère Supérieure fit un second voyage pour visiter la propriété, ce qu'elle n'avait pu faire à son premier voyage. Elle était accompagnée de Soeur St Gildas, alors supérieure de la Maison de Rennes, tenant un externat et un pensionnat.

Le tout vu et conclu, au retour de nos voyageuses, sur le récit fait de toutes conditions posées, le Conseil particulier a donné, avec bonheur, son assentiment à l'acquisition d'une propriété, que la Divine Providence nous a destinée à l'étranger.

A la prière de notre Révérende Mère Athanase, Mr le curé de Tournai a bien voulu signer le contrat le 27 Xbre 1901.

" Le relevé cadastral de Cheratte pour 1902, note que les parcelles 802 c2 et 802 d2, appartenant à Mr l'abbé Bernard Wauters, domicilié rue de Fétinne à Liège, sont vendues à Even Jeanne et consorts, religieuses à Rennes, Ile et Vilaine, France." (Relevé cadastral Cheratte Total 1902) .

Donc, la Congrégation possède une propriété au lieu-dit : Cheratte près Liège : un Pensionnat de garçons.
Pour continuer les oeuvres commencées par les Religieuses que nous remplaçons, nos soeurs devront partir , lorsque les premières quitteront leurs obédiences.

En attendant l'installation nouvelle, d'après les conseils de Son Eminence, il a été décidé que les Soeurs Louise de Jésus, Thérèse de la Croix et Jeanne de Jésus seraient envoyées en Belgique suivre un cours pour préparer leurs examens.

L'une d'elles, Louise de Jésus, a pu obtenir son diplôme. Un peu plus tard, Soeurs Thérèse de la Croix et Jeanne de Jésus l'ont aussi obtenu. "

Les Soeurs de Paramé à Cheratte : organisation

3. Journal des Fondations Belgique Cheratte : Année 1901 : suite

" Comme Supérieure de l'établissement de Cheratte, nous avons désigné Soeur Marie-Bernardin . Elle aura pour Econome Soeur Marie Théophane et enfin ses autres Soeurs adjointes s'occuperont des classes et des différents emplois qui leur seront confiés.
Le premier départ s'est effectué le 1er avril 1902 et le deuxième le 7 du même mois.

Le bon Dieu a béni le début de l'oeuvre; le nombre des élèves allant toujours croissant, il a fallu songer à s'agrandir. "

4. Liste des religieuses de 1902

La Soeur Archiviste de Paramé, à la demande de Soeur A. Veillard, du Collège de Choisy, nous a transmis la liste de toutes les religieuses des Saints Coeurs qui ont travaillé à Cheratte.

Nous tenons à les remercier de tout coeur pour ces documents, et bien d'autres, sans lesquels ce travail n'aurait pu être mené à bien. Merci aussi à la Mère Générale ,Soeur Lise Plante, de les y avoir invitées.

Nous avons aussi retrouvé les listes des Sœurs qui ont habité le n° 61 de la rue de Visé (le Couvent) dans les Registres de Population de Cheratte de 1901 à 1910 et de 1911 à 1920 .

Soeur Marie Bernardin (Maria Cécile Guinamant , née à St Servan Ile et Vilaine Fr le 1.4.1856 , fille de Jean et de Eléonore Marie Janne) est arrivée de Paramé le 12.4.1902 . Elle

est renseignée au registre de population de Cheratte comme Directrice des Religieuses des Saints Cœurs de Jésus et de Marie . Elle est restée à Cheratte comme supérieure de 1902 à 1904 , date à laquelle elle retourne à Paramé .
Elle a été remplacée ,comme supérieure par Soeur St Gildas.

Soeur Marie Théophane (Anne-Marie Renault , née à Maxent le 1.10.1858 , fille de Joseph et de Reine Reminet) , Econome, vient de Paramé le 12.4.1904 . Elle est restée à Cheratte jusqu'en 1905.

Nous connaissons cinq soeurs enseignantes et une institutrice laïc venant de France :

Soeur Louise de Jésus (Victoire, Joséphine, Marie Jeuland, née à Cornillé Vitré en Bretagne ,le 31.10.1879 , fille de Pierre et de Marie Briand) , est restée à Cheratte jusqu'en 1954, étant la seule religieuse des Saints Coeurs à avoir vécu et travaillé à Cheratte du début à la fin de leur présence. Elle vient de Paramé le 12.4.1902 .
Naturalisée belge le 4.7.1927. Diplômée du Jury Central à Liège comme institutrice primaire le 17.7.1902. Institutrice primaire de l'école dite adoptable de Cheratte Centre (école des Soeurs) depuis le 1.10.1902.

Soeur Joseph Marie (Marie Joseph Françoise Philomène Pouhard , née à St Benoît des Ondes le 9.11.1878 , fille de Jean Marie et de Marie Daniel) vient de Paramé le 12.4.1902 .
Naturalisée belge par naturalisation ordinaire le 23.2.1910 , elle est religieuse institutrice .
Elle est restée de 1902 à 1939.
Elle est décédée le 4.7.1949 et enterrée à Cheratte.
Institutrice gardienne à l'école des Soeurs, dite école adoptable de Cheratte Centre, depuis le 4 avril 1902, elle a obtenu son diplôme d'institutrice gardienne le 22.9.1903.

Soeur Jeanne de Jésus (Jeanne Boscherel , née à Bruc le 11.2.1884 , fille de Joseph et de Jeanne Dandin) et Soeur Thérèse de la Croix (Anne-Marie Peignard née à St Maure le 14.9.1882 , fille de Pierre et de Marie Laperche) sont venues de Paramé le 12.4.1902 . Sœur Jeanne de Jésus part à Schaerbeck rue Masui 190 le 27.2.1909 . Sœur Thérèse de la Croix part à Laeken rue des Palais 253 le 5.5.1903 .
Elles ne figurent, ni l'une ni l'autre sur les registres de l'école paroissiale de Cheratte. Si elles ont enseigné à Cheratte, ce ne peut être qu'à l'Institut.

Pauline Rosalie Marie Even , née à Guichen le 2.1.1885 , fille de Jean Marie et de Marie Rose Gauthier , vient de Guichen le 18.10.1904 , comme institutrice non religieuse , résident au Couvent de Cheratte.

Rappelons que l'Institut, à l'époque ne compte que deux classes maximum, la classe des petits et celle des grands, qui a pu être installée dans le grand parloir. Deux enseignantes y suffisent donc.

Soeur Thérèse de la Croix sera, entr'autre, Supérieure de la Maison de la rue Masui à Bruxelles, dans les années 30. Elle y retrouvera une autre religieuse, originaire de Wandre, Maria Chariot, qui enseigna à Cheratte en 1918.

Première extension de l'Institut St Dominique

Les autres soeurs, dont nous ignorons les fonctions (enseignantes, cuisinières, lingères, infirmières ...) sont :

- Soeur Saint François Xavier (Augustine Lizé née à La Guerche le 4.12.1880 , fille de Pierre et de Anne Assicot) vient de Paramé le 12.4.1902 . Elle n'est restée que deux mois à Cheratte , repartant à Paramé où elle décède en 1902 .
- Soeur Saint Lazare (Marie Mélançon, née à Ste Marie au Canada le 4.7.1879 , fille de Odilon et de Rose Dugos) est venue de Paramé le 12.4.1902 et y est retournée en avril 1905 . Elle y décède en mai 1906 .
- Soeur Marie Hortense (Marie Laigle , née à Brain le 17.4.1870 , fille de Joseph et de Anne Guémené) vient de Paramé le 12.4.1902 à 1905 . Elle décède à Paramé en 1907 .
- Soeur Marie du Thabor (Eléonore Loisel , née à Cornillé le 25.3.1878 , fille de Louis et de Eléonore Rubin) vient de Paramé le 12.4.1902 à 1905 et en 1906 . Elle décède à Paramé en 1907 .
- Soeur Marie Germaine (Marie Louise Benoit , née à Bonne Main le 15.1.1848 , fille de Jean et de Thérèse Mancel) vient de Forest Moutiers (Somme Fr) le 8.8.1902 . Elle est restée de 1902 au 18.2.1916, date de sa mort à Cheratte.
- Soeur Marie Stanislas (Cécile Marie Joseph Langevin , née à Ville ès Monais le 31.7.1875 fille de Joseph et de Marie Louise Lecoeur) vient de Forest Moutiers (Somme Fr) le 8.8.1902 et est restée de 1902 à 1930.

Quatre autres religieuses apparaissent sur les registres de populations de Cheratte .

- Jeanne Marie Pavoine , née à St Senous le 5.1.1843 , fille de François et de Jeanne Marie Métayer , vient de Paramé le 7.11.1903 . Elle est décédée en Amérique en 1907.
- Gentienne Etrillard , née à St Gougard le 21.8.1878 , fille de Jean et de Mathurine Bédard , vient de Paramé le 10.5.1904 . Elle retourne à Paramé en 1904 .

- Anne Marie Pichon , née à St Broladre le 20.4.1863 , fille de Pierre et de Juliette Desmots , vient de Paramé le 23.8.1905
- Sœur Marie Louise : Julie Ernestine Renault , née à Evran Côtes du Nord le 9.4.1879 , fille de Pierre et de Julie Cholet , vient de Paramé le 31.12.1907 .

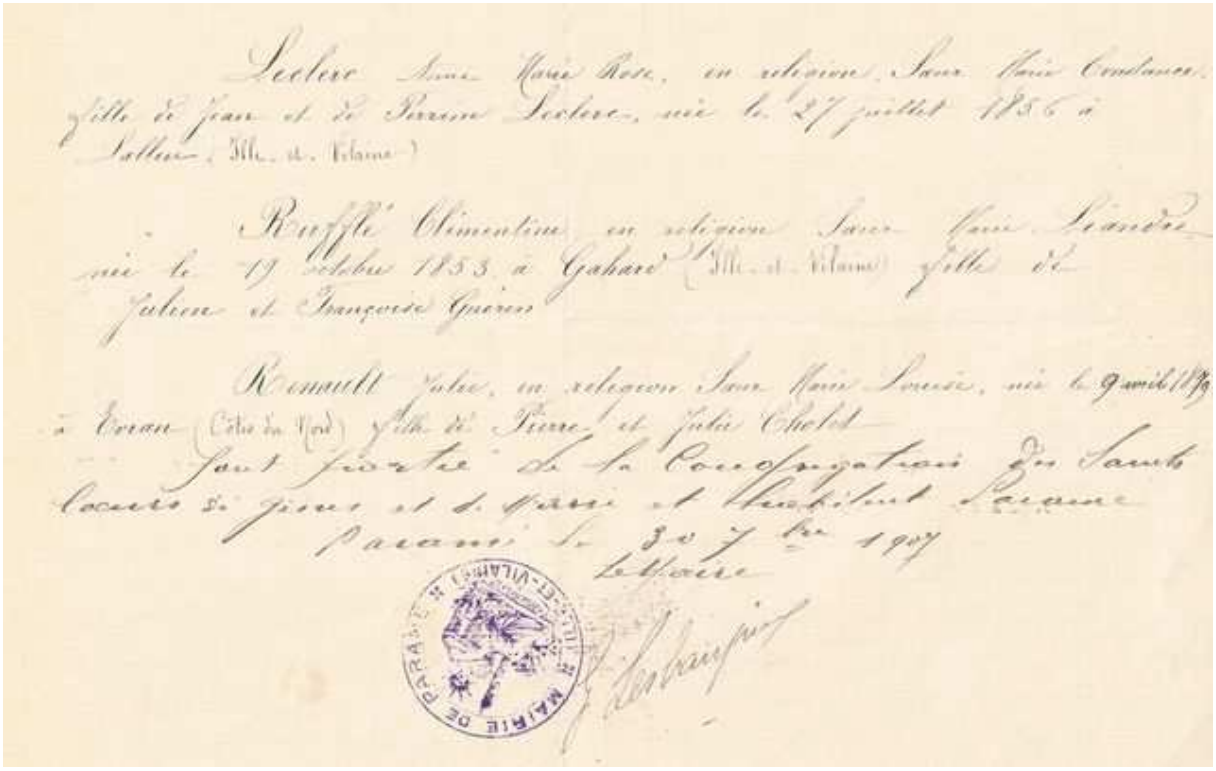

5. Horaire d'une journée

La règle ayant subi peu de modification, au cours de années de présence des soeurs des Saints Coeurs, nous pouvons donner comme horaire de la journée, à peu près certain, celui que Soeur Marie-Praxède (Marie Joseph Delanoé), âgée de 88 ans et une des dernières soeurs encore vivantes aujourd'hui, à avoir travaillé à Cheratte (comme éducatrice de 1950 à 1955), nous donne .

Lever à 5h du matin ; Oraison et office, suivi de la messe de 5.30h à 6.30h.
Déjeuner à 6.30h .
Lever des élèves à 7h et déjeuner des élèves à 7.3Oh jusqu'à 8h.
De 8h à 12h : prière et déroulement des cours entrecoupés d'une récréation.
Repas de midi entre 12h et 13.30 avec une récréation.

Reprise des cours entre 13.30h et 16h.
Goûter des élèves et récréation à 16h jusque 17h.

Etude avec les élèves de 17h à 18h, et récréation jusque 19h.
Souper à 19h puis coucher des élèves accompagnés de leur maîtresse.

Deux fois par semaine, promenade avec les pensionnaires.
Dimanche matin : Grand messe au Pensionnat
Dimanche après-midi : promenade et jeux.

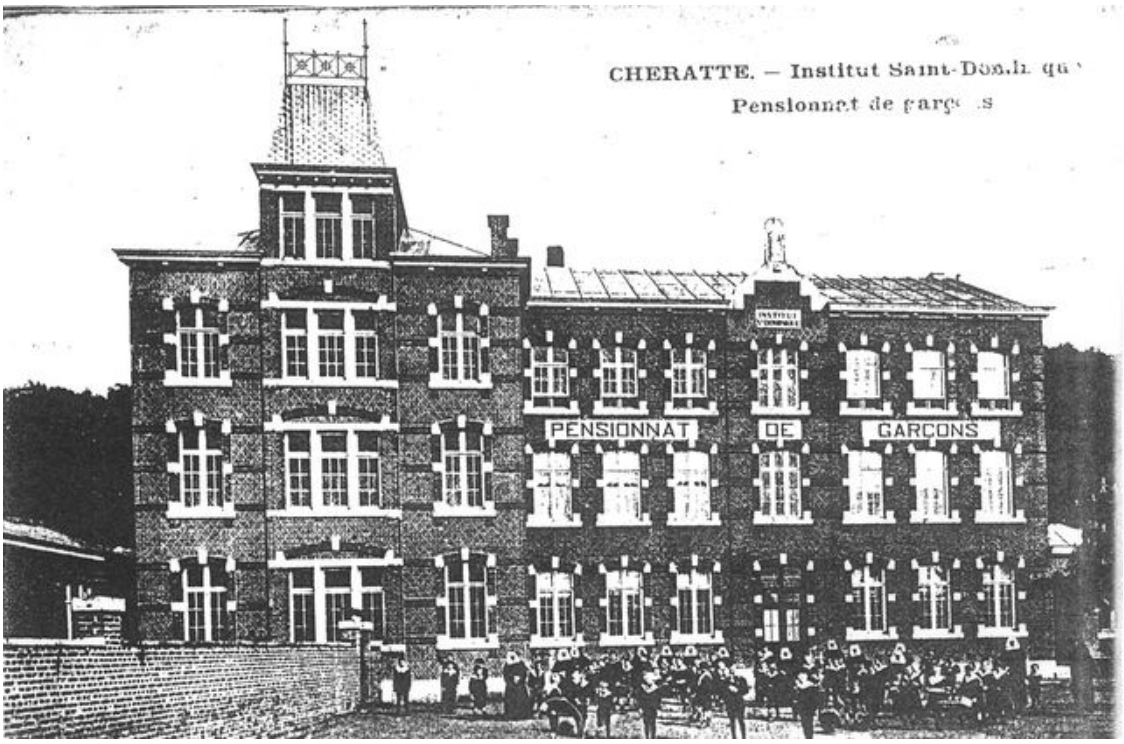

Vue arrière avec la cour de récréation du pensionnat

Agrandissement de l'Institut et de l'Ecole des Soeurs

6. Journal des Fondations (suite)

" En 1904, on projeta d'élever une aile de bâtiment, ce qui nécessiterait une dépense de 19.000 frs, mais la Révérende Mère ayant reconnu que l'effet serait manqué si l'on ne faisait la construction en entier, il fut décidé d'en compléter l'exécution moyennant 7000 frs de plus, mais à condition que la Maison Mère n'en supporterait pas les frais.

L'établissement de Cheratte ferait l'emprunt de cette dernière somme remboursable comme suit : 3000 frs dans un an et 4000 frs dans deux ans.

En 1906, la construction était achevée et entièrement payée, mais la Maison Mère avait dû y contribuer pour 3000 frs.
Le nombre des élèves est de 60 pensionnaires et de 150 externes en moyenne. "

La paroisse Notre Dame, quant à elle, organisa des collectes ,pour payer une partie des transformations de l'école paroissiale des Soeurs.
En effet, construite sur le terrain appartenant aux Soeurs, cette école paroissiale avait été rachetée par les Soeurs au Curé Wauters en 1901, avec l'ensemble de la propriété.

Le Comité Scolaire de la Paroisse N.D. restait cependant l'organisateur responsable de cette école.
Cette situation engendrera des conflits lors de la vente, par les Soeurs, de l'ensemble des bâtiments ,comprenant le couvent et l'école, en 1954, au Charbonnage du Hasard.

7. Plan et affectation des locaux

a) Plan et cadastre

Le plan cadastral ne nous montre pas l'agrandissement des bâtiments de l'Institut, qui garde, sur plan, sa structure d'un bloc avec le bâtiment sud.
La partie nord de l'aile ajoutée en 1906 , et non en 1898 comme renseignée au cadastre, n'est pas représentée sur le plan cadastral.
Par contre, les agrandissements de l'école des Soeurs sont bien présents.
La grande salle, servant d'école primaire, a été prolongée jusqu'au fond de la parcelle , par un bâtiment de 25 m de long et 7m de large, qui pourra abriter trois classes.

Une hypothèse concernant cette erreur du croquis cadastral daté de "1898" aurait pu être que le bâtiment de l'école des Soeurs aurait été agrandi en 1898 et puis seulement celui de l'Institut en 1906.

Cette hypothèse n'est pas exacte.

En effet, le livre des relevés cadastraux ne comporte pas d'agrandissement de bâtiments en 1898, auquel aurait dû correspondre une modification de l'imposition et des relevés des parcelles bâties et non bâties.
D'autre part, cet agrandissement existe bien en 1906, avec les modifications de relevés et d'impositions, concernant les parcelles tant 802 c2 que 802 d2 (qui deviennent, du fait de ce changement, 802 h2 et 802 i2) , cette dernière comprenant la partie de jardins sur laquelle l'école des Soeurs a été agrandie.

Enfin, il n'y a pas, en 1898, mais bien en 1906, de modification du croquis cadastral.
Cette erreur est donc uniquement due à la transcription du copiste le 12.5.1998.

En 1906, la parcelle 802 c2 (maison) est devenue 802 h2. Elle comprend 11a et 75ca.
Son revenu imposable est de 12 frs 80cts qui passe à 21 frs 89 cts,pour la partie non bâtie . Les 828 frs de la partie bâtie passent à 1120 frs.

La parcelle 802 h2 change de limite avec 802 i2 et une erreur au plan est corrigée avec 802 u et w. D'où agrandissement de la parcelle.
La parcelle 802 d2 (jardin) est devenue 802 i2 . Elle comprend 09 ares et 80 ca. Le revenu imposable de 10 frs 68cts passe à 18 frs 26cts.
La parcelle 802 i2 change de limite avec 802 h2 et on rectifie une erreur au plan avec 802 u et 802 f2. D'où agrandissement de la parcelle.

On peut penser qu'avant les travaux d'agrandissements, les parcelles ont été remesurées correctement et que les erreurs constatées ont été rectifiées, d'où ces mesures des relevés cadastraux en 1906.

Toujours est-il que les parcelles comprennent maintenant, non plus 21 a et 55 ca comme antérieurement, mais 23 a et 20 ca.

En 1907, après ces corrections, les parcelles deviennent :
- 802 n2 (maison) comprend 13 a 40 ca pour un revenu imposable non bâti de 14 frs 61 cts et un revenu bâti de 1096 frs, qui passe à 1900 frs puis à 2415 frs.
- 802 o2 (jardin) comprend 09 a 80 ca pour un revenu non construit qui passe de 10 frs 68 cts à 18 frs puis à 35 frs.

En 1908, les terrains et bâtiments sont vendus conjointement à Garçon Adèle, religieuse à Paramé France, et à Jeuland Louise, religieuse à Cheratte. La loi ne permet toujours pas à des institutions religieuses, non dotées de la personnalité juridique, de devenir propriétaires de biens immeubles.

C'est pour cela que c'est encore à des personnes physiques (la Supérieure des Soeurs de la Maison Mère de Paramé et une des Soeurs enseignantes de Cheratte) que sont vendus ces biens. A remarquer que le nom civil et religieux de cette Soeur de Cheratte a été "mélangé" . Soeur Louise de Jésus , au civil Jeuland Victoire , est devenue "Louise" Jeuland.

b) L'Institut: les façades

A droite de l'Institut, sur le jardin compris entre l'Institut et l'Ecole des Soeurs, une aile à 4 niveaux est construite, dans un style se rapprochant du style initial du reste du bâtiment. Cette aile mesure 10,60m de long.

(1) 1. Façade avant :

Une partie centrale, de 2,60m de large, à 4 niveaux, verticale, sera flanquée de deux petites ailes ,de 4 m de large, à 3 niveaux, comprenant chacune une fenêtre.
La partie centrale sera dotée, à la façade avant (est) d'un pignon à toiture surélevée et garnie d'un fronton en carreaux d'"eternit", placées en diagonale, surmonté d'un fer forgé à deux lances orné de trois croix centrales.

Sur la partie centrale, les fenêtres des trois premiers niveaux sont à trois battants, séparés de montants de pierre de taille et garni d'appui et de barre supérieure en pierre de taille aussi. Elles mesurent 1,60m de large et 2,30m de haut et s'ouvrent à 1,50m du sol.
Les voûtes de briques avec trois inclusions de pierre de taille, rappellent les voûtes de l'ancienne façade. Il n'y a pas de voûte sur la fenêtre du quatrième niveau, lequel est directement surmonté du fronton de toiture.

Les fenêtres des ailes sont, aux trois niveaux, de même conception que l'ancienne façade.Elles mesurent 1,20m de large pour 2,30m de haut.

Les "soutiens" ,sous les appuis ,sont aussi présents, de même que les bandeaux de briques en relief, ce qui assure une continuité de bon goût avec l'ancien bâtiment.

Entre les fenêtres, les murs de briques sont de 1,10m de large pour les parties extérieures et de 1,60m de large pour les parties intérieures, faisant ainsi encore ressortir la partie centrale.
La nouvelle aile s'avance de 60 cm vers l'est, et la partie centrale s'avance encore de 50cm..

(2) La façade arrière (ouest)

Elle a exactement la même disposition que la façade avant.

Même partie centrale à 4 niveaux, avec deux ailes à trois niveaux. Même symétrie des fenêtres et mêmes décorations.

L'arrière du bâtiment dépasse l'ancien bâtiment de 1,50m. Une porte communique vers le rez-de-chaussée, ouverte dans le mur qui dépasse.
Au-dessus de cette porte, il n'y a pas de fenêtre dans ce mur.

Le fronton du toit est le même qu'à l'avant, décoré de la même garniture en fer forgé à deux lances reliées par trois croix enserrées dans des cercles au centre des diagonales de trois carrés.

(3) La façade nord

Elle est pleine au rez-de-chaussée, et percée de trois fenêtres partant en oblique ascendant de l'est vers l'ouest, et du 1er vers le 2e étage.

La deuxième fenêtre éclaire le palier de l'escalier entre les deux étages.

c) Les toitures

Elles sont en pentes douces et cassées ,partant du surplomb du 3e étage, en forme de tabatière à toit plat, qui se rejoignent d'avant en arrière, formant une sorte de parallélépipède rectangle couvrant toute la partie centrale.

Les toitures sont donc orientées en pentes nord- sud ,très peu inclinées. Elles sont recouvertes de bandes de "roofing" lattées. Vers l'avant et l'arrière, des triangles partent de la partie centrale vers les extrémités de la nouvelle aile.

Des cheminées sortent au niveau des murs avant et arrière, ainsi qu'au milieu du mur ,à la jonction de la nouvelle et de l'ancienne partie du bâtiment.

d) Le nouveau bâtiment

Construit donc sur le jardin, il rapproche très fort l'Institut de l'Ecole des Soeurs.

Entre ces deux édifices, il ne reste d'ailleurs qu'un mince couloir qui se rétrécit encore près de la porte de la grande salle (ancienne classe gardienne) qui, rappelons-le, sort de plus d'un mètre de l'alignement des deux classes primaires.

Le mur qui séparait le jardin de l'école des soeurs ,devient maintenant un mur ne séparant plus que les deux cours de récréations. Il rejoint le nouveau bâtiment, à l'arrière, au niveau de la fenêtre à trois battants, à un bon mètre de la porte laissant communiquer les deux cours.

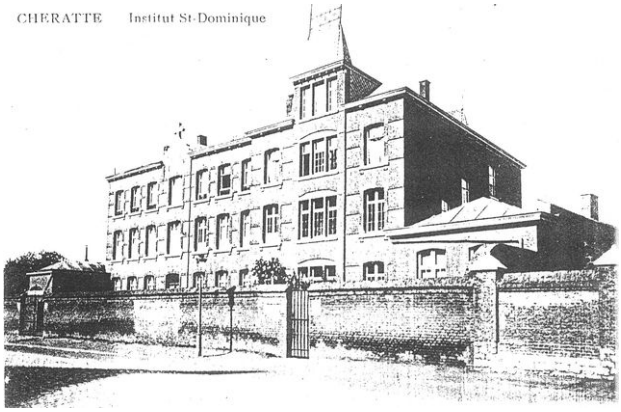

Façade de l'Institut , vu du nord

8. L'aménagement intérieur

a) Le rez-de-chaussée

Le rez-de-chaussée de la nouvelle aile est divisé en deux parties, séparées par une paroi de bois dans laquelle s'ouvre une porte permettant la communication entre les deux pièces.

Celle donnant vers l'avant (est) devient une classe pour les internes, qui sera nommée la "Première classe". Elle a une cheminée de chauffage .
Celle donnant vers l'arrière sert de salle de récréation pour les temps de pluie ,et, en même temps, de salle de gymnastique.
Une porte s'ouvre de cette salle vers la cour de récréation. Elle a aussi une cheminée de chauffage. Un petit pavement rouge et blanc agrémente le sol.

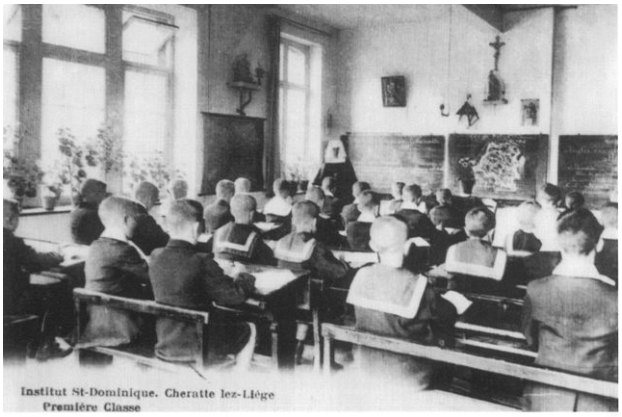

L'affectation des pièces du rez-de-chaussée ancien est un peu modifiée.

La classe donnant sur l'avant sert maintenant de grand parloir et une porte vitrée à deux battants donne dans le grand hall. Celui-ci se voit doter de deux statues, aux coins de la grande porte à quatre battants : une du Sacré Coeur de Jésus et une de Marie.

L'escalier ancien est maintenant réservé aux soeurs et aux grandes occasions, puisqu'un second escalier est élevé contre le nouveau mur nord.
Le corridor nord-sud est prolongé vers le nouveau bâtiment et une porte permet, au fond de

celui-ci, d'accéder à la salle de récréation et de gymnastique.
Cette salle comporte, face à la porte, un escalier menant vers le premier étage, sous lequel sont installés des WC pour les élèves.

b) Le premier étage

Au premier étage, les changements sont plus importants .
Face au nouvel escalier, une classe accueille les plus grands élèves.

On y accède par une porte donnant sur un petit corridor orienté nord-sud qui rejoint l'ancien bâtiment et qui est éclairé par une fenêtre dans le mur nord.

Face à la porte de cette nouvelle classe, s'ouvre celle conduisant à la nouvelle chapelle, qui donne vers la cour arrière.
Au fond de la chapelle se trouve un harmonium et un confessionnal. Deux rangées de bancs, où on peut s'asseoir à quatre ou cinq, mène vers l'autel.
La décoration des murs, encore partiellement visible actuellement, comprend un dessin de "blocs" en rangées disposées en quinconce, surmontées, à un mètre du plafond, d'une frise en grecques. Le ton dominant des murs est jaune pâle, et la frise est bleu et or.

Une peinture-tapisserie, garnie des lettres "IHS" et des trois clous de la crucifixion , forme le fond de l'autel. Le tabernacle à deux portes de cuivre portant l'Agneau Pascal , est surmonté d'une petite chapelle en bois contenant une croix sur pied.

Les statues de St Joseph et du Sacré Coeur ornent la partie gauche du mur de l'autel. A droite se trouve une belle Vierge. C'est sous cette Vierge que l'on dressait la Crèche pour Noël.
Les fenêtres sont garnies de carreaux martelés, assurant un recueillement plus aisé. Des petits luminaires à abat-jours de verre donnent une lumière paisible.
L'ancienne petite chapelle devient une sacristie. La lingerie, face à l'ancienne chapelle est divisée en deux : une partie est maintenant occupée par une petite infirmerie.
A l'autre bout de l'ancien bâtiment, la salle du Chapitre est divisée par une cloison en bois, vitrée sur le dessus, à laquelle on accède par une porte donnant sur le palier. Cette petite pièce, divisée elle-même en deux parties, accueille la classe de musique et ses deux pianos.

c) Le deuxième étage

Au deuxième étage, l'escalier nord conduit sur un palier éclairé par une fenêtre à mi-chemin. Une porte s'ouvre sur un nouveau dortoir, le dortoir des grands , qui comprend des chambrettes pour vingt à vingt-cinq enfants.

Les chambrettes sont alignées le long des murs nord et sud de ce dortoir; entre les chambrettes, partie ouest, des lavabos sont disposés sur des bancs, séparant la chambrée en deux. Dans la partie est, il n'y a pas de lavabo.

A l'extrémité ouest de la partie nord du dortoir, une chambrette est réservée à la soeur qui est de garde au dortoir, ainsi qu'une seconde à l'extrémité est de la partie sud du dortoir.

Les grands internes sont donc surveillés et gardés par deux soeurs pour la nuit; celles-ci se relayant à tour de rôle.
L'ancien dortoir est attribué aux petits internes. Entre les rangées de chambrettes, de part et d'autre du couloir central, il y a des lavabos pour les enfants.

Comme dans le dortoir des grands, deux chambrettes sont réservées pour les soeurs qui sont de garde pour la nuit. Ce dortoir comporte aussi plus ou moins vingt à vingt-cinq places pour les enfants.

L'escalier du mur nord conduit enfin au troisième étage où les greniers se trouvent agrandis et éclairés par les deux grandes fenêtres à trois battants de la partie centrale nouvellement construite.
Les 12m de long sur 2,60m de grenier mansardé ,donnent des possibilités de rangements et permet de sêcher le linge en cas de mauvais temps. Une bonne aération peut être assurée par les grandes fenêtres.

Nous ne savons pas si des caves ont été construites sous ce nouveau bâtiment.

9. L'école des Soeurs

L'Ecole des Soeurs est maintenant enserrée par la nouvelle aile de l'Institut.
Elle est aussi trop petite pour accueillir tous les enfants qui demandent à la fréquenter. Il faut donc penser à l'agrandir aussi, ce qui est fait, en même temps que la nouvelle aile de l'Institut.

L'Ecole est prolongée vers le fond de la cour de récréation par trois nouvelles classes qui vont devenir les classes primaires.

Suite à la grande salle, et en prolongement de celle-ci, mais un seuil plus bas - il y a en effet une marche pour passer de la grande salle vers la première nouvelle classe - , les trois classes se suivent et se ressemblent : une large porte à deux battants vitrés et deux grandes fenêtres à trois battants par classes, assurent une bonne luminosité à l'intérieur.

Le mur arrière des classes (nord) est aveugle . Chaque classe mesure plus de 8m sur 4m et permet d'accueillir près de 30 enfants.
Les toitures sont à double pente nord-sud et l'écoulement des eaux, vers l'avant, se fait par des descentes entre les portes ou les fenêtres. Le toit est recouvert de "roofing" latté.

Le préau, au fond de la cour, s'en trouve raccourci et la deuxième fenêtre de la dernière classe est en partie cachée par le début du préau. La descente d'eau de celui-ci se trouve au raz de la première fenêtre.
La porte de communication entre les deux cours donne au niveau de la seconde fenêtre de la première classe.

Les classes ont donc été réattribuées : à l'est, près du portail d'entrée, se trouveront les deux classes gardiennes; la grande salle servira de salle de récréation en temps de pluie et de salle de gymnastique. Les trois nouvelles classes seront attribuées aux trois niveaux de l'enseignement primaire : niveau inférieur (1ere et 2e année), niveau moyen (3e et 4e année) et niveau supérieur (5e et 6e année).

Plus tard, lors de l'installation du chauffage central dans les classes, une partie de la dernière classe sera occupée par la chaufferie dont la réserve à charbon se trouvera à l'autre bout du préau.

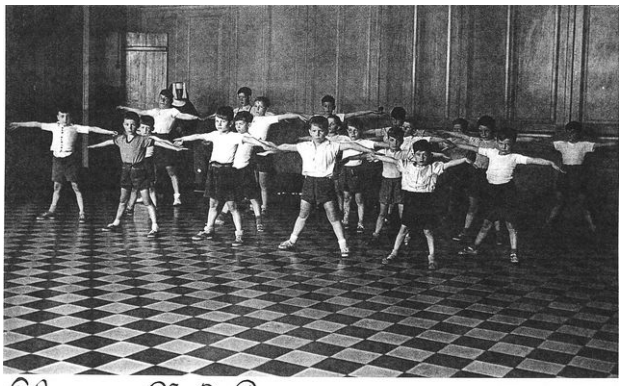

Cheratte N.D. Pensionnat : "Education physique" La classe de Gymnastique

Revoilà le Charbonnage : le Hasard 1905

En 1905, la Concession de Cheratte est rachetée par la SA des Charbonnages du Hasard à Micheroux. Celui-ci s'étend sur 881 ha sous les territoires de Cheratte, Wandre,Saive, Housse, Saint Remy et Trembleur.
Le gisement est très important : 24 couches de charbon 1/4 gras et maigre.

En 1907, le puits n° 1 est construit, sur le terrain, appartenant au charbonnage, juste en face de l'Institut.
Une machine d'extraction est placée au sommet de la tour, actionnée par deux moteurs à courant continu de 135 kw chacun, alimentés par des câbles de 8,5 km de long, provenant du charbonnage de Micheroux.

Le Charbonnage du "Hasard Cheratte" sera mis en exploitation en 1910.
En 1911, 4,5ha seront achetés à Hoignée pour y installer un terril sur lequel un petit puits servait à remonter les matériaux, la "Belle Fleur".

En 1913, le Chateau Saroléa est racheté par le Charbonnage du Hasard, pour servir de logement aux différents directeurs qui se suivront.

L'environnement idéal de l'Institut et de l'Ecole des Soeurs commence à se dégrader et cela ne fera qu'empirer avec le temps.

10. Quelques témoignages

a) Des élèves envoient des cartes postales à leurs parents.

Sur celles-ci, parfois même sur le devant des cartes, des messages nous racontent la vie de ces enfants.

Le 12.11.1905, les petits Robert et Léon de Witte , pensionnaires de l'Institut, écrivent à leurs parents : "J'espère que vous viendrez me voir dimanche. Je vous envoye mille baisers."

Les mêmes : "Robert de Witte envoie beaucoup de baisers à Petit Père et à petite Mère. Léon pense beaucoup à Père et à mère. "

Le même : "Recevez mille baisers de votre petit Léon Institut St D. 10.6.07 "

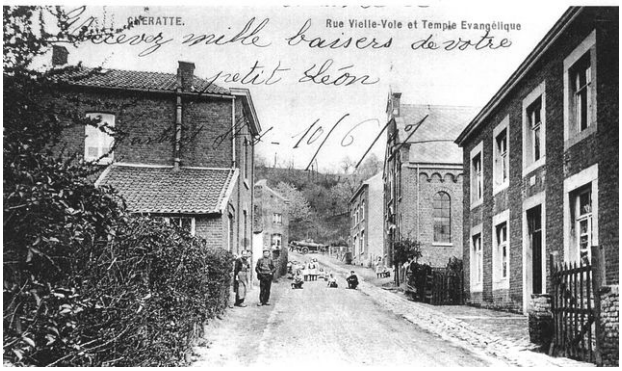

11.Une Soeur écrit à sa famille en France

"... Comment se portent vos bons parents ? Et vous, n'êtes-vous pas un peu fatiguée ? Vous n'avez pas été heureuse. Cela vous aura ennuyée. Cela m'a fait aussi de la peine. Allez-vous toujours en classe ? Il doit faire bien chaud au Carthage en ce moment.
Si vous veniez me voir. Nous avons 120 lutins comme vous dans les classes annexées au Pensionnat et dans le Pensionnat 40 garçons bien gentils qui n'aiment pas les Français; moi je les aime encore mieux que les enfants de l'.... Je me porte assez bien mais le climat est bien froid. Bonjour pour moi à Mr Deschamps.
Prescrivez mes respects à Mr Logrie. Dites à Me Floc, Mr Chaci, Anna Cheret que je leur écrirai ces jours-ci. Mais pour ne pas faire de jalousie, ne le dites pas ... les autres.
Voici mon adresse : Institut St Dominique Cheratte lez Liège Belgique."

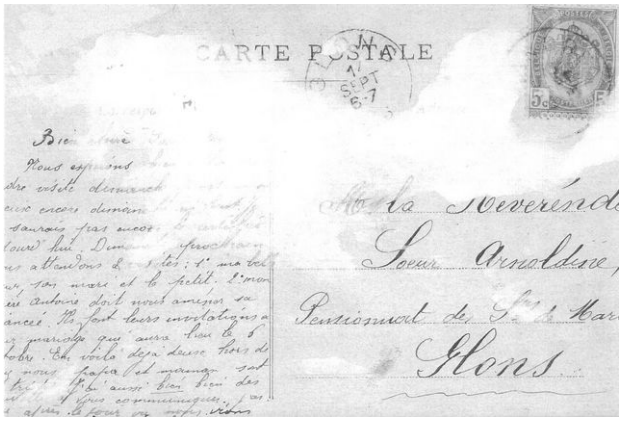

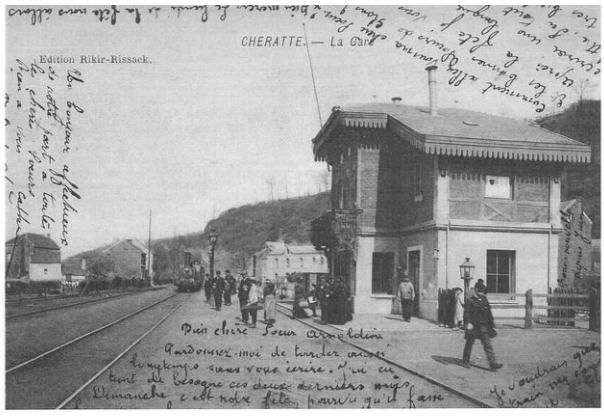

12.Listes des Communions

Dans les enfants faisant leur première communion, nous retrouvons encore des enfants de l'Institut :

8.5.1904 : 14 filles et 21 garçons, dont Léon Berger, Georges Bressy , ... Cerfontaine et Alphonse Grandjean de l'Institut.

La liste des enfants entre 1905 et 1913 est manquante.

Le Registre de Population 1901 – 1910 mentionne trois élèves répertoriés comme habitant le n° 90 de la rue de Cheratte .
François Victor Joseph Lemeunier , né à Jupille le 18.3.1895 , est élève .
Son frère Jean Hubert Gérard Joseph Lemeunier , né à Jupille le 5.10.1896 , est aussi élève .
Ils viennent de Jupille rue Piedboeuf 31 le 15.9.1903 . Ils repartiront à Jupille rue de Visé 2 le 24.8.1910 .
Edgard Fernand Filot , né à Chaudfontaine le 14.9.1901 , vient d'Ougrée rue de la Cité 39 le 12.2.1910 .

Le Registre de Population 1911 – 1920 mentionne la présence de Edgard Filot , né à Chaudfontaine le 17.9.1901 , comme élève pensionnaire belge , domicilié au n° 61 de la rue de Visé (couvent)

Mathieu Gilles Charlier , né à Olne le 1.8.1905 , fils de Joséphine Stéphanie Charlier décédée à Olne le 7.10.1906 , est inscrit au n° 61 rue de Visé (couvent) comme élève pensionnaire . Il vient de Louveigné rue du Centre 3 le 21.6.1912 et part habiter Rotheux Rimière rue Bovignée 256 le 25.11.1915 .

Albert Jean Joseph Goessens , né à Liège le 24.3.1911 , fils de Jean Mathieu et Berthe Elise Burton , est élève pensionnaire . Il vient de Herstal rue derrière Coronmeuse 19 le 18.9.1919 . Il repart à Liège rue des Glacis 227 le 31.10.1921 .

13.Les Soeurs, entre 1906 et 1913

Les premières soeurs, arrivées en 1902 ont été évoquées plus avant. Certaines restèrent longtemps à Cheratte, d'autres peu.

Certaines demandèrent à rentrer en France, d'autres furent dirigées vers d'autres maisons nouvellement fondées... bref, le groupe de départ ne cessa de se modifier en fonction des nécessités et des circonstances de la vie d'un couvent et d'une école.

Il fallait, au couvent, une Supérieure, nommée par la Mère Générale et le Conseil. Lui était adjointe une équipe de "responsables" , pouvant décider en certaines matières et aider, voire suppléer la Supérieure. Parmi celles-ci, l'économe avait un rôle important, qui est celui de la gestion des besoins quotidiens, en collaboration avec la Supérieure.

En fait, deux écoles existaient :

- une école "privée" ,au pensionnat de garçons. Cette école , ne relevant pas d'un réseau ni officiel, ni adoptable (libre), n'était donc pas subventionnée par l'Etat ni la commune. Les enseignantes n'étaient pas, non plus, payées par l'Etat, comme c'était le cas dans les écoles officielles ou adoptables.

C'était le minerval payé par les parents des élèves internes qui permettaient à l'école de vivre, et de faire vivre, en même temps la communauté des religieuses.

- une pour les petites filles et petits garçons de la paroisse de Cheratte, celle-ci, placée sous le contrôle et la direction d'un Comité Scolaire et du Curé. Cette école, dite adoptable, était subsidiée par l'Etat et la commune et les enseignantes, pour lesquelles un diplôme reconnu était exigé, étaient payées par l'Etat.

Les deux équipes éducatives étaient "dirigées" par une responsable ,chef d'école pour chaque école, indépendante l'une de l'autre, même si la directrice de l'école paroissiale était aussi une des religieuses de l'Institut. Il y aura souvent "confusion" des deux écoles et échanges et entraide .

L'équipe éducative devait être composées d'institutrices maternelles et primaires, reconnues par l'Etat Belge qui leur versait leur traitement.

Certaines religieuses durent donc faire leurs études avant de pouvoir exercer dans les écoles, soit dans une école formant des institutrices (par ex. Sainte Croix à Liège), soit au Jury Central. Certaines périodes de maladies, ou d'absence pour d'autres raisons, amenèrent donc le problème des remplacements par d'autres religieuses ayant un diplôme reconnu en Belgique.

C'est ainsi que régulièrement, des institutrices non-religieuses furent appelées pour effectuer ces remplacements. Parfois aussi, de plus longues périodes étaient confiées à ces "laïques" , en attendant de pouvoir disposer d'une religieuse diplômée pour reprendre le poste laissé vacant.

Il fallait enfin des religieuses chargées des besognes nécessaires à la vie d'un couvent et d'une école-internat, dans les postes comme la cuisine, la buanderie-lingerie, la sacristie, le nettoyage, l'entretien et les réparations des habits des religieuses... et toutes les milles petites tâches rencontrées dans une telle maison.

Si nous avons des précisions pour certaines des religieuses, surtout les enseignantes, il ne nous est par contre pas possible, avec les renseignements dont nous disposons, d'attribuer à l'une ou à l'autre des fonctions précises, sauf mention dans les documents ou les témoignages que nous possédons.

Douze religieuses formaient le groupe de départ, dont une n'est restée que deux mois.

Soeur Marie Bernardin, Supérieure, fut certainement remplacée en 1904, lors de son départ, par Soeur Saint Gildas (Jeanne-Marie Even , née à Guichen le 2.3.1867 , fille de Jean et de Anne Marie Clermont), qui était Supérieure à la Maison de Rennes, comptant un internat et un externat.
Celle-ci arriva à Cheratte en 1904 et y demeura jusqu'en décembre 1906 , pour partir comme directrice d'école à Armentières, peut-être le temps d'assurer la construction de la nouvelle partie du bâtiment. Nous ne savons pas par qui elle fut remplacée comme Supérieure.

Soeur Marie-Théophane, économe, quitta Cheratte en 1905. Sa remplaçante ne nous est pas connue.

Parmi les enseignantes, Soeur Louise de Jésus reste fidèle au poste jusqu'en 1954. Les deux autres soeurs, envoyées faire leurs études en Belgique en même temps qu'elle, Soeurs Jeanne de Jésus et Thérèse de la Croix, ne restent que pendant l'année 1902.

Soeur Joseph Marie ,institutrice diplômée en 1903, est demeurée à Cheratte jusqu'en 1939.

Soeur Marie-Lucie (Ollivier Jeanne Marie Joséphine , née à Lassy le 1.8.1883 , fille de Jean Marie et de Anne Marie Pillet), occupe sa fonction d'enseignante de 1904 à 1938. Elle vient de St Georges de Bréhaigne (Ile et Vilaine) le 26.10.1902 . Elle réussit les examens du Jury Central de Pesches en juillet 1902, comme institutrice primaire.
Elle entre à l'école primaire adoptable de Cheratte centre, 63 rue de Visé, comme institutrice primaire à titre définitif le 1er octobre 1902. Naturalisée belge le 20.1.1918, elle restera à l'école jusqu'au 30 septembre 1938.

Nous n'avons pas de renseignement sur d'autres religieuses-institutrices présentes à Cheratte pendant cette période.

Il devait y en avoir cependant au moins deux ou trois autres, pour couvrir les besoins de l'Institut. Le registre de l'école paroissiale ne nous renseigne pourtant pas d'autre institutrice religieuse à cette époque.

Nous ne savons pas comment étaient rétribuées les enseignantes de l'Institut, puisque nous n'avons pas eu accès à un registre les concernant.

Etaient-elles diplômées, avec un titre reconnu par l'Etat , donnant droit à une rétribution d'enseignante ? Elles étaient probablement dotées d'un diplôme reconnu comme institutrice, mais pas nécessairement valable pour obtenir un traitement de l'Etat belge. De plus, l'école de l'internat n'était pas reconnue par l'Etat comme école libre adoptable . Nous n'avons pas trouvé de trace sur ce sujet dans les documents que nous avons pu compulser.

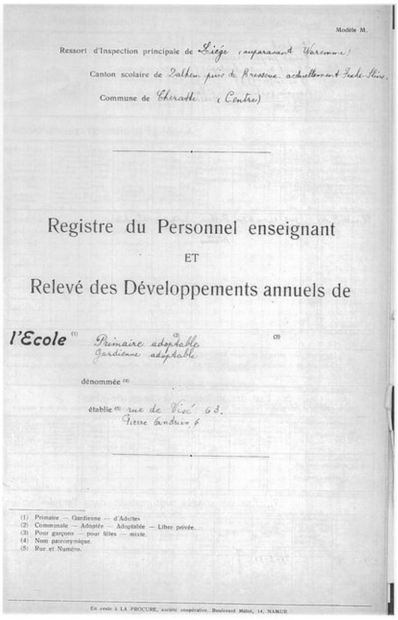

Modèle M.

Ressort d'Inspection principale de Liège (auparavant Waremme)

Canton scolaire de Dalhem puis de Bressoux actuellement Fexhe-Slins.

Commune de Cheratte (Centre)

Registre du Personnel enseignant

ET

Relevé des Développements annuels de

l'Ecole (1) Primaire adoptable (2) (3)
Gardienne adoptable

dénommée (4)

établie (5) rue de Visé 63.
Pierre Gandrieu 6

(1) Primaire — Gardienne — d'Adultes
(2) Communale — Adoptée — Adoptable — Libre privée.
(3) Pour garçons — pour filles — mixte.
(4) Nom patronymique.
(5) Rue et Numéro.

En vente à LA PROCURE, société coopérative, Boulevard Mélot, 14, NAMUR

Registre de l'école primaire et gardienne « adoptable » , l'école des Soeurs

Les autres religieuses présentes , entre 1904 - année de l'arrivée de la première religieuse n'étant pas comprise dans la première équipe - et 1913 , sont :

Soeur Marie-Mechtilde (Radoul Catherine) ,à Cheratte en 1904
Soeur Marie-Ferdinand (Aubeau Perrine) à Cheratte de 1904 à 1909
Soeur Marie-Flavie (Lecerf Sophie , née à Trimer le 3.11.1850 ou le 1.11.1851 , fille de Julien et de Sophie Préchevon) vient de Laeken rue des Palais 253 le 9.6.1904 à 1915
Soeur Marie-Félicienne (Guerin Marie Rose) en 1905
Soeur Marie de la Providence (Jollivel Véronique , née à St Senoux le 28.9.1879 , fille de Jean et de Victoire Thomas) vient de Paramé le 7.11.1903 . Elle part à Schaerbeck rue Masui 190 le 27.2.1909 .
Soeur Marie-Prosper (Delhommet Alexandrine) de 1905 à 1907
Soeur Saint-Julien (?) de 1905 à 1908
Soeur Saint-Cézaire (Lejeune Marguerite , née à Ste Marie le 21.12.1863) de 1905 à 1912
Soeur Marie-Eudoxie (Pichon Anne-Marie , née à St Braladre le 20.4.1863 , fille de Pierre et de Juliette Desmots) de 1905 à 1914 : décède le 27.1.1918
Soeur Marie-Antoine (Detoc Marie-Rose) de 1906 à 1909
Soeur Saint-Malo (Letannoux Jeanne) en 1907
Soeur Philippe de Néri (Küchler Caroline de Suisse) de 1907 à 1909
Soeur Jeanne de Chantal (Collin Marie Joseph , née à Maure de Bretagne le 18.7.1884 , fille de Julien Marie et de Marie Joseph Labbé) de 1907 à 1912 : elle revient le 22.8.1919 , venant de Schaerbeck rue Masui 190 ,
Soeur Marie-Léandre (Ruffé Clémentine , née à Gahard Ille et Vilaine le 19.10.1853, fille de Julien et de Françoise Guérin) vient de Paramé le 31.12.1907 à 1915
Soeur Marie-Constance (Leclerc Anne-Marie Rose, née à Lalleux Ille et Vilaine le 28.7.1856 , fille de Jean et de Perrine Leclerc) vient de Paramé le 17.12.1907 à 1919
Soeur du Saint Coeur de Marie (Deroyer Lucie Mélanie , née à St Sauveur des Landes le 22.12.1884 , fille de Hippolyte et Anne Marie Bouffort , vient de Paramé le 1.1.1911 et part à Schaerbeck rue Masui 190 le 17.1.1913) de 1908 à 1916

Soeur Marie-Aloysius (Crutzen AloïseBertha , née à Nijswiller Hollande le 21.2.1874 , fille de Joseph et de Catherine Sevenwich, vient de Schoesberg en 1910 puis retourne en Hollande) de 1908 à 1917
Soeur Saint-Flavien (Maury Jeanne) en 1909/10 : décédée à Cheratte
Soeur Marie-Camille (Rageul Victorienne Rose , née à Bazouges sous Hadé le 2.4.1850 , fille de François et de Rose Duval) de 1909 au 4.3.1914 jour de son décès
Soeur Marie-Tarcisius (Baudoin Célestine) en 1910
Soeur Saint-André (Harsault Henriette Emilienne , née à Abilly le 20.9.1848 , fille de Louis et de Henriette Gourou , vient de Heerlen Hollande le 27.12.1911) de 1911 à 1915
Soeur Marie-Brigitte (Jolivel Véronique , née à La Basse le 14.2.1889) en 1912
Soeur Marie-Dominique (Lochu Marie-Louise) de 1912 à 1915
Soeur Marie-Adèle (Blanchard Marie ? née à Evron le 15.11.1869 , fille de Jean Baptiste et Adèle Gérard , vient d'Amérique le 28.10.1911) de 1912 à 1922
Soeur Thérèse de Saint Joseph (Mertens Dorothée Theodora , née à Heerlen Hollande le 6.9.1893 , fille de Theodorus et Suzanne Bloemaart , vient de Heerlen le 15.5.1914) de 1913 à 1928 .
Le Registre de Population nous indique encore une religieuse française , non reprise sur la liste communiquée par les religieuses de Paramé .
Victoire Louise Bacle , née à Rohay le 28.8.1844 , fille de Jean et de Louise Robillard . Elle vient de Heerlen le 17.1.1912 .

Pas moins de 27 religieuses quittèrent leurs couvents de France, Hollande ou Suisse, pour assurer l'éducation et l'instruction chrétienne des enfants de l'internat et de Cheratte, dans cette période qui suivit la première installation jusqu'à la première guerre mondiale de 1914.

Soeur Saint-Flavien ou Maria-Flavien (d'après le registre des décès de la paroisse Notre-Dame de Cheratte) est décédée le 20.2.1910.
De son nom de jeune fille Maury Jeanne Marie, elle est née à Baius en Ille et Vilaine (France). Elle est décédée munie des derniers sacrements, et a été enterrée le 22 février, à 10h. Elle est enterrée dans le cimetière paroissial de Cheratte.
La mention au registre des décès la concernant porte le n° 1910 / 2.

Nous suivrons ces religieuses et les autres qui leur succédèrent pendant cette "Grande Guerre", dans un prochain chapitre.

La Vie à la Paroisse Notre Dame

L'abbé Jean Wey ,devenu curé de Cheratte Notre Dame le 28.11.1897, quitte la paroisse en 1903. Il décèdera le 24.1.1906.

Il est remplacé par l'abbé Aloys (Louis) Hoefnagels , chanoine Prémontré de Louvain, qui prend ses fonctions le 11.12.1903. Né à Turnhout le 19.6.1872, il est ordonné à Louvain le 11.9.1892. Vicaire à Pepinster jusqu'au 26.8.1897,il est nommé curé de Cheratte N.D. le 11.12.1903 et installé le 8.2.1904 . Il deviendra curé à Hollogne aux Pierres après avoir quitté Cheratte le 9.5.1913. Il décède le 14.10.1930.

Sous ce pastorat, un vicariat est créé à Cheratte, dont le premier attributaire fut l'abbé Jamoye, qui partira aux Amériques. Alexandre Schmidt le remplacera, puis sera nommé professeur à St Hadelin Visé en 1911.

En 1912, l'abbé Hubin Jules arrive comme vicaire dans la paroisse. Il est né à Lamontrée le 5.6.1883. Il restera comme vicaire à Cheratte jusqu'en 1915, date à laquelle, pour raison de santé, il est nommé chapelain à Wixhou. Il y meurt le 18.12.1915 à l'âge de 32 ans. Ses obsèques furent célébrés le 4.1.1916 à 10h.

En 1905, les écoles participent aux festivités organisées, comme dans tous les villages, pour célébrer le 75e anniversaire de l'indépendance de la Belgique.

A partir du 22.9.1906, les 15 religieuses de l'Institut n'ont plus communié à Pâques à l'église paroissiale, mais à la chapelle du couvent. Celle-ci, très agrandie, pouvait mieux les accueillir.

Le 3.3.1907, une demande est faite au Ministère de la Justice, par le Conseil de Fabrique, pour la reconnaissance légale d'un poste de vicaire.

En effet, dit le C.F., la population a plus de 1500 habitants, la remise en activité prochaine d'un important charbonnage va augmenter encore cette population, il va y avoir prochainement l'ouverture d'un hôpital clinique, donc, un seul prêtre devient insuffisant. Cette demande sera refusée le 4.1.1914.

Le 17.3.1907, est signé l'acte d'achat d'un bâtiment, situé dans la "Petite Route", par les Soeurs Dominicaines de Monteil, pour la fondation de la "Maison hospitalière de la Sainte Trinité" à Cheratte Notre Dame.
Cet hôpital, constitué en Société Anonyme du 23.6.1904, est représenté par Mr Charles de Ponthière, avocat, Mr Camille Lixon, appariteur à l'Université et Mr Henri Nimal, docteur en médecine.
Ils vendent à Melle Euphrasie Delperié, Soeur Dominicaine de Monteil, résidant à St Nicolas Liège, une maison d'habitation avec jardin, bois, annexes et dépendances, cadastrée n° 833, 836, 835, 832 e, 832 h, d'une contenance de 47 a 30 ca.
La vente se fait au montant de 20.000 frs. L'acte est dressé le 17.3.1907 et enregistré le 19.3.1907 à Liège, devant les notaires Vandenberg et Wathelet.

Le 16.6.1907 est fondé le Patronage des garçons sous la dénomination du Bienheureux Herman-Joseph.

Le 6.10.1907, la restauration de l'église est décidée par le C.F. La Commune mettra 1500 frs de subsides, le Gouvernement 3.900 frs et il y a des dons de particuliers pour 18.004 frs.
Le coût total ne devrait pas dépasser 23.400 frs. La soumission sera faite le 13.2.1909 et les travaux confiés à l'entreprise Henrioulle de Lincent, pour commencer les travaux le 1.5.1909 et les terminer avant le 1.8.1909.

En 1908, à partir d'avril, une messe pour enfants jusqu'à 16 ans, est dite à l'église. Elle se tiendra jusqu'en 1913 et compte une moyenne de 135 enfants présents.

Le 24.1.1909 est fondée la Conférence de St Vincent de Paul.Son Président est Mr van den Bosch d'Aguilon de Ponthière. Le Vice Président est Mr Léon Nagant, candidat notaire. Le Trésorier est Mr Eugène Rissack, publiciste. Le Secrétaire est Mr Henri Randaxhe, régent à l'Ecole Moyenne de Visé. Les membres sont Mrs Alphonse Locken, Noël Charlier, Gérard Wilket, étudiant en médecine, Célestin Malchaire, patron armurier, Victor Monnard, étudiant en médecine, Martin Risack, étudiant à l'université de Liège, et l'abbé Schmidt, vicaire, ainsi que le curé Hoofnagels.

La même année, l'église est restaurée par l'entrepreneur Henrioulle de Lincent, suivant des plans de l'architecte Michel Jolet de Herstal. Le coût de la restauration se monte à 16.969 frs.

Le 21.2.1909 est décidée la construction de la maison du Vicaire, grâce à l'aliénation de capitaux provenant de fondations (7000 frs).

Le 6.11.1909, l'Ecole des Soeurs participe au cortège fêtant la restauration de l'église paroissiale. En tête du cortège marchaient le Patro et sa bannière, suivi des enfants des écoles communales puis des enfants des écoles des Soeurs. Venait ensuite le Patronage des filles avec leur bannière, puis le Groupe de l'Association des Mères Chrétiennes et les autres dames. L'Harmonie et sa bannière suivait, précédant le groupe des Hommes et des Jeunes Gens. Enfin, venait le Comité .

Toujours en 1909 est fondé le Cercle ouvrier St Norbert, inauguré le 19.12. Son Président d'honneur est Mr Jos. van Zuylen . Le Président est Mr Pierre Montrieux, conseiller communal. Le trésorier est Mr Jacques Fraikin et le Secrétaire, Gérard Wilket, étudiant en médecine.

En 1910 ont lieu de terribles inondations qui recouvrent la presque totalité du territoire de Cheratte-bas. L'église, nouvellement restaurée, sera abîmée. Les habitants de Cheratte devront se mouvoir en barques dans plusieurs rues du village.

En février 1912 est fondée la Société "Le Blé Qui Lève" , section de gymnastique au sein du patronage Herman-Joseph. Elle compte 30 membres. Le Président d'honneur est Mr Célestin Malchair, fabricant d'armes. Le Président est Mr le docteur Gérard Wilket. Le Directeur technique est la maître d'armes Mr Peltier.

Le 24.3, la Ligue du St Sacrement est fondée, sous le patronage de St Hubert.

Le 7.4.1912, Gustave Decortis démissionne du C.F. et est remplacé par Léon Nagant, candidat notaire. Celui-ci en devient le Président ,après les décès de Albert Wilket (20.7.12) et de Joseph Charlier (6.9.12).

Ceux-ci sont remplacés au C.F. par Eugéne de Nimal, conseiller communal, et Edouard Frans, propriétaire. Celui-ci prendra à ses frais la pose du gaz à l'église, au presbytère, au local du patronage, au Cercle et à la sacristie, pour 1170,30 frs. Les appareils de l'église seront en cuivre massif, de style Louis XVI, venant de la Maison Portugals de Liège.

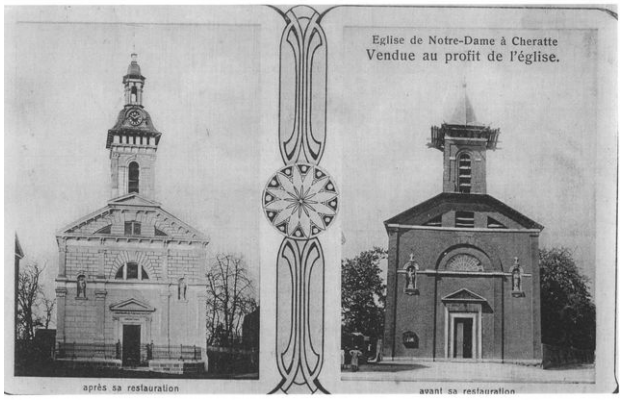

L’église paroissiale avant et après sa restauration en 1909

14. Les enfants de l'école des Soeurs

De 1903 à 1913, l'école a accueilli 206 nouveaux élèves, soit 57 garçons et 159 filles.

Il semble que la préférence des garçons pour l'école communale reste une chose acquise et que la grosse majorité des parents des filles préfère confier celles-ci aux religieuses pour diverses raisons.

Les élèves payants disparaissent presque entièrement. On n'en compte plus que trois sur les 206 nouveaux inscrits.

Tous les autres sont renseignés, aux registres, comme élèves gratuits. L'école gratuite et obligatoire sera décidée par la loi du 19.5.1914.

L'inspection cantonale se manifeste encore avec J.Lebeau, inspecteur, les 6.10.1903 et 5.10.1905. Un autre inspecteur, Mr Bondfond, se présente le 3.5.1905. L'inspection suivante n'aura plus lieu (trace au registre) qu'en 1926.

Les élèves viennent en toute grosse majorité de l'école gardienne attenante à l'école primaire : 134 enfants sur 216.

Beaucoup viennent aussi de l'école communale de Cheratte centre (59) ou des Hauteurs (6). 4 ne viennent d'aucune autre école.
Des élèves viennent d' écoles des villages environnants : Vivegnis (1) , La Xhavée (1) , Argenteau (2), Housse (3) , Dalhem (1) , Romsée (1), Jupille (1) ou Liège (3).

Les élèves habitent presque tous Cheratte -bas, sauf quelques uns qui viennent d'Argenteau (8) , de Cheratte Hauteurs (7) , de Dalhem (1), de Souverain Wandre (1), de Jupille (1) , de Housse (2) , de Paris (1) et du Congo Belge (1).

Les praticiens attestant la vaccination obligatoire, reprise au registre, sont presque tous des médecins, sauf deux dames (accoucheuses ou infirmières), Mes Deuze et Lemouche.

Ce sont les Drs Nihon, Counet et Lejeune qui signent la toute grosse majorité des certificats. Il y a aussi les Drs Dorthu, Hardy de Visé, Warimont et Dumoulin.

La profession des parents est très significative de l'activité essentielle de Cheratte-bas : on trouve 101 armuriers et 34 mineurs.

Il y a aussi 7 ménagères, 5 commerçants, 5 cordonniers, 5 menuisiers, 4 maçons, 3 architectes, 3 négociants, 3 horlogers, 3 fermiers, 2 employés, 2 garde barrière, 2 employés de chemin de fer, 2 cultivateurs,2 menuisiers, 2 propriétaires, 2 magasiniers, 2 ouvriers, 2 plombiers et 2 employés de houillère.

Enfin, un couvreur, garde de chemin de fer, pépiniériste, messager, rentier, professeur, officier, facteur, garde au barrage, tailleur, marchand, boulanger, directeur des travaux au Hasard, cultivateur, employé à la station, chef de gare, aspirant notaire, machiniste et un secrétaire communal.

IV. Chapitre IV .
LA GUERRE 1914 - 1918

La Guerre à la Paroisse de Cheratte Notre Dame

Le curé de la paroisse est l'abbé Louis Thiry, né à Martelange le 27.4.1874. Ingénieur agronome, ancien professeur au Collège St Hadelin de Visé, il arrive à Cheratte le 28.7.1913 et est installé par le Vicaire Général Bovens . Il restera à Cheratte jusqu'au 17.9.1918, pour partir comme curé à Blégny où il décèdera le 16.5.1941. En Août 1918, il est, en outre, nommé Directeur des Oeuvres agricoles pour la Province de Liège. Son installation est relatée dans le "Journal du Pays de Visé" du 3.8.1913.

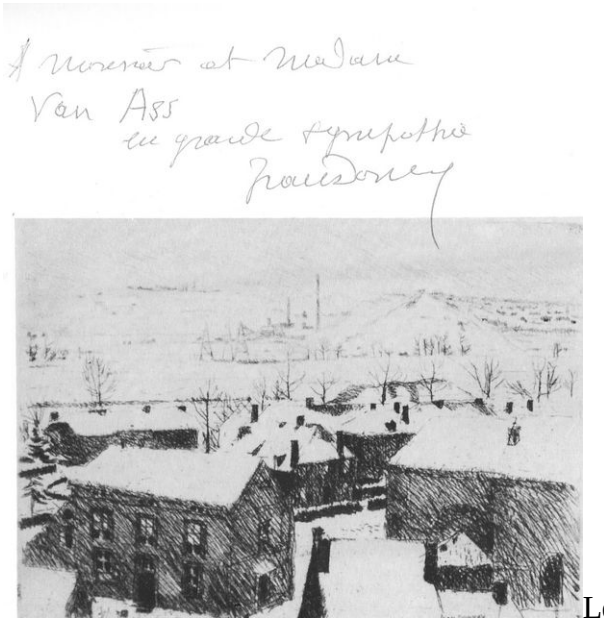

Le presbytère de Cheratte ND par Jean Donnay

Son vicaire est Joseph Coulée , né à Hamoir le 23.2.1886. Vicaire aux Awirs, puis à Ampsin, il est nommé à Cheratte en 1915. Il décédera le 12.2.1920. Il remplaçait l'abbé Hubin Jules, décédé à 32 ans à Wixhou.

Cheratte a connu la "Grande guerre" . Le "Liber Memorialis" de Cheratte Notre Dame nous en donne quelques évènements.

Le 15 août 1914, fête de l'Assomption, il y eut 200 communions et une procession du St Sacrement à l'église.

Le lendemain, 16 août, l'église fut fermée l'après midi. A 19h, les Allemands occupèrent la paroisse. Le curé et le vicaire furent arrêtés, ainsi que le bourgmestre et quelques armuriers chefs. Ils furent enfermés à la Maison Communale et liés pour la nuit, entre 22h et 10h le matin. D'autres personnes, 29 en tout, furent aussi faites prisonnières, dont le vieil abbé Colleye, qui avait 80 ans.

Le 18.8, une affiche allemande fut apposée sur la porte de l'église.

Pendant les mois qui suivirent, on remarqua une présence plus nombreuse et plus assidue aux messes et communions.

Entre 200 et 350 personnes partirent pour la France, l'Angleterre et la Hollande. Le village se vida aussi des militaires partis sur le front. Malgré cela, en 1914, on compta encore 7500 communions dont 737 à Pâques , 266 hommes et 471 femmes.
Pendant l'hiver 14-15, un chauffoir fut installé au Cercle, trois après-midi par semaine pour 60 à 80 hommes et jeunes gens réunis dans les locaux du patronage.

En 1915, on compta 1003 communions pascales. Un office fut célébré pour les soldats belges tués à la guerre, tous les premiers lundi de chaque mois. Une foule nombreuse y participait et y communiait. La Ligue des Jeunes Patriotes belges fut fondée, qui communiaient plusieurs fois par semaine.

Le Patro des jeunes gens est aussi réorganisé et compte plus de 40 membres.

Au Conseil de Fabrique, Mr Nagant, qui a quitté Cheratte, est remplacé par Louis Randaxhe, secrétaire communal. Monsieur Frans devient Président du CF.
Le 6.5.1917, Mr Frans décède. Mr de Nimal devient Président du CF. Mr Piret René remplace Mr Frans. Celui-ci lègue à la paroisse une somme de 36.500 frs, en Fonds publics belges.
Mr W. Gilon décède et est remplacé par Mr le vicaire Coulée.

Au mois de mai 1915, un service de distribution de pains est organisé sur les deux paroisses de Cheratte, sous la direction d'Eugène de Nimal. Après 10 mois de fonctionnement, le service fut repris par un centre de distribution officiel. Vers Pâques 1916, l'organisation se structura et s'affilia à la Coopérative organisée rue Soeur de Hasque à Liège.

Le Cercle catholique organise aussi un ravitaillement en vivres diverses pour les nécessiteux. Des séances récréatives et instructives, ainsi que des informations sur la guerre sont organisées au Cercle.

D'autres oeuvres neutres , deux socialistes et deux libérales, offrent aussi des secours. Saint Vincent de Paul remet plusieurs centaines de francs aux pauvres.
En 1916, on compte encore 8OO communions pascales. Au mois d'août, la population n'est plus que de 1159 habitants pour 336 familles. Plus de 300 personnes sont parties de Cheratte.

La répartition des 1159 habitants dans les 336 familles se fait comme suit :

1 famille à 10 personnes, 2 familles à 9 personnes, 11 familles à 8 personnes, 9 à 7 personnes, 14 à 6 personnes, 44 à 5 personnes, 67 à 4 personnes, 69 à 3 personnes, 82 à 2 personnes et 37 à 1 personne.

En 1917, plusieurs personnes manquent l'assistance à la messe, parce qu'elles sont gênées du manque d'habits ou de chaussures convenables. Des enfants viennent communier sur leurs bas, enlevant leurs sabots.

Les mois de janvier et de février sont très froids, on parle de gelées extraordinaires. A Pâques, on compte toujours 800 communions.

Beaucoup connaissent la misère et glanent du froment et ramassent des pommes de terre pour lutter contre la faim. Saint Vincent de Paul s'est reconstitué malgré le peu de ressources. Le Cercle assure un ravitaillement par la vente de légumes, fromages de Herve et mercerie. Ce service est transféré dans les locaux du patronage.

Dès juin 17, un ravitaillement communal hispano-américain est installé au Cercle, qui était resté fermé depuis janvier 1916.

Fin septembre 17,Cheratte compte 1118 personnes pour 343 familles, qui se répartissent comme suit :
1 famille de 14 personnes (c'est l'Institut St Dominique) , 1 famille de 10 personnes, 1 de 9 personnes, 5 de 8 personnes, 9 de 7 personnes, 17 de 6 personnes, 32 de 5 personnes, 63 de 4 personnes, 87 de 3 personnes, 80 de 2 personnes et 47 d'une personne.

En 1918, on compte encore 800 communions pascales. Il y a toujours un léger recul de la participation à la messe pour cause de manque d'habillement : moyenne de 470 à 600 personnes.

Le 19.4.18, les Allemands veulent faire l'inspection du clocher, des cloches et des tuyaux d'orgues pour des réquisitions ultérieures.
Le curé refuse de remettre les clés du jubé et remet aux autorités allemandes une protestation écrite.
Une patrouille force l'entrée du jubé le 29.4.

La Fédération des Femmes Catholiques est mise sur pied, avec , à sa tête, Me de Greef et Me Randaxhe-Renson, Melles Maria Andrien et Joséphine Troisfontaines. La Ligue réunit 88 adhésions.

Lors de l'Armistice du 11.11, une récitation publique du chapelet et des litanies de la Vierge attire ,chaque soir, entre 20 et 50 personnes. Le 17.11, la fête du Roi est célébrée avec éclat et enthousiasme.

Le 8.12, il y a foule pour la messe d'obsèques de Henri Randaxhe, lieutenant à l'artillerie lourde et de François Deuse, caporal au 12e de Ligne, tombés au champ d'honneur.

Pendant les années 14 - 18, la Conférence de St Vincent de Paul assura une liste de secours envers les habitants les plus démunis.

Evacuation d'enfants vers l'étranger

Pendant la guerre, des enfants de Cheratte furent envoyés à l'étranger pour y connaître de meilleures conditions de vie. C'était le cas aussi pour nombre d'enfants des villages voisins.

Déjà ,dès le mois de mai 1914, des familles avaient quitté Cheratte avec leurs enfants pour se réfugier dans des contrées paraissant plus sûres.

La liste des enfants qui devaient faire leur communion, reprend les noms des enfants partis à l'étranger, surtout en Hollande.

Carte envoyée à Joséphine Briquet, évacuée en Hollande

Parmi ceux-ci :

Communions du 3.5.1914 :
Ernest Malchair et Germaine Delhaes, partis en Hollande
Marie Delhoune, partie en Angleterre

Communions du 2.5.1915 :
Noël Malchair, Martin Randaxhe, Noël Henry, Léonard Gilon, Jeanne Médard, Marie Rissack, Elisabeth Meyers et Joséphine Peltier, parties en Hollande.
Dieudonné Thonon, parti à l'étranger.
Le livre des Communions signale :"Pas de communion solennelle en 1915 à l'Institut St Dominique dont le pensionnat a été fermé pendant la guerre ".

Communions de 1916 :
Marie Delhoune, Catherine Dexters, Catherine Gérard, Jeanne Maure, Martine Nullens et Clothilde Vermeersch , parties en Hollande.

Communions de 1917 :
Pierre Woit, parti en Hollande.

Communions de 1918 :
" Les enfants de la Communion Solennelle de cette année sont peu nombreux,à cause de la guerre qui a causé le départ d'un certain nombre d'entre eux soit en Hollande, soit en Suisse. "
8 garçons et 4 filles, dont Jean Devignat de l'Institut.

Communions du 11.5.1919 :
" Plusieurs enfants ont fait leur première communion solennelle à l'étranger. "
6 garçons et 7 filles.

Ceci entraînait une "crise" pour l'école de l'Institut, qui voyait, brusquement, diminuer le nombre des enfants qui lui était confiés, et par là, diminuer les ressources apportées par le minerval payé par les parents de ces enfants pour les frais de l'internat.

L'école des soeurs connaissait la même diminution du nombre d'enfants, à laquelle s'ajouta également le départ de plusieurs enfants vers l'école communale, qui assurait une distribution plus importante de vivres aux enfants qui fréquentaient cette école.
Par contre, le nombre de garçons dans les écoles catholiques des villages voisins augmenta sensiblement :

St Lambert Herstal : + 3 ; Ecole mécanique St Joseph Cheratte Haut : + 6 ;
Ecole d'armurerie de Wandre : + 3 ; Ecole catholique de Wandre : + 10 ;
St Louis : + 1 ; Ecole Ménagère Ste Foy (filles) : +2 ; Ecole St Vincent de Paul Herstal (filles) : + 3 .

En 1917, Le Comité pour le placement des enfants belges organisa, pour la durée de la guerre, le départ, pour l'étranger, de plusieurs enfants de Cheratte, notamment vers Leyde et Amsterdam, aux Pays-Bas.Ce comité était animé par Me de Villers-Boret, dont le mari est décédé au presbytère de Cheratte, le 20.8.1914. Fin septembre, 28 enfants étaient passés en Hollande.

Un comité pour le transfert d'enfants vers la Suisse, fut organisé par Melle de Ponthière. Neuf enfants partirent en Suisse le 10.10.1917. Plus tard, sept autres enfants les ont rejoints.

Ce départ de plus de 50 enfants du village diminua, bien sûr, leur nombre dans les deux écoles.

Fin 1917, la petite Alice Hoffman , du Sartay, décéda en Suisse, à l'âge de 7 ans.

Les Soeurs pendant la guerre

Pendant la guerre, les Soeurs continuèrent la mission qui leur avait été confiées. Mais la forte diminution du nombre de pensionnaires permet à plusieurs soeurs de rejoindre la France , sans que d'autres viennent en Belgique les remplacer.

Les trois institutrices de l'école paroissiale des soeurs, Soeurs Joseph Marie (qui deviendra responsable de l'école gardienne jusqu'à la reprise par Soeur Louise des Saints Anges) , Marie Lucie (qui assurait les trois premières années primaires) et Louise de Jésus (qui assurait 4e, 5e et 6e primaire) , continuèrent leurs fonctions dans les deux classes primaires et la classe gardienne.

Lors d'une maladie de Soeur Louise de Jésus en 1918, une remplaçante fut engagée qui avait son diplôme d'institutrice, Soeur Louise du Sacré Coeur.

Cette soeur, de son nom de jeune fille, Maria Elisa Chariot, était venue de Wandre rue du Pont 148 le 8.12.1907 et avait rejoint les religieuses des Saints Coeurs après avoir enseigné à l'école de Cheratte comme institutrice laïque . Elle était retournée à Soy rue Wys 4 le 23.9.1908 . Elle est née à Soy le 11.9.1885 , fille de Victor Joseph et de Marie Sophie Leners, et vient de Schaerbeck rue Masuy 190 le 12.3.1918 , pour y retourner le 23.9.1919.

Nous n'avons pas trouvé trace de ce remplacement dans les registres du personnel de l'école des Soeurs. Elle ne resta à Cheratte que pendant ce remplacement de l'année 1918.
Elle sera présente à la Maison de Bruxelles en 1933 et viendra assister aux célébrations du 30e anniversaire de l'arrivée des soeurs à Cheratte.

Trois religieuses décèdent à Cheratte pendant la guerre :

Soeur Marie-Germaine (Marie Louise Benoit): arrivée en 1902, elle décède en 1916.
Elle est décédée à l'Institut St Dominique le 18.2.1916, munie de tous les sacrements.
Née à Bonnemain, en Bretagne, le 15.1.1848 , elle était âgée de 68 ans. Ses 48 années de vie religieuse furent exemplaires. Ses obsèques eurent lieu le 21.2 à 10h. Elle fut enterrée dans le cimetière de Cheratte.

Soeur Marie Eudoxie (Pichon Anne-Marie): arrivée en 1905, elle quitte Cheratte en 1914, pour y revenir en 1916. Elle y décède en 1918.
Le 27.1.1918, elle décède à l'Institut St Dominique, munie de tous les sacrements. Elle est âgée de 54 ans. Elle a 31 ans de vie religieuse.
Ses obsèques ont été chantés le 29 janvier à 10h. Elle est enterrée au cimetière de Cheratte.

Soeur Marie-Camille (Rageul Victorienne) : née en Bretagne, arrivée à Cheratte en 1909, elle y décède en 1914.
Elle décède le 11.5.1914 à l'Institut St Dominique, munie de tous les sacrements, dans sa 63e année. Les Laudes et les obsèques solennelles ont lieu le 13 mai à 10.30h. Elle est enterrée dans le cimetière de Cheratte.

Une seule religieuse rejoint Cheratte pendant la guerre, Soeur Madeleine de la Croix (Néron Régina) qui arrive en 1914.

Sept religieuses quittent Cheratte pendant la guerre, dont une seule reviendra , Soeur Marie Eudoxie, en 1916 .

Les six autres sont Soeur Marie Flavie (1904 - 1915) , Soeur Marie Léandre (1907 - 1915) , Soeur du Saint Coeur de Marie (1908 - 1916) , Soeur Marie Aloysius (1908 - 1917) , Soeur Saint André (1911 - 1915) et Soeur Marie Dominique (1912 - 1915).

Fin de la guerre, il ne reste donc que huit religieuses sur place.

Les élèves de l'école des soeurs

Qu'en est-il des élèves de l'école des Soeurs ?

Nous avons vu que plusieurs sont partis en Hollande, en Suisse ou ailleurs avec leurs parents.

57 enfants, 38 filles et 19 garçons entrèrent, pendant la guerre, à l'école primaire des soeurs. Les enfants de l'école gardienne ne sont pas comptabilisés à cette époque.

Depuis 1911, les rentrées scolaires se faisaient en septembre, et non plus en octobre comme antérieurement. En 1911, si on était rentré le 28 septembre, en 1915, on rentra le 20, en 1917, le 10 et en 1918, le 23.

Tous les élèves sont inscrits comme élèves gratuits. La loi de 1914 sur l'obligation scolaire le prévoit ainsi : l'instruction est obligatoire et gratuite.

Tous les enfants de l'école primaire entrés à cette époque habitent Cheratte, sauf deux qui habitent Argenteau et un dont les parents habitent Verviers.

La majorité des enfants viennent de l'école gardienne de Cheratte (52), 3 viennent de Liège, 1 de Wandre et 2 n'ont pas fréquenté d'école avant.

Les certificats de vaccination sont tous établis par des médecins et non plus par des infirmières ou accoucheuses. Ces médecins sont les Drs Counet, Nihon et Warimont.

Trois élèves de cette époque arriveront au certificat d'étude : Yvonne Germeau en juillet 1925 et Dédica Deby et Maria Verbert en juillet 1926. D'autres y sont probablement aussi parvenus mais ne sont pas renseignés au registre.

Le métier des parents est encore en majorité l'armurerie avec les parents de 24 enfants. Suivent les mineurs (12) , les fermiers (2) et les autres métiers (1) dont : cultivateur, comptable, ingénieur au barrage, garde barrière, maçon, employé à la houillère, ouvrier, menuisier, commerçant et surveillant à la houillère. Deux enfants sont déclarés "sinistrés de Visé".

L'Enseignement obligatoire et gratuit : 19.5.1914

La loi du 19 mai 1914, trois mois avant que n'éclate la guerre, va changer la vie des enfants et ouvrir une ère nouvelle pour l'enseignement, couronnant ainsi l'oeuvre sociale belge pour l'éducation de base.

Elle décrète l'instruction obligatoire et consacre le principe de la gratuité.

art 1. Les chefs de famille sont tenus de faire donner ou de donner à leurs enfants une instruction primaire convenable conformément aux dispositions de la présente loi.
Ils s'acquittent de cette obligation : en faisant instruire leurs enfants dans une école publique ou privée du degré primaire ou moyen; en les faisant instruire à domicile.

art 3. L'obligation s'étend sur une période de huit années.
Cette période commence après les vacances d'été de l'année pendant laquelle l'enfant accomplit sa sixième année et se termine après que l'enfant a consacré huit années aux études.

art 4. Pour les enfants nés avant le 1er janvier 1905,l'obligation ne s'étendra que sur une période de six années , et pour les enfants nés en 1905 et 1906, sur une période de 7 années.

art 5. Il est institué un certificat d'études primaires...
Ceux qui auront obtenu le certificat d'études primaires sont dispensés, à partir de l'âge de 13 ans, du temps de scolarité obligatoire qu'il leur restait à accomplir.

art 7. Dans les écoles soumises à l'inspection de l'Etat, deux cent trente cinq jours au moins doivent être consacrés à l'enseignement...
Les élèves du 3e et du 4e degré pourront obtenir, sous certaines réserves, des dispenses (maximum 35 jours pleins) pour participer aux travaux saisonniers...

art 16. L'instruction primaire est gratuite pour tous les enfants dans les écoles communales, adoptées ou adoptables.
La gratuité comporte la fourniture des objets classiques aux enfants dont les parents payent en principal et en additionnel ,au profit de l'Etat, dans les communes au-dessous de 5000 habitants, moins de 10 frs...

art 17. Le programme de l'école primaire sera progressivement complété par l'enseignement de matières à tendances pratiques , qui formeront un degré d'études complémentaires préparatoire à la formation technique et professionnelle des jeunes gens (4e degré).

art 18. Le 4e degré ou les cours de perfectionnement à tendances professionnelles seront organisés, dans un délai de 5 ans, dans toutes les communes du Royaume

art 29 31 32 33 : réglementent les salaires des membres du corps enseignant et des directions.

art 45. Toute commune est tenue d'établir un service gratuit d'inspection médicale scolaire, comprenant un examen des élèves au moment de leur entrée à l'école, et au moins une visite mensuelle de l'école...